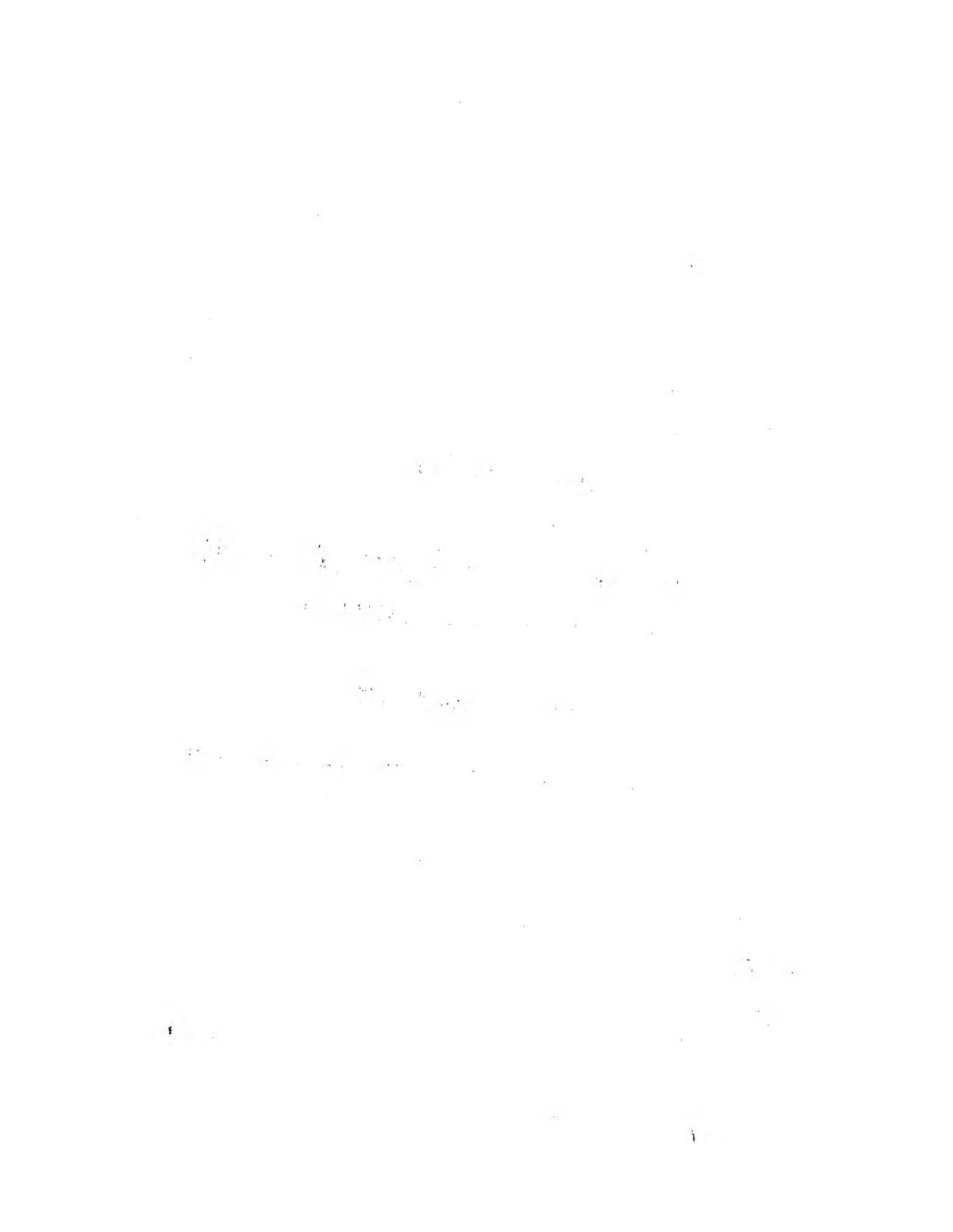


---

**JOURNAUX**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VOLUME LXX**

---



**JOURNAUX**  
DE  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

Dans la première année du règne de Sa Majesté

**LE ROI ÉDOUARD VIII**

PREMIÈRE SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE  
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

COMMENCÉE LE 24 MARS 1936 ET FERMÉE PAR  
DISSOLUTION LE 11 JUIN 1936

---

**SESSION 1936**

---

Imprimé par ordre de l'Assemblée législative



QUÉBEC  
LE SOLEIL, Limitée

---

1936

Volume LXX





## PROCLAMATIONS

---

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

} ES.-L. PATENAUDE

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.*

A Nos aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT.

**A**TTENDU, que le dix-huit mai 1935, il Nous a plu de proroger la législature de la province de Québec *sine die*;

ATTENDU que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons depuis jugé à propos de dissoudre la législature de ladite province;

A CES CAUSES, Nous dissolvons par les présentes ladite législature de la province de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec, TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce TRENTIÈME jour d'OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq, et de Notre règne la vingt-sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec.

---

L.-P. GEOFFRION.

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE.

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,  
SALUT.

**A**TTENDU que c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

A CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de brefs d'élection en due forme afin de constituer une nouvelle assemblée législative de ladite Province, lesquels brefs d'élection seront tous datés du TRENTE OCTOBRE 1935 et devront être rapportés le SEPTIÈME jour de JANVIER 1936, la présentation des candidats à l'élection devant avoir lieu et se faire le DIX-HUIT NOVEMBRE 1935, excepté dans les districts électoraux de Charlevoix-Saguenay, de Gaspé-Nord, de Gaspé-Sud et des Iles-de-la-Madeleine, où la date de la présentation des candidats et celle du scrutin seront fixées conformément à l'article 184 de la Loi électorale de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec.  
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce TRENTIÈME jour d'OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq et de Notre Règne le vingt-sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

---

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE.

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, empereur des Indes.*

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,  
SALUT.

**A**TTENDU que c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

A CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle législature de la province pour le SEPT JANVIER 1936 et mandons et ordonnons à ses membres de s'assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec.  
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce TRENTIÈME jour d'OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq et de Notre Règne le vingt-sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

---

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE.

*GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.*

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

**A**TTENDU que la législature de la province de Québec se trouve convoquée pour le SEPTIÈME jour de JANVIER 1936, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du Conseil exécutif de ladite province, jugé à propos de la proroger jusqu'à une date indéterminée;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir le sept janvier 1936 et Nous prorogeons par les présentes ladite législature de la province de Québec jusqu'à une date indéterminée.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.  
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE, l'an de grâce mil neuf cent trente-cinq, et de Notre règne le vingt-sixième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

---

---

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

ES.-L. PATENAUDE.

*ÉDOUARD VIII, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande  
et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi,  
empereur des Indes:*

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif  
et de l'Assemblée législative de la province de Québec,

SALUT.

**A**TTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le VINGT-QUATRE MARS prochain, et en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.  
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER, l'an de grâce mil neuf cent trente-six et de Notre règne le premier.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

---

## LISTE DES DÉPUTÉS

### Bureau du greffier de la Couronne en chancellerie.

Liste indiquant le nom des personnes qui, aux élections générales tenus conformément aux brefs du trente octobre 1935, ont été déclarées élues députés à l'Assemblée Législative de la province de Québec, ainsi que le nom des personnes à qui lesdits brefs avaient été adressés.

Districts électoraux	Nom des députés	Nom des officiers-rapporteurs
Abitibi .....	Hector Authier .....	Jean-Paul Dionne.
Argenteuil .....	Georges-Étienne Dansereau .....	Gaëtan Valois.
Arthabaska .....	Joseph-Édouard Perrault .....	Charles-Robert Garneau.
Bagot .....	Cyrille Dumaine .....	Gaston Beaudoin.
Beauce .....	Vital Cliche, fils de Thomas .....	Joseph-Édouard Fortin.
Beauharnois .....	Delpha Sauvé .....	Raymond Lapointe.
Bellechasse .....	Robert Taschereau .....	J.-O. Saint-Pierre.
Berthier .....	Cléophas Bastien .....	Siméon Lafrenière.
Bonaventure .....	Pierre-Émile Côté .....	E.-J.-S. Verge.
Brome .....	Ralph Frederick Stockwell .....	Ed. Caldwell.
Chambly .....	Alexandre Thurber .....	Louis Racicot.
Champlain .....	Ulphe-Wilbrod Rousseau .....	J.-Alexis Veilleux.
Charlevoix-Saguenay .....	Joseph-Ulysse-Edgar Rochette .....	Boris Maltais.
Châteauguay .....	Honoré Mercier .....	J.-Edmour McGowan.
Chicoutimi .....	Arthur Larouche .....	H.-R. Delisle.
Compton .....	Paysan Alton Sherman .....	J.-Émile Beaudoin.
Deux-Montagnes .....	Jean-Baptiste-Léo Rochon .....	J.-H. Langlois.
Dorchester .....	Jos.-D. Bégin .....	Elzéar Vézina.
Drummond .....	Arthur-Ubaldo Rajotte .....	Abel Biron.
Frontenac .....	Patrice Tardif .....	Joseph Lacombe.
Gaspé-Nord .....	Joseph-Thomas Côté .....	Thomas Gasse.
Gaspé-Sud .....	Alexandre Chouinard .....	Charles Lamb.
Gatineau .....	Joseph-Barthélemi Merleau .....	J.-Albert Lafrance.
Hull .....	Alexis Caron .....	Louis de G. Raby.
Huntingdon .....	Martin Beattie Fisher .....	John Snail.
Iberville .....	Lucien Lamoureux .....	J.-E. Boivin.
Iles-de-la-Madeleine .....	Amédée Caron .....	Antonio-J. Painchaud.
Jacques-Cartier .....	Frederick-Arthur Monk .....	Adolphe Robert.
Joliette .....	Lucien Dugas .....	J.-E. Chaput.
Kamouraska .....	Pierre Gagnon .....	Joseph-Xavier Pelletier.
Labelle .....	Joseph-Henri-Albiny Paquette .....	Jules Jarry.
Lac-Saint-Jean .....	Joseph-Léonard Duguay .....	Joseph Richard.
L'Assomption .....	Paul Gouin .....	Victor Geoffrion.
Laval .....	François-Joseph Leduc .....	P.-Adélar Longpré.
Laviolette .....	Romulus Ducharme .....	P.-E. Riberty.
Lévis .....	Théophile Larochelle .....	J.-Arthur Carrier.
L'Islet .....	Adélar Godbout .....	Jos.-N. Bernier.
Lotbinière .....	Joseph-Napoléon Francoeur .....	Joseph-A. Auger.
Maisonneuve .....	William Tremblay .....	J.-Alex. Bourdon.
Maskinongé .....	Louis-Joseph Thisdel .....	Miville Lesage.
Matane .....	Joseph-Arthur Bergeron .....	C.-E. Bernier.
Matapédia .....	Joseph-Arthur Dufour .....	Duncan-N. Dubé.
Mégantic .....	Tancrede Labbé .....	P.-Allyre Roberge.
Missisquoi .....	François-Albert Pouliot .....	Edwin F. Currie.

(LISTE DES DÉPUTÉS—Suite)

Districts électoraux	Nom des députés	Nom des officiers-rapporteurs
Montcalm	Jean-Gaëtan Daniel	J.-O.-E. Forest.
Montmagny	Joseph-Ernest Grégoire	Émile Boulanger.
Montmorency	Louis-Alexandre Taschereau	Jean-Thomas Turmel.
Montréal-Dorion	Joseph-Grégoire Bélanger	Edmond Latourelle.
Montréal-Laurier	Zénon Lesage	Hervé Savard.
Montréal-Mercier	Pas de rapport <i>Anatole Plante</i>	Alonzo Savard.
Montréal-Sainte-Anne	Francis L. Connors <i>Lawrence</i>	Thomas Clark.
Montréal-Sainte-Marie	<del>Joseph-Élie</del> Candide Rochefort	Joseph Gagné.
Montréal-Saint-Georges	Charles Ernest Gault	Théodore Laberge.
Montréal-Saint-Henri	Wilfrid-Éldège Lauriault	Horace Francœur.
Montréal-Saint-Jacques	Henry-Lemaitre Auger	Nazaire Gauthier.
Montréal-Saint-Laurent	Joseph Cohen	Marcel Marcus.
Montréal-Saint-Louis	Peter Bercovitch	Léon Crestohl.
Montréal-Verdun	Pierre-Auguste Lafleur	Arthur Robillard.
Napierville-Laprairie	J.-Euclide Charbonneau <i>Joseph</i>	Paul Boucher.
Nicolet	Alexandre Gaudet	Albert Simard.
Papineau	Roméo Lorrain	P. de Varennes.
Pontiac	Edward Charles Lawn	Thomas-H. Mousseau.
Portneuf	Bona Dussault	Édouard Hamel.
Québec <i>Centre</i>	Francis dit Frank Byrne	J.-F. Belleau.
Québec-Centre	Philippe Hamel	C.-Eugène Paradis.
Québec-Est	<del>Joseph-Alfred</del> Oscar Drouin	Émile Delâge.
Québec-Ouest	Charles Delagrave	Lawrence H. Egan.
Richelieu	J.-C. Avila Turcotte <i>Jesse Picoté</i>	Osius Cousineau.
Richmond	Albert Goudreau	Wm. John Ewing.
Rimouski	Louis-Joseph Moreault	Charles D'Anjou.
Rivière-du-Loup	Léon Casgrain	L.-J. Dugal.
Roberval	Antoine Castonguay	J.-E. Moreau.
Rouville	Laurent Barré	Rémi Pelletier.
Saint-Hyacinthe	Télesphore-Damien Bouchard	Uldéric Hébert.
Saint-Jean	Alexis Bouthillier	J.-Aimé Lussier.
Saint-Maurice	Joseph-Marc-Napoléon Trudel	Henri-A. Beaudet.
Saint-Sauveur	Pierre Bertrand	J.-Philéas Cantin.
Shefford	Hector Choquette	Henri Grégoire.
Sherbrooke	John Samuel Bourque	Eugène Olivier.
Soulanges	Avila Farand	Adrien Rouleau.
Stanstead	Rouville Beaudry	J.-C. Samson.
Témiscamingue	Nil-Élie Larivière	Arthur Piché.
Témiscouata	J.-Alphonse Beaulieu. <i>(Hudson dit.)</i>	Wilfrid Morel.
Terrebonne	Louis-Joseph-Athanase David	Antony Lessard.
Trois-Rivières	Maurice Duplessis. <i>Le Nolet</i>	Adrien Lambert.
Vaudreuil	Elzéar Sabourin	Évariste Sauvé.
Verchères	Félix Messier	Marius Laporte.
Westmount	Charles Allan Smart	Paul-J. Leduc.
Wolfe	Thomas <del>Harris</del> Lapointe	Donat Manseau.
Yamaska	Antonio Élie	O.-E. Courchesne.

Je, soussigné, greffier de la Couronne en chancellerie de Québec, certifie que la liste ci-dessus a été dressée d'après les rapports d'élection qui se trouvent dans les archives de mon bureau.

Québec, le 23 mars 1936.

L.-P. GEOFFRON.

(Document de la session No 15.)



**JOURNAUX**  
DE  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
DE LA  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

1 ÉDOUARD VIII, 1936

---

**MARDI 24 MARS 1936**

Ce mardi, vingt-quatre mars mil neuf cent trente-six, dans la première année du règne de Sa Majesté Édouard VIII, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la première session de la dix-neuvième législature convoquée pour ce jour, par proclamation ci-annexée, pour l'expédition des affaires;

Le greffier de la Couronne en Chancellerie ayant remis au greffier de l'Assemblée législative et, celui-ci ayant déposé sur le bureau de la Chambre une liste certifiée des députés qui ont été élus à l'élection générale de 1935 (*Document de la session No 15*), (liste dont copie est ci-annexée);

M. Louis-Philippe Geoffrion, greffier de l'Assemblée législative, et M. Maurice Laroche, greffier-adjoint de l'Assemblée législative, tous deux commissaires nommés, *per dedimus potestatem*, pour faire prêter le serment d'allégeance aux députés, ayant de onze heures du matin à trois heures de l'après-midi assermenté au bureau de la Chambre les députés, qui se sont présentés; le serment prêté, et les députés ayant signé le registre qui le contient;

A trois heures la masse est placée sous le bureau, le greffier réclame l'ordre et les députés prennent leur siège.

---

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

“MESSIEURS,

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.”

---

En conséquence, le greffier et les députés se rendent auprès de Son Honneur dans la salle des séances du Conseil.

L'honorable Orateur du Conseil législatif s'exprime comme suit:

*Honorables Messieurs,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Son Honneur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un Orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi; mais quand ce choix sera fait, Son Honneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

Et, les députés étant de retour,

L'honorable M. Taschereau, député du collège électoral de Montmorency, s'adressant au greffier de l'Assemblée législative, propose, secondé par l'honorable M. Mercier, député du collège électoral de Châteauguay, que M. Lucien Dugas, député du collège électoral de Joliette, soit élu Orateur de la Chambre et prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et la motion étant mise aux voix par le greffier, il est—

*Résolu, nemine contradicente,* que M. Lucien Dugas soit élu Orateur et qu'il prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et, le greffier ayant déclaré M. Lucien Dugas dûment élu, ce dernier est conduit au fauteuil par l'honorable M. Taschereau et par l'honorable M. Mercier, puis M. l'Orateur, arrivé au degré supérieur de l'estrade, exprime ses remerciements à la Chambre comme suit:

*“Messieurs,*

Je remercie sincèrement la Chambre du grand honneur qu'elle vient de me faire en me choisissant pour son Orateur, et je la prie de croire que je m'efforcerai toujours de mériter sa confiance.

Je n'ignore pas combien je suis peu qualifié pour occuper le poste important qui m'est assigné; aussi je compte sur la bienveillance et le concours de tous les membres de cette Chambre, pour remplir avec fermeté et impartialité les devoirs qui vont m'incomber. J'aime à espérer que la Chambre entière voudra bien, à l'occasion, m'aider à défendre nos droits et privilèges, à faire respecter notre règlement, et à maintenir la liberté de discussion que nos usages ont consacrée.”

---

Puis M. l'Orateur prend place au fauteuil et la masse est posée sur le bureau.

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte un nouveau message comme suit :

“M. l'Orateur,

“Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.”

En conséquence, l'Orateur, précédé de la masse et suivi des députés, se rend à la barre du Conseil législatif, et là parle comme suit :

*Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,*

L'Assemblée législative m'a choisi pour son Orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays, je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés, spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que Votre Honneur veuille bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes.

Alors, l'Orateur du Conseil législatif répond en ces termes :

“Monsieur l'Orateur,

“J'ai ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre intelligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par la Chambre, et que Sa Majesté, vous reconnaît et vous confirme comme Orateur de la Chambre de l'Assemblée législative.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée législative aura un prompt accès auprès de Son Honneur en toute occasion convenable, et qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que ses paroles et ses actions.”

Les députés étant de retour, M. l'Orateur, s'exprime comme suit :

J'ai l'honneur de faire rapport que cette Chambre vient de se rendre dans la salle des séances du Conseil législatif; que là, j'ai informé Son Honneur le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative m'avait choisi pour son orateur; que j'ai aussi, au nom de cette Chambre, réclamé tous ses droits et privilèges et demandé qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Son Honneur, lorsque les circons-

tances l'exigeront, et qu'il veuille bien interpréter favorablement tous les actes et délibérations de cette chambre; que, sur ce, Son Honneur a bien voulu déclarer qu'il reconnaissait volontiers à notre Assemblée tous les privilèges que lui accorde la constitution, qu'elle aurait, en temps opportun, un accès facile auprès de lui, et qu'il interpréterait toujours favorablement nos délibérations, nos paroles et nos actes.

M. l'Orateur transmet à la Chambre les communications suivantes: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception des notifications suivantes, mon prédécesseur a adressé au greffier de la couronne en chancellerie des mandats lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs portant convocation des collèges électoraux de Hull, de Laviolette, de Montréal-Sainte-Anne, de Pontiac et de Témiscamingue.

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, le 9 août 1935.

A Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative, à Québec.

*Monsieur l'Orateur,*

Je déclare par les présentes donner ma démission de député du district électoral de Témiscamingue à l'Assemblée législative de Québec.

Fait et signé à Québec le 9 août 1935, en présence des deux témoins soussignés.

JOSEPH-ÉDOUARD PICHÉ,

T.-H. LAPOINTE,  
J.-A. FRIGON,  
*témoins.*

(Trad.)

Chapleau, Québec, le 25 septembre 1935.

A l'honorable M. T.-D. BOUCHARD,  
Orateur de l'Assemblée législative,  
Québec,  
Québec.

M. l'Orateur,

Je déclare, par les présentes, que je résigne mon siège de député du collège électoral de Pontiac à l'Assemblée législative.

J'ai l'honneur d'être,

M. l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

W.-R. McDONALD.

Témoins:

Christ Kelly,  
M.-M. Kelly.

---

Province de Québec,

Assemblée législative.

GRAND'MÈRE, P. Q., le 1er octobre 1935.

Je, soussigné, J.-ALPHIDA CRÈTE, Député du District électoral de Lavolette, déclare par la présente démissionner comme membre de l'Assemblée législative de la Province de Québec.

Et j'ai signé la présente déclaration aux date et lieu ci-haut mentionnés en présence des témoins soussignés.

J.-ALP. CRÈTE,

Député du District électoral de Lavolette.

En présence de:

J.-E. DÉZIEL,  
HORACE ROBERT.

Honorable T.-D. BOUCHARD, Ecr., M.P.P.,  
Orateur de l'Assemblée législative,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec.

Province de Québec,

Assemblée législative.

HULL, P. Q., 1er octobre 1935.

ENREGISTRÉE.

Monsieur HECTOR AUTHIER,  
Orateur Suppléant,  
L'Assemblée Législative,  
Québec, P. Q.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, par les présentes, ma démission comme membre de l'Assemblée Législative, représentant le collège électoral de Hull, cette démission devant prendre effet dès ce jour.

Veillez croire, mon cher collègue que ce n'est pas sans émotion que je me retire du parlement de ma Province, témoin de huit années de vie politique dont je garde un précieux souvenir. Mes concitoyens semblent

croire que c'est à la Chambre des Communes à Ottawa où doivent s'exercer mes activités futures.

Je vous adresse ma démission à cause de l'inabilité de l'Orateur à agir comme tel. Veuillez agréer l'hommage de mes sentiments distingués.

AIMÉ GUERTIN,

Témoins:

H. PAQUIN,  
A. SANCHE.

(Trad.)

QUÉBEC, le 2 octobre 1935.

A l'honorable M. T.-D. BOUCHARD,

Orateur de l'Assemblée législative de Québec.

Je, soussigné, JOSEPH-HENRY DILLON, député du district électoral de Montréal-Sainte-Anne à l'Assemblée législative de Québec, ~~résigne,~~ par la présente, mon siège de député du district électoral de Montréal-Sainte-Anne à ladite Assemblée législative de Québec.

En foi de quoi, j'ai signé à Québec, ce deuxième jour d'octobre 1935.

J.-H. DILLON.

Signé en présence de:

DR ERNEST POULIN,  
Témoin,  
J.-ED. FORTIN,  
Témoin.

Reçu le 2 octobre 1935, à 12.50 p.m.

T.-D. BOUCHARD,  
Orateur.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

Ordonné que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (No 1) intitulé: "Loi relative à la prestation des serments d'office".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

Puis, M. l'Orateur s'exprime comme suit:

J'ai l'honneur de faire rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

---

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous ne sauriez commencer vos travaux législatifs sans évoquer un instant le souvenir ému du bon Roi George V, qui, pendant vingt-cinq années, présida aux destinées de l'Empire Britannique. Nulle part, la mort de ce souverain n'a laissé des regrets plus vifs que dans la province de Québec, où chacun avait appris à l'aimer et à voir en lui le monarque constitutionnel, gardien de nos libertés. Aussi, offrons-nous de nouveau à Sa Majesté Edouard VIII, en même temps que nos profondes sympathies, l'hommage de notre attachement à la Couronne. Nous lui souhaitons un règne heureux sur le trône illustré par les siens, un règne marqué par la paix et la bonne entente parmi tous ses peuples.

L'année 1935 a certes été témoin d'une amélioration de la situation économique, mais le chômage est encore un des problèmes redoutables que les gouvernements ont à résoudre. Un nationalisme outrancier ne l'entretient-il pas, parmi les peuples de la terre, en élevant des barrières qui rendent parfois très difficiles les échanges internationaux, source d'activité commerciale et industrielle ?

Le gouvernement veut, de concert avec les autorités fédérales et municipales, s'efforcer de soulager la misère des chômeurs. Si le temps n'est pas encore arrivé de mettre fin au système des secours directs, le gouvernement fera tous les sacrifices que lui permettra l'état des finances de la province, afin de donner du travail à ceux qui en demandent et sont disposés à s'y livrer.

L'année écoulée a laissé un déficit, moins considérable, toutefois, que celui de l'année précédente. Tous les pays et toutes les provinces du Canada subissent la même épreuve, et sont même plus frappés que nous. Le déséquilibre budgétaire est causé dans le monde entier par la diminution des revenus et l'aggravation des sacrifices qu'il faut s'imposer pour soulager la misère.

Le gouvernement ne croit pas pouvoir promettre un excédant des recettes sur les dépenses, cette année non plus, mais il pratiquera la plus stricte économie et n'imposera aucune taxe supplémentaire, car il estime que le fardeau des impôts est déjà suffisamment lourd et que toute charge nouvelle serait de nature à arrêter le retour à la prospérité normale.

Jusqu'à ce jour la province n'a pas cru devoir se prévaloir de la loi fédérale relative à la pension de vieillesse. L'on estimait que nos admirables institutions d'assistance publique, secondées par notre population, résoudraient la question. Mais la misère des temps a trompé nos espérances, et le gouvernement vous priera d'adopter une loi qui permettra à la province de participer au système fédéral de pension de vieillesse.

Le gouvernement vous priera également, afin d'assurer le respect du dimanche, qui est la base des sociétés véritablement chrétiennes, et à la suite d'un jugement récent de la Cour d'Appel, d'annuler toute exception qui existe dans nos lois en faveur d'une classe de nos concitoyens.

Pour vivre et grandir, notre classe agricole a besoin d'un système de crédit large et facile. La loi fédérale, dans sa conception, a été un effort généreux. Québec s'y est promptement associée, et seule, de toutes

---

les provinces canadiennes, pour aider les cultivateurs et favoriser les prêts, elle a assumé partie des intérêts. Il est encore possible de faire mieux. Et le gouvernement, sans être réfractaire à un système de prêt provincial, malgré les objections que celui-ci peut présenter, est cependant prêt à étudier ce système et à en faire l'essai, si le prêt fédéral ne peut être rendu plus facile. Le gouvernement, en collaboration avec le Dominion, croit cependant que le crédit agricole fédéral peut être amélioré à l'avantage des cultivateurs. En outre de la partie de l'intérêt que la province assume, soit l'excédent de 3%, le gouvernement vous demandera de l'autoriser à payer partie du fonds d'amortissement des prêts, à faciliter la recherche et l'établissement des titres et à permettre aux emprunteurs de gager et hypothéquer, de préférence, à d'autres gages et hypothèques, leurs biens meubles et immeubles, de manière à augmenter notablement le pourcentage de l'emprunt autorisé par la loi fédérale. Québec sera ainsi dans une position infiniment préférable à toutes les provinces sœurs, et nos cultivateurs auront un avantage qu'ils ne sauraient manquer d'apprécier.

Il est un groupe de notre province qui doit retenir l'attention bienveillante du gouvernement. L'on se doit en effet de répondre à l'appel des jeunes. Au sortir des écoles, ils sont inquiets de l'avenir et se demandent vers où se diriger. Un bureau, mettant en rapport direct employeurs et employés, faciliterait, il semble, l'obtention du travail aux jeunes et aiderait à la solution de ce problème. C'est la volonté du gouvernement de vous demander de créer ce bureau.

Des conférences ont eu lieu à Ottawa, dernièrement, au cours desquelles on a discuté des amendements à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Les pourparlers ne sont pas encore terminés, mais le gouvernement ne consentira à aucun amendement qui ne soit soumis, au préalable, à la Législature et n'ait reçu son approbation.

Le traité récemment conclu entre le Canada et les États-Unis va ouvrir à nos cultivateurs un marché pour leurs produits agricoles. Afin de faciliter l'écoulement de ces produits dans la république voisine, le gouvernement vous priera de pourvoir à la nomination d'un agent commercial et agricole aux États-Unis.

Au cours de la dernière session, et à l'issue d'un grand congrès tenu à Québec, la Législature a voté une somme considérable pour venir en aide à la colonisation. Cette aide a été efficace, et le ministère de la colonisation, secondé par nos sociétés diocésaines, a dirigé des milliers de colons vers nos centres de colonisation. Le gouvernement se propose de donner toute l'ampleur possible à ce mouvement de retour à la terre. Il n'épargnera aucun sacrifice pour assurer le succès de nos centres de colonisation anciens et nouveaux.

Le gouvernement a également étendu sa sollicitude aux pêcheurs. Huit entrepôts frigorifiques ont été construits, et des primes généreuses ont été accordées aux pêcheurs, afin de leur permettre de construire des bateaux de pêche et de se procurer les agrès nécessaires.

Il me fait grand plaisir de vous signaler les progrès considérables réalisés par les arts domestiques, cette belle industrie québécoise.

Le gouvernement entend également continuer vigoureusement, pour le bénéfice de nos cultivateurs, sa politique de drainage des terres et d'amendements calcaires.

---

Le gouvernement a aussi continué d'aider l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure, si importante chez nous. Le service provincial, avec sa ferme expérimentale et son laboratoire, a considérablement favorisé l'avancement et la protection des élevages.

Au cours de l'année écoulée, l'industrie minière a progressé d'une façon très satisfaisante. La production des nouvelles mines métalliques de l'ouest de la province s'est fortement accentuée. L'exploitation du sous-sol de cette région a fourni de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers, en ces années dernières, et cela a contribué à l'essor général des affaires.

Les résultats favorables des travaux entrepris pour la découverte des mines en ce vaste territoire nous donnent lieu d'espérer que l'on mettra en œuvre d'autres sources de richesse dont bénéficiera toute la population. L'on continuera à assurer les moyens propres à faciliter la recherche de nouvelles mines.

L'an dernier, la Législature a adopté trois lois importantes pour régler le régime de l'électricité dans la province. Le gouvernement a choisi, parmi nos experts les mieux versés dans les connaissances indispensables à l'organisation et à l'exploitation de systèmes de production et de vente d'énergie électrique, trois de nos concitoyens les plus distingués. Ils ont commencé leurs travaux, et l'on croit que, grâce à leurs efforts et à la coopération de tous les intéressés, la province jouira de tous les avantages qu'on est en droit d'attendre de nos immenses richesses hydro-électriques.

Le gouvernement se propose tout particulièrement de généraliser l'électrification de nos campagnes, en mettant le plus généreusement possible à la disposition des municipalités les octrois dont il peut gratifier, en vertu d'une de ces lois, les conseils municipaux qui désirent promouvoir chez eux l'utilisation de l'électricité sur les fermes. Déjà un grand nombre de municipalités ont demandé l'établissement et le prolongement de réseaux d'électricité sur leurs territoires. Les divers organismes qui sont chargés de la mise en vigueur de ces lois consacreront toute l'attention possible à l'étude de ces requêtes et de celles qui seront présentées à l'avenir.

Le système des contrats collectifs, approuvé par les plus hautes autorités civiles et religieuses de la province, se généralise. Environ 65 de ces contrats sont en vigueur, et le relèvement des salaires qui s'en est suivi se chiffre par au delà de huit millions de piastres. 135,000 ouvriers en ont bénéficié. L'expérience est toutefois nouvelle. Il est opportun d'y apporter beaucoup de soin et de prudence, car il est des limites que l'État ne saurait franchir.

L'étude de ces projets de loi exigera de vous tout le travail et toute l'application que, je le sais, vous voudrez leur consacrer. Ces lois sont importantes et contribueront au progrès de la province, au retour à une vie économique plus stable et au bonheur de notre population.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires pour le prochain exercice. Les comptes publics du dernier exercice vous seront soumis.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative.*

Je prie la Divine Providence de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté le Roi.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que la prise en considération du discours du Trône ait lieu à la prochaine séance.

*Résolu* que les comités permanents suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la bibliothèque de la législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin;

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation;

*Ordonné* que les honorables MM. Taschereau, Mercier et Stockwell, MM. Bergeron, Bourque, Duplessis, Élie, Gouin, Messier, Fisher et Turcotte, forment ledit comité spécial.

M. l'Orateur dépose, sur le bureau de la Chambre:

Rapport sur les élections générales de 1935 et sur les élections partielles tenues pendant la dix-huitième législature (1931-1935).

(Document de la session No 14.)

L'honorable M. David, secrétaire de la province, transmet les deux messages suivants de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec que M. l'Orateur lit:

E.-L. PATENAUDE.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'imprimeur du

---

Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, ce 24 mars 1936. (*Document de la session No 4.*)

**E.-L. PATENAUDE.**

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil Exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, ce 24 mars 1936. (*Document de la session No 3.*)

L'honorable M. Franceur dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapport du Ministre des Mines de la province de Québec, pour l'année financière 1934-1935. (*Document de la session No 12.*)

Rapport général du Ministre des Travaux Publics, de la Chasse et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1935. (*Document de la session No 13.*)

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Treizième rapport annuel du Service provincial d'hygiène pour l'année 1934-35 et de la Démographie pour l'année 1934.

(*Document de la session No 8.*)

Quarante-neuvième rapport du Secrétaire et Registraire de la province de Québec, 1934-35. (*Document de la session No 9.*)

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la province de Québec pour l'année 1934-1935. (*Document de la session No 10.*)

Rapport du directeur de l'Assistance Publique pour l'année finissant le 30 juin 1935. (*Document de la session No 6.*)

Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1934-1935. (*Document de la session No 5.*)

État financier du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1935.

(*Document de la session No 7.*)

L'honorable M. Côté dépose sur le bureau de la Chambre:  
Ministère de la Voirie, rapport de 1935.

(*Document de la session No 11.*)

---

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Duplessis, il est—

*Résolu* que cette Chambre s'ajourne maintenant en témoignage de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de frapper M. Arthur Larouche, député de Chicoutimi.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MERCREDI 25 MARS 1936

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Taschereau, du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a choisi, comme devant faire partie du comité des Règlements et du comité des Bills Privés, les membres dont les noms suivent.

*Comité des Règlements:*

Les honorables MM. Authier, Stockwell, MM. Bergeron, Byrne, Côté (Gaspé-Nord), Daniel, Delagrave, Drouin, Duplessis, Farand, Fisher, Gouin, Grégoire, Leduc et Monk.

*Comité des Bills Privés en Général:*

Les honorables MM. Taschereau, Authier, Bastien, Bouchard, Côté, David, Francœur, Godbout, Mercier, Perrault, Rochette, Stockwell; MM. Auger, Barré, Beaudry, Beaulieu, Bégin, Bélanger, Berecovitch, Bergeron, Bertrand, Bourque, Bouthillier, Byrne, Caron (Hull), Caron (Iles-de-la-Madeleine), Casgrain, Castonguay, Charbonneau, Choquette, Chouinard, Cliche, Cohen, Connors, Côté (Gaspé-Nord), Daniel, Dansereau, Delagrave, Drouin, Ducharme, Dufour, Duguay, Dumaine, Duplessis, Dussault, Élie, Farand, Fisher, Gagnon, Gaudet, Gault, Goudreau, Gouin, Grégoire, Hamel, L'Abbé, Lafleur, Lamoureux, Larivière, Lapointe, Larochelle, Lauriault, Lawn, Leduc, Lesage, Lorrain, Merleau, Messier, Monk, Moreault, Paquette, Pouliot, Rajotte, Rochefort, Rochon, Rousseau, Sabourin, Sauvé, Sherman, Smart, Tardif, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Thurber, Tremblay, Trudel et Turcotte.

Les autres comités permanents à être choisis, le seront demain le 26 courant à onze heures de l'avant-midi.

L'honorable M. Mercier dépose sur le bureau de la Chambre:  
Rapport du Ministre des Terres et Forêts de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1935.

(Document de la session No 16).

---

L'honorable M. Perrault dépose sur le bureau de la Chambre:  
Vingt-sixième rapport annuel de la Commission des Services Publics  
de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1935.

(Document de la session No 17.)

L'honorable M. Godbout dépose sur le bureau de la Chambre:  
Rapport du Ministre de l'Agriculture de la province de Québec pour  
l'année finissant le 30 juin 1935.

(Document de la session No 18.)

Le Mérite Agricole, 1935. (Document de la session No 19.)

L'honorable M. Stockwell dépose sur le bureau de la Chambre:  
Rapport sur les Compagnies d'Assurance, Québec, 1935.

(Document de la session No 20.)

Compagnies de Fidéicommiss, états de comptes annuels pour l'année  
finissant le 31 décembre 1934.

(Document de la session No 21.)

L'honorable M. Bouchard dépose sur le bureau de la Chambre:  
Statistiques de l'Enseignement pour l'année scolaire 1934-35.

(Document de la session No 22.)

État financier des Corporations Scolaires pour l'année finissant le  
30 juin 1934.

(Document de la session No 23.)

Caisses Populaires, 1934. Sociétés coopératives agricoles, 1934.

(Document de la session No 24.)

L'honorable M. Authier dépose sur le bureau de la Chambre:  
Rapport général du Ministre de la Colonisation, Province de Québec,  
pour l'année finissant le 30 juin 1935.

(Document de la session No 25.)

L'honorable M. Rochette déposé sur le bureau de la Chambre:  
Rapport général du Ministre du Travail de la province de Québec,  
pour l'année finissant le 30 juin 1935.

(Document de la session No 26.)

Huitième rapport annuel de la Commission des Accidents du Tra-  
vail de Québec.

(Document de la session No 27.)

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par M. Du-  
plessis.

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente  
Majesté le Roi Édouard VIII dans les termes suivants:

*A Sa Très Excellente Majesté le Roi,*

*Très Gracieux Souverain,*

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté,

l'Assemblée législative de la Province de Québec,  
réunis en Parlement, prions Votre Majesté de bien vouloir agréer l'ex-

---

pression de la vive douleur que nous a causée la mort de notre souverain bien-aimé, George V.

Votre illustre père a honoré la plus haute fonction en s'appliquant durant tout son règne à servir la paix et la justice sociale, et en faisant preuve d'un réel attachement envers les humbles et les déshérités.

Il avait conquis un titre spécial à notre affection en venant, alors qu'il était Prince de Galles, s'associer à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec, et dire hautement tout le prix qu'il attachait aux origines françaises du Canada.

En maintes circonstances il s'est plu à témoigner à notre pays un véritable dévouement.

Notre province a pour devise de se souvenir.

Nous prenons part au grand deuil de Votre Majesté, et nous demandons respectueusement la permission d'offrir notre sympathie à Sa Majesté la Reine Marie, ainsi qu'à tous les membres de la famille royale.

Il nous est d'autant plus agréable de saluer l'avènement de Votre Majesté au Trône de vos ancêtres que, fidèle à une auguste tradition, vous êtes déjà venu, à plusieurs reprises, prendre contact avec notre population.

Vous avez pu ainsi constater l'attachement que nous gardons à la Couronne britannique et qui nous porte à souhaiter à Votre Majesté un long et fructueux règne.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* qu'un message soit envoyé au Conseil législatif pour l'informer que l'Assemblée législative a adopté l'adresse susdite et lui demander d'y donner son adhésion.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

M. Dumaine propose, secondé par M. Connors, que l'Adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des chambres.

La motion est mise en délibération et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gouin, il est—

*Ordonné* que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

---

**JEUDI 26 MARS 1936**

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De la cité de Joliette, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement du conseil de ladite cité relativement à une subvention à Ernest Harnois et Fils, Limitée—M. Casgrain.

De la "Boiler Inspector Association of the Province of Quebec, Inc.", demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression. —M. Connors.

De "Le Séminaire de Québec", demandant l'adoption d'une loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.—M. Delagrave.

De la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et ratifiant le règlement No 229, de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la "Brown Corporation".—M. Ducharme.

De M. Elphège Marier et Dame Ernestine Durocher, demandant l'adoption d'une loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.—M. Farand.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Monk.

Des Commissaires d'Écoles de la Commission Scolaire de la Côte Notre-Dame de Liesse, comté Jacques-Cartier, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de l'application de certaines lois.—M. Monk.

De la ville de Hampstead, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Smart.

De la ville Mont-Royal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Smart.

L'honorable M. Taschereau, du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

---

Votre comité a choisi, comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre, les membres dont les noms suivent:

*Comité des Chemins de Fer et autres moyens de Communication:*

Les honorables MM. Taschereau, Authier, David, Francœur, Godbout, Mercier; MM. Auger, Beaulieu, Bégin, Bercovitch, Bergeron, Caron (Hull), Caron (Iles-de-la-Madeleine), Castonguay, Charbonneau, Choquette, Cohen, Connors, Dufour, Dumaine, Duplessis, Dussault, Farand, Gagnon, Gaudette, Gault, Goudreau, Gouin, Labbé, Lafleur, Lamoureux, Larivière, Lapointe, Larochelle, Lauriault, Lorrain, Pouliot, Rochon, Rousseau, Sauvé, Sherman, Smart, Tardif, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Thurber, Turcotte.

*Comité des Comptes Publics:*

Les honorables MM. Taschereau, Bastien, David, Francœur, Godbout, Mercier, Perrault; MM. Bercovitch, Bourque, Caron (Hull), Casgrain, Connors, Dansereau, Delagrave, Drouin, Duguay, Duplessis, Fisher, Gaudet, Gouin, Hamel, Lawn, Lesage, Messier, Monk, Paquette, Pouliot, Rajotte, Rochefort, Sauvé, Tardif, Taschereau (Bellechasse), Thurber, Tremblay, Trudel, Turcotte.

*Comité des Bills Publics en Général:*

Les honorables MM. Taschereau, Authier, Bouchard, Côté, David, Francœur, Mercier, Perrault, Rochette, Stockwell; MM. Bélanger, Bercovitch, Bergeron, Bouthillier, Caron (Iles-de-la-Madeleine), Casgrain, Chouinard, Cohen, Delagrave, Drouin, Ducharme, Dumaine, Duguay, Duplessis, Élie, Gault, Gouin, Grégoire, Hamel, Lafleur, Lauriault, Leduc, Lesage, Monk, Moreault, Paquette, Smart, Taschereau (Bellechasse), Trudel.

*Comité des Industries et du Commerce:*

Les honorables MM. Bastien, Bouchard, Rochette; MM. Beaudry, Bégin, Bertrand, Bouthillier, Bourque, Byrne, Casgrain, Chouinard, Cliche, Cohen, Connors, Daniel, Dansereau, Drouin, Dufour, Duplessis, Farand, Gaudet, Gault, Gouin, Goudreau, Hamel, Lafleur, Lamoureux, Lapointe, Larivière, Larochelle, Lauriault, Lorrain, Lawn, Messier, Monk, Rajotte, Rochefort, Rochon, Smart, Taschereau (Bellechasse), Thurber, Tremblay, Turcotte.

*Comité des Privilèges et Élections:*

Les honorables MM. Taschereau, Côté, Mercier, Perrault, Rochette; MM. Bercovitch, Bergeron, Caron (Hull), Casgrain, Daniel, Delagrave, Drouin, Duplessis, Ducharme, Gouin, Hamel, Larochelle, Monk, Rochefort, Smart, Taschereau (Bellechasse), Thurber.

*Comité du Code Municipal:*

Les honorables MM. Taschereau, Authier, Bouchard, Côté, David, Godbout, Perrault, Rochette; MM. Auger, Barré, Beaudry, Beaulieu, Bélanger, Bergeron, Bertrand, Bourque, Byrne, Caron (Hull), Caron

(Iles-de-la-Madeleine), Casgrain, Castonguay, Charbonneau, Choquette, Chouinard, Ducharme, Dumaine, Duplessis, Dussault, Élie, Farand, Fisher, Gouin, Grégoire, Labbé, Lamoureux, Larouche, Leduc, Lesage, Merleau, Rochon, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Tremblay, Turcotte.

*Comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation:*

Les honorables MM. Authier, Bastien, Côté, Godbout, Perrault, Stockwell; MM. Auger, Barré, Beaudry, Beaulieu, Bégin, Bergeron, Bourque, Bouthillier, Byrne, Castonguay, Charbonneau, Choquette, Chouinard, Cliche, Côté (Gaspé-Nord), Daniel, Dansereau, Ducharme, Dufour, Duguay, Dumaine, Duplessis, Dussault, Élie, Farand, Fisher, Gagnon, Gaudet, Goudreau, Gouin, Grégoire, Labbé, Lamoureux, Lapointe, Larivière, Larouche, Lorrain, Lawn, Merleau, Messier, Paquette, Pouliot, Rajotte, Rochon, Rousseau, Sabourin, Sherman, Sauvé, Tardif, Thisdel, Trudel, Turcotte.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que le règlement de l'Assemblée législative soit modifié ainsi qu'il suit:

1° L'article 93 est remplacé par le suivant:

“**93.** Durant les sessions, la Chambre, à moins qu'elle n'en ait décidé autrement après avis, se réunit à trois heures de l'après-midi le mardi, le mercredi et le jeudi, et à onze heures du matin le vendredi.”

2° L'article suivant est inséré entre 100 et 101:

“**100a.** A moins que la Chambre n'en ait décidé autrement après avis, l'Orateur, dès qu'il est onze heures du soir le mardi, le mercredi et le jeudi, et une heure de l'après-midi le vendredi, prononce l'ajournement de l'affaire en cours et celui de la Chambre sans consulter celle-ci, et toute motion dilatoire alors pendante devient caduque.

“Toutefois, l'ajournement ne peut être prononcé au cours d'une votation.”

3° L'article 106 est abrogé.

4° L'article 111 est modifié en en retranchant:

a) Dans le premier paragraphe, les mots:

“Le lundi

“1. Les questions aux ministres et aux députés;

“2. Les ordres du jour relatifs aux bills privés;

“3. Les motions annoncées par les députés;

“4. Les ordres du jour relatifs à des affaires d'intérêt public et inscrits au nom des députés;

“5. Les motions annoncées par le gouvernement;

“6. Les ordres du jour inscrits au nom du gouvernement;”

b) Dans la première ligne du dernier paragraphe les mots “les lundis exceptés”.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*"A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres."

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Élie, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:

#### CONSEIL LÉGISLATIF.

Le 25 mars 1936.

*Résolu*.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, comme suit:

*A Son Honneur*

*L'honorable Esioff-Léon Patenaude,*

*Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, réunis en législature provinciale, avons résolu de présenter une adresse à Sa Gracieuse Majesté le Roi, pour lui exprimer le chagrin profond qu'éprouve tout le peuple de la province à l'occasion de la mort de feu Notre Souverain le Roi George V, et pour lui faire part de nos félicitations à l'occasion de son accession au trône.

Nous demandons respectueusement à Votre Honneur de vouloir bien transmettre ladite adresse à Son Excellence le très honorable Baron Tweedsmuir, Gouverneur-Général du Canada, le priant de la faire parvenir à Sa Gracieuse Majesté le Roi.

*Ordonné*.—Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a voté ladite adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour laquelle elle demande l'agrément de l'Assemblée législative.

*Ordonné*.—Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

---



---

**CONSEIL LÉGISLATIF.**

Le 25 mars 1936.

*Résolu*,—Que l'adresse de l'Assemblée législative à Sa Très Excellente Majesté le Roi à l'occasion de la mort de Notre Souverain le Roi George V, et de l'accession du Roi Édouard VIII au trône, reçoive l'assentiment de cette Chambre et que le blanc laissé dans cette adresse soit rempli en y insérant les mots "le Conseil législatif et".

*Ordonné*,—Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a donné son assentiment à ladite adresse.

*Ordonné*,—Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que cette Chambre adopte l'adresse du Conseil législatif à l'honorable lieutenant-gouverneur, après y avoir rempli le blanc qui s'y trouve par les mots "et l'Assemblée législative";

*Ordonné* qu'un message soit adressé au Conseil législatif pour l'informer de l'adoption de la résolution ci-dessus;

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L'honorable M. Stockwell, trésorier de la province, dépose le document suivant:

---



---

**ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFOUNDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.**

---



---

SERVICE ET RAPPORTS DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
<b>6.—COLONISATION:—</b>			
Chemins de colonisation et aide à la colonisation..... (O. C. No 1461, du 7 juin 1935).	200,000.00	200,000.00	.....
<b>7.—DIVERS SERVICES:—</b>			
<b>Dépt. du Secrétaire Provincial:—</b>			
Écoles de réforme et d'industrie.....	9,312.28	9,312.28	.....
<b>Travaux publics, Chasse et Pêcheries:—</b>			
Chasse et pêche.....	100.00	100.00	.....

**ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA PROVINCE.—(Suite).**

SERVICE ET RAPPORTS DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
<b>Charges sur le revenu:—</b>			
Licences, assurances, etc. ....	1,820.73	1,820.73	.....
Loi de la gazoline. .... (O.C. No 436, du 14 février 1936).	10,092.61	10,092.61	.....
<b>1.—CONSTRUCTION D'UNE PISCICULTURE A ST-FAUSTIN (Terrebonne).....</b> (O.C. No 2228, du 12 août 1935).	25,000.00	23,068.86	1,931.14
<b>2.—DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE:—</b>			
Travaux de drainage et achat d'excavateurs. (O.C. No 2294, du 21 août 1935).	225,000.00	196,319.40	28,680.60
<b>3.—DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE:—</b>			
Travaux de drainage et achat d'excavateurs. (O.C. No 2599, du 13 sept. 1935).	25,000.00	.....	25,000.00
<b>4.—ACHAT DES IMMEUBLES DE LA KING OF THE NORTH GOLD MINES, Limited. .</b> (O.C. No 2949, du 25 oct. 1935).	14,730.00	14,730.00	.....
<b>5.—AGRICULTURE:—</b>			
Encouragement à l'agriculture en général. . . . (O.C. No 3013, du 30 oct. 1935).	31,000.00	31,000.00	.....
<b>6.—COLONISATION:—</b>			
Chemins de colonisation et aide à la colonisation. .... (O.C. No 3425, du 5 déc. 1935).	125,757.83	114,179.54	11,578.29
<b>7.—DIVERS SERVICES:—</b>			
<b>Colonisation:—</b>			
Primes de défrichement, de labour et de résidence. ....	100,000.00	75,969.50	24,030.50
<b>Travaux publics, chasse et pêcheries:—</b>			
Travaux publics.—Ponts-routes. ....	185,000.00	72,462.74	112,537.26
Chasse et pêcheries:—Pêcheries maritimes: Indemnités à divers pêcheurs qui ont subi des pertes (agrès de pêche) et pour la construction de nouvelles embarcations. ....	13,000.00	7,982.50	5,017.50
Construction de trois entrepôts frigorifiques additionnels et d'une neigère. ....	46,000.00	46,000.00	.....
<b>Terres et forêts:—</b>			
Protection des forêts. .... (O.C. No 62, du 9 janvier 1936).	96,300.00	96,300.00	.....
<b>8.—SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE:—</b>			
<b>Fonds des écoles élémentaires:—</b>			
Octrois aux municipalités pauvres. .... (O.C. No 517, du 22 fév. 1936).	65,000.00	64,690.26	309.74

**ÉTAT DES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS EN VERTU DE RAPPORTS DU CONSEIL ET DE  
L'ART. 10, CHAP. 21 DES STATUTS REFONDUS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,  
PENDANT LA VACANCE DU PARLEMENT, PRÉPARÉ PAR L'AUDITEUR DE LA  
PROVINCE.—(Suite).**

SERVICE ET RAPPORTS DU CONSEIL	Montant	Dépensé	Non dépensé
<b>9.—DIVERS SERVICES:—</b>			
<b>Département de l'Agriculture:—</b>			
Économie rurale:—Achat de grains de semence.....	150,000.00	42.00	149,958.00
<b>Horticulture:—</b>			
Organisation de jardins ouvriers	31,000.00		
Primes d'indemnité à certains apiculteurs dont les ruchers ont dû être détruits.....	8,312.43		
	39,312.43	7,338.93	31,973.50
<b>Département de l'Instruction publique:—</b>			
Impression de "Mon Premier Livre"..... (O.C. No 629, du 27 fév. 1936).	15,250.00	15,250.00	.....
<b>10.—LÉGISLATION—Assemblée législative:—</b>			
Impression et reliure pour les deux chambres de la législature..... (O.C. No 690, du 4 mars 1936).	87,771.39	87,771.39	.....
<b>11.—DIVERS SERVICES:—</b>			
<b>Voirie et Mines:—</b>			
Construction, réparation et entretien des chemins.....	400,000.00	.....	400,000.00
Dépenses administratives.....	100,000.00	26,295.92	73,704.08
<b>Travail:—</b>			
Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail, 24 Geo. V, c. 56, amendé par 25-26 Geo. V, c. 64: Pour dépenses imprévues re: Impression de brochures, circulaires, etc., re: diverses associations ouvrières..... (O.C. No 784, du 11 mars 1936).	4,000.00	2,374.64	1,625.36
<b>12.—CHARGES SUR LE REVENU:—</b>			
Loi concernant la gazoline..... (O.C. No 897, du 20 mars 1936).	10,000.00	1,686.29	8,313.71
	1,979,447.27	1,104,787.59	874,659.68

Département du Trésor,  
Bureau de l'Auditeur.

Québec, le 26 mars 1936.

EDGAR VÉZINA,

Auditeur de la Province.

(Document de la session No 28.)

---

L'honorable M. Bouchard dépose sur le bureau de la Chambre:  
Statistiques Municipales pour l'année civile 1934.

(*Document de la session No 29*).

Rapport du Ministre des Affaires Municipales de l'Industrie et du  
Commerce de la Province de Québec, 1934-35.

(*Document de la session No 30*.)

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable  
M. Mercier, il est—

*Résolu*, que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit  
ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MARDI 31 MARS 1936

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la  
Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues  
et reçues:

De la ville de Magog, demandant l'adoption d'une loi refondant sa  
charte.—M. Beaudry.

De la corporation de la ville de Lachute et autres, demandant l'adop-  
tion d'une loi modifiant sa charte.—M. Dansereau.

De la ville de Laval des Rapides, demandant l'adoption d'une loi  
modifiant sa charte.—M. Rochon.

De la Compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie,  
demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Thurber.

De la ville de Châteauguay, demandant l'adoption d'une loi modi-  
fiant sa charte.—M. Thurber.

L'honorable M. Stockwell dépose, sur le bureau de la Chambre:

État des comptes publics de la province de Québec, pour l'exercice  
finissant le 30 juin 1935. (*Document de la session No 31*).

État des Cautionnements fournis par les Officiers du Gouvernement  
de la province de Québec, (y compris les huissiers), tel que requis par  
chapitre 9, article 41, S.R.Q., 1925. (*Document de la session No 32*).

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars courant :

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec :

*“A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

NOUS, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres”.

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MERCREDI 1er AVRIL 1936

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De John McLean Chamard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.—M. Auger.

Des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.—M. Thurber.

De la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.—M. Choquette.

De John Lapierre et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Association des Maréchaux Ferrants de la province de Québec.—M. Delagrave.

---

De Sterling Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.—M. Delagrave.

De la Three Rivers Grain Elevator Company, Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation de ses biens.—M. Dumaine.

De la Compagnie d'Assurances Mutuelles du Commerce contre l'Incendie, demandant que la loi des assurances de Québec s'applique à la dite compagnie.—M. Dumaine.

Des Syndics Apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscains, demandant l'adoption d'une loi modifiant la Loi les constituant en corporation.—M. Duplessis.

De Dame Christine Fraser Bryce et de Dame Muriel Florence Bryce, demandant l'adoption d'une loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu Dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce.—M. Gault.

De L'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.—M. Lesage.

De Harry Bell Montizambert et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de The Quebec Gold Fields Transportation Company.—M. Merleau.

Du Conseil Armorial de la Noblesse de Québec, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation.—M. Messier.

De la Commission des Écoles Catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et demandant certains pouvoirs d'emprunt.—M. Thurber.

L'honorable M. Taschereau, du comité des Élections des Présidents des Comités Permanents, présente son rapport, lequel est lu ainsi qu'il suit:

*Comité des Règlements:*

Votre Comité a choisi M. Bergeron comme Président du Comité des Règlements et recommande que le quorum soit réduit à quatre (4).

*Comité des Bills Privés en Général:*

Votre comité a choisi M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) comme président du Comité des Bills Privés en Général et recommande que le quorum soit réduit à dix (10).

*Comité des Chemins de Fer et autres moyens de Communication:*

Votre comité a choisi l'honorable M. Francœur comme président du Comité des Chemins de Fer et autres moyens de Communication et recommande que le quorum soit réduit à sept (7).

*Comité des Comptes Publics:*

Votre Comité a choisi M. Casgrain comme président du comité des Comptes Publics et recommande que le quorum soit réduit à quinze (15).

*Comité des Bills Publics en Général:*

Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau comme président du Comité des Bills Publics en Général et recommande que le quorum soit réduit à sept (7).

*Comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation:*

Votre comité a choisi l'honorable M. Godbout comme président du Comité de l'Agriculture, de l'Immigration et de la Colonisation et recommande que le quorum soit réduit à dix (10).

*Comité des Industries et du Commerce:*

Votre comité a choisi M. Thurber comme président du comité des Industries et du Commerce et recommande que le quorum soit réduit à six (6).

*Comité des Privilèges et Élections:*

Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier comme président du Comité des Privilèges et Élections et recommande que le quorum soit réduit à dix (10).

*Comité du Code Municipal:*

Votre comité a choisi M. Thisdel comme président du comité du Code Municipal et recommande que le quorum soit réduit à dix (10).

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De "Le Séminaire de Québec", demandant l'adoption d'une loi distayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.

De la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et ratifiant le règlement No 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation.

De M. Elphège Marier et Dame Ernestine Durocher, demandant l'adoption d'une loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.

De la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Hampstead, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Mont-Royal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Magog, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.

De la corporation de la ville de Lachute et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la Compagnie de Tramways Verchères-Chambly et Laprairie, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De la ville de Châteauguay, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Des Commissaires d'Écoles de la Commission Scolaire de la Côte Notre-Dame-de-Liesse, comté Jacques-Cartier, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de l'application de certaines lois.

Sur la motion de M. Gouin, secondé par M. Duplessis, il est—

*Résolu* que le nom de M. Larouche soit ajouté à la liste des membres du comité des bills privés en général et à celle du comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

*Ordonné* que M. Dansereau ait la permission de présenter un bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Lachute."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Beaudry ait la permission de présenter un bill (No 85) intitulé: "Loi refondant la charte de la ville de Magog".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 92) intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terrains, possédés par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Ducharme ait la permission de présenter un bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement No 229 de ladite ville ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la "Borwn Corporation".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de Tramways Verchères-Chambly et Laprairie".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

*Ordonné* que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Châteauguay".  
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Farand ait la permission de présenter un bill (No 93) intitulé: "Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 89) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse, dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal de l'application de certaines lois".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 86) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

### CONSEIL LÉGISLATIF

Le 26 mars, 1936.

*Résolu* que les honorables Messieurs Bryson, Chapais, Choquette, Daniel, Girouard, Kelly, Nicol et Simard soient nommés membres du comité devant aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts du Conseil législatif sont en cause, et soient désignés également pour agir au nom du Conseil législatif comme membre du comité mixte des deux Chambres chargé d'administrer ladite bibliothèque.

*Ordonné* qu'il soit envoyé à l'Assemblée législative un message lui communiquant la résolution ci-dessus;

*Ordonné* que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

---

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

*Résolu* que les honorables MM. Taschereau, Mercier et David, MM. Barré, Beaulieu, Bélanger, Daniel, Dansereau, Ducharme, Duguay, Duplessis, Farand, Gagnon, Gault, Gouin, Messier, Moreault et Paquette soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette chambre dans le comité mixte des deux chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

*Ordonné* qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

*Résolu* qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Taschereau, Perrault, Francœur et Authier, MM. Bertrand, Casgrain, Cliche, Daniel, Drouin, Rousseau et Sherman, représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier :

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec :

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Rajotte, secondé par M. Merleau, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

**JEUDI 2 AVRIL 1936**

Prière.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Du Rév. Père Joseph-P. Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.—M. Bouthillier.

De l'Association des chiropraticiens de la province de Québec, Incorporée demandant l'adoption d'une loi constituant l'Association de chiropraticiens de la province de Québec.—M. Caron (Hull).

Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix, demandant l'adoption d'une loi exemptant de cotisation certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix.—M. Lesage.

De M. Gabriel Vallerand et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville "La ville du Lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".—M. Tasche-reau (Bellechasse).

Des syndics de la paroisse de Saint-Germain-d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi leur accordant le droit de construire un presbytère et effectuer des emprunts.—M. Thurber.

---

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De John McLean Chamard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

Des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

De la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte.

De John Lapierre et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Association des Maréchaux Ferrants de la province de Québec.

De Sterling Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

De la Three Rivers Grain Elevator Company, Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation de ses biens.

Des Syndics Apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscains, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

De Dame Christine Fraser Bryce et de Dame Muriel Florence Bryce demandant l'adoption d'une loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu Dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce.

De la Boiler Inspector Association of the Province of Quebec, Inc., demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que les délais pour la présentation des bills privés soient prolongés jusqu'au 30 avril courant et les délais pour la réception des rapports sur les bills privés, jusqu'au 8 mai.

*Ordonné* que M. Auger ait la permission de présenter un bill (No 75) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Duplessis, ait la permission de présenter un bill (No 111) intitulé: "Loi modifiant la constitution des Syndics Apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscains".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Choquette ait la permission de présenter un bill (No 88) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Granby".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Connors ait la permission de présenter un bill (No 113) intitulé: "Loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Dumaine ait la permission de présenter un bill (No 101) intitulé: "Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions, concernant l'évaluation et la taxation des biens de la Three Rivers Grain Elevator Company, Limited".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

*Ordonné* que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 87) intitulé: "Loi modifiant la charte de The Sterling Fire Insurance Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 102) intitulé: "Loi constituant en corporation l'association des ma-réchaux-ferrants de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Gault ait la permission de présenter un bill (No 76) intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu Dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 85) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Magog".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 92) intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement No 229 de ladite ville ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de Tramways Verchères-Chambly et Laprairie".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 93) intitulé: "Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

---

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 89) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse, dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 86) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars courant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Barré, secondé par M. Monk, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

---

**MARDI 7 AVRIL 1936**

Prière.

Sur la motion de M. Gaudet, secondé par M. Côté (Gaspé-Nord), il est—

*Ordonné* que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "La Corporation de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi érigeant Victoriaville en municipalité de cité".

Ladite pétition est, en conséquence, présentée.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Sherman, il est—

*Ordonné* que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Francis Langan, Kathlan Gladys Dolan, non-mariées, Dame Mary Leonard, veuve de feu Frederick Francis Langan et autres", demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 Geo. V, chap. 161 et 21 Geo. V, chap. 182.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donacona Paper Company, Limited.—M. Delagrave.

De la Corporation municipale de la ville de Donacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donacona Paper Company, Limited.—M. Delagrave.

De la Beauharnois Light, Heat and Power Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Farand.

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.—M. Lesage.

De Dame Mercédès Laurence et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Céline Laurent *alias* Laurin, veuve de Antoine Laurence.—M. Trudel.

De Georges Boisvert et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Baie Comeau.—M. Caron (Iles-de-la-Madeleine).

*Ordonné* que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 77) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

---

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

*"A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec,*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres".

Et le débat se continue.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. David, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. Bouchard dépose, sur le bureau de la Chambre:  
Annuaire Statistique, Québec, 1935.

*(Document de la session No 33.)*

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 75) intitulé: "Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 111) intitulé: "Loi modifiant la constitution des Syndics Apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 88) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Granby".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 101) intitulé: "Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions, concernant l'éva-

---

luation et la taxation des biens de la "Three Rivers Grain Elevator Company, Limited".

M. Dumaine propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 87) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Sterling Fire Insurance Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 102) intitulé: "Loi constituant en corporation l'association des maréchaux-ferrants de la province de Québec".

M. Delagrave propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 76) intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu Dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Choquette, secondé par M. Beaudry, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

**MERCREDI 8 AVRIL 1936**

Prière.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Gault, il est—

*Ordonné* que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "La cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte", et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Leduc, secondé par M. Lesage, il est—

*Ordonné* que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 23 George V, ch. 165, relative à la succession Labelle, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:

De La Corporation de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi érigeant Victoriaville en municipalité de cité.—M. Gaudet.

De Frances Langan, Kathlan Gladys Dolan, non-mariées, Dame Mary Leonard, veuve de feu Frederick Francis Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 Geo. V, chap. 161 et 21 Geo. V, chap. 182.—M. Smart.

---

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De l'Association des Chiropraticiens de la province de Québec, Incorporé, demandant l'adoption d'une loi constituant l'Association de chiropraticiens de la province de Québec.

Des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix, demandant l'adoption d'une loi exemptant de cotisation certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix.

Des syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi leur accordant le droit de construire un presbytère et effectuer des emprunts.

Des commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company, Limited.

---

De la Corporation Municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company, Limited.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'incendie demandant que la loi des assurances de Québec s'applique à ladite compagnie.

De Harry Bell Montizambert et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de The Quebec Gold Fields Transportation Company.

*Ordonné* que M. Lesage ait la permission de présenter un bill (No 99) intitulé: "Loi exemptant de cotisation certaines parties de la paroisse de Saint-Jean de la Croix".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Merleau ait la permission de présenter un bill (No 97) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Quebec Gold Fields Transportation Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Caron (Hull), ait la permission de présenter un bill (No 94) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Dumaine ait la permission de présenter un bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance mutuelle du Commerce contre l'incendie de Saint-Hyacinthe".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 106) intitulé: "Loi ratifiant certaine résolution et certain contrat passés et faits entre Les Commissaires d'Écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la "Donnacona Paper Company, Limited"

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonnée* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 105) intitulé: "Loi ratifiant certain règlement et certain contrat faits et passés entre la Corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la "Donnacona Paper Company, Limited".

---

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 98) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*"A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec,*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres".

Et le débat se continue.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 90) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Lachute".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 113) intitulé: "Loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 77) intitulé: "Loi constituant en corporation Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

---

La Chambre continue le débat sur la motion, qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Hamel, secondé par M. Grégoire, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MARDI 14 AVRIL 1936

Prière.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*"A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Monk, secondé par M. Fisher, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

**MERCREDI 15 AVRIL 1936**

Prière.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), secondé par M. Casgrain, propose: que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "La corporation municipale du village de Val-d'Or, dans le district d'Abitibi et J.-A. Larocque, gérant d'affaires et autres", demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Val-d'Or, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 93.—Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.

Et avec des amendements le bill suivant:

Bill 87.—Loi amendant la charte de The Sterling Fire Insurance Company.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 75.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres.

Et avec des amendements les bills suivants:

Bill 91.—Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead.

Bill 86.—Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill No 102, intitulé: "Loi constituant en corporation: L'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec, n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.

---

De la cité de Joliette, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement du conseil de ladite cité relativement à une subvention à Ernest Harnois et Fils, Limitée.

Du Rév. Père Joseph-P. Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.

De M. Gabriel Vallerand et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville "La ville du Lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

De La Cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 23 George V, chapitre 165, relative à la succession Labelle.

De la Corporation de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi érigeant Victoriaville en municipalité de cité.

*Ordonné* que M. Lafleur ait la permission de présenter un bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Gaudet ait la permission de présenter un bill (No 103) intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Taschereau (Bellechasse) ait la permission de présenter un bill (No 104) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville "La ville du Lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Lesage ait la permission de présenter un bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Leduc ait la permission de présenter un bill (No 112) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Bouthillier ait la permission de présenter un bill (No 108) intitulé: "Loi constituant en corporation Villa Saint-Jean de la Lande".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

---

M. Lesage dépose sur le bureau de la Chambre:  
Rapport de la Commission du chômage de Montréal, le 16 mars 1936.  
(*Document de la session No 34.*)

L'honorable M. Stockwell dépose sur le bureau de la Chambre:  
Commission des Liqueurs de Québec, 1934-1935.  
(*Document de la session No 35.*)

Sur la motion de M. Sherman, secondé par M. Tardif, il est—  
*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:  
Copies de tout acte de vente ou d'échange, projet de vente ou d'échange, promesse de vente ou d'échange, option de vente ou d'échange, relatifs aux biens sur lesquels la province a des droits de coupe, de rente foncière ou de propriété, dans les comtés de Compton et de Wolfe, depuis le 1er mars 1935, jusqu'au 10 avril 1936.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gouin, il est—  
*Résolu* qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:  
Copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er septembre 1935 inclusivement, jusqu'au 1er décembre de la même année.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gouin, il est—  
*Résolu* qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:  
Copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er décembre 1935 inclusivement, jusqu'au 12 avril 1936.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gouin, il est—  
*Résolu* qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre:  
Copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er mars 1935 inclusivement, jusqu'au 1er septembre 1935.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*"A Son Honneur  
Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec,*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de

---

notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres".

Et le débat se continue.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 99) intitulé: "Loi exemptant de cotisation certaines parties de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 97) intitulé: "Loi constituant en corporation The Quebec Gold Fields Transportation Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des Chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 94) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens de la province de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 109) intitulé: "Loi concernant la compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie, de Saint-Hyacinthe".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 106) intitulé: "Loi ratifiant une résolution et un contrat passés entre Les Commissaires d'Écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company, Limited".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 105) intitulé: "Loi ratifiant un règlement et un contrat faits et passés entre la Corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company, Limited".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

---

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 98) intitulé: "Loi concernant les syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

La Chambre continue le débat sur la motion, qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Chouinard, secondé par M. Moreault, il est:—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### JEUDI 16 AVRIL 1936

Prière.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la ville de Laval des Rapides, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Frances Langan, Kathlan Gladys Dolan, non-mariées, Dame Mary Leonard, veuve de feu Frederick Francis Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 Geo. V, chap. 161, et 21 Geo. V, chap. 182.

De la corporation municipale du village de Val-d'Or, dans le district d'Abitibi, et J.-A. Larocque, gérant d'affaires, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Val-d'Or.

*Ordonné* que M. Smart ait la permission de présenter un bill (No 120) intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Rochon ait la permission de présenter un bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

*Ordonné* que M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) ait la permission de présenter un bill (No 84) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Val d'Or."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

L'honorable M. Francœur dépose sur le bureau de la Chambre: Rapports des Chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1934, conformément aux dispositions de l'article 4, chapitre 31, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925.

*(Document de la session No 36.)*

Rapports des Chemins de fer, états, rapports et statistiques pour l'année expirée le 31 décembre 1934, conformément aux dispositions de l'article 187, chapitre 230, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925.

*(Document de la session No 37.)*

---

Sur la motion de M. Duguay, secondé par M. Auger, il est—

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, ainsi que copie de tout document, depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 10 avril 1936, le tout se rapportant au creusage d'un fossé, dans la municipalité de Saint-Bruno, comté du Lac-Saint-Jean, d'après l'acte d'accord portant le No 33-0-65, ainsi que celui portant le No 33-E-1425.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le mercredi 25 mars dernier: —

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec,*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Merleau, secondé par M. Caron, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

---

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 75) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 93) intitulé: "Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 87) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Sterling Fire Insurance Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 103) intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 104) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville "La ville du Lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

---

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 112) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 108) intitulé: "Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

---

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 5) intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 3) intitulé: "Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 6) intitulé: "Loi modifiant l'article 1289 du Code de procédure civile."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Côté, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Perrault ait la permission de présenter un bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Fisher, il est—  
*Ordonné* que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 151) intitulé: "Loi relative aux directorats de compagnies".  
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), secondé par M. Casgrain, il est—  
*Ordonné* que M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) ait la permission de présenter un bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931."  
En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides."

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie mercredi 25 mars dernier.

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec,*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Taschereau (Bellechasse), secondé par M. Turcotte, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

**MARDI 21 AVRIL 1936**

Prière.

M. Thurber propose, secondé par M. Charbonneau:

Que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Dame Clara Martin, de la cité de Montréal, district de Montréal, et de Achille Bienvenu, de la dite cité de Montréal, manufacturier", demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

La motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. La dite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 117) intitulé: "Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

**CONSEIL LÉGISLATIF.**

Le 15 avril 1936.

*Résolu* qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative à l'effet de l'informer que le Conseil législatif consent à se joindre à elle, ainsi qu'il en a été prié, pour constituer une commission mixte devant avoir charge des impressions législatives, et qu'il a désigné pour faire partie de cette commission mixte les honorables MM. Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Roy et Scott, auxquels avait déjà été confiée la surveillance des impressions du Conseil législatif au cours de la présente session.

*Ordonné* que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

L'honorable M. Stockwell dépose, sur le bureau de la Chambre:  
Rapport sur les Sociétés de Secours Mutuels, 1935, (opérations 1934).  
(*Document de la Session No 38.*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec,*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Dussault, secondé par M. Bourque, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 120) intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 84) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Val d'Or".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), il est—

*Ordonné* que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité de comté de Témiscouata".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), secondé par M. Casgrain, il est—

---

*Ordonné* que M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), ait la permission de présenter un bill (No 153) intitulé: "Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles, relativement à certains véhicules".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec,*

Nous les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Moreault, secondé par M. Bergeron, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MERCREDI 22 AVRIL 1936

Prière

Sur la motion de M. Larivière, secondé par M. Lauriault, il est:

*Ordonné* que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Louis de Gonzague Prévoist, avocat, Conseil du Roi, Daniel Hillman, ingénieur civil et Geoffrey G. Ommanney, ingénieur civil, tous trois de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de Témiscamingue et Abitibi Railway Company et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

---

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:  
Bill 89.—Loi exemptant les commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame de Liesse, dans le comté de Jacques-Cartier, de l'application de certaines lois.

Et avec des amendements le bill suivant:

Bill 82.—Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement No 229, de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

Du Conseil Armorial de la Noblesse de Québec, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation.

De la Commission des Écoles Catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et demandant certains pouvoirs d'emprunt.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) du comité des bills privés en général, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 111.—Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des Frères Mineurs ou Franciscains.

Et avec des amendements, les bills suivants:

Bill 77.—Loi modifiant la loi constituant en corporation Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception.

Bill 95.—Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), il est:

*Ordonné* que M. Casgrain, ait la permission de présenter un bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Rochon, secondé par M. Connors, il est—

*Ordonné* que M. Rochon, ait la permission de présenter un bill (No 156) intitulé: "Loi refondant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier :

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec :

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 117) intitulé : "Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

---

La Chambre continue le débat sur la motion qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Grégoire, secondé par M. Castonguay, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

---

**JEUDI 23 AVRIL 1936**

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

**Bill 101.**—Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation des biens de la Three Rivers Grain Elevator Company, Limited.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De la Beauharnois Light, Heat and Power Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) du comité des bills privés en général, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

**Bill 92.**—Loi distayant un certain nombre de terres possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.

*Ordonné* que M. Farand ait la permission de présenter un bill (No 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Beauharnois Light, Heat & Power Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Messier ait la permission de présenter un bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil Armorial de la Noblesse de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 119) intitulé: "Loi amendant la Loi concernant la Commission des Ecoles Catholiques de Verdun".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

Sur la motion de M. Chouinard, secondé par M. Moreault, il est—  
*Ordonné* que M. Chouinard ait la permission de présenter un bill (No 157) intitulé: “Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier;

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

Nous les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 91) intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion “que le bill soit maintenant lu une troisième fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 82) intitulé: “Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement No 229, de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation.”

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

---

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 111) intitulé: "Loi modifiant la constitution des syndicats apostoliques des frères mineurs ou franciscains."

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.  
Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

---

La Chambre continue le débat sur la motion qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Gouin, secondé par M. Fisher, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

## MARDI 28 AVRIL 1936

Prière.

Sur la motion de M. Dumaine, secondé par M. Rajotte, il est—

*Ordonné* que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de St-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de St-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Bercovitch, secondé par M. Cohen, il est—

*Ordonné* que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Samuel David Gameraff, courtier d'immeubles, Morris Samuels, courtier d'assurance, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation Adath Israel Congregation et Community Centre of Outremont; et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est en conséquence, présentée, lue et reçue.

Sur la motion de M. Monk, secondé par M. Fisher, il est—

*Ordonné* que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Casgrain, secondé par M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), il est—

*Ordonné* que M. Casgrain ait la permission de présenter un bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le barreau de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 7) intitulé: "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions".

M. Casgrain propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Et le débat se continue.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 118) intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil Armorial de la Noblesse de Québec".

M. Messier propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois. Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 119) intitulé: "Loi amendant la Loi concernant la Commission des Écoles catholiques de Verdun".

M. Thurber propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois. Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

La Chambre continue le débat sur la motion qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

M. Tremblay propose, secondé par M. Élie:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse actuellement soumise à la considération de la Chambre:

"Toutefois, nous croyons de notre devoir de représenter à votre honneur, qu'il est de notoriété publique que la confection et la revision des listes électorales qui ont servis dans Montréal au scrutin du 25 novembre 1935 ont donné lieu à des milliers de parjures et à l'inscription sur ces listes de milliers de noms fictifs;

"Que le rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie sur les élections générales provinciales de 1935, établit de façon incontestable que, dans le district électoral de Montréal-Saint-Laurent, le nombre des bulletins déposés dans les boîtes à scrutin de plusieurs bureaux de vote a excédé de façon considérable et anormale le nombre des électeurs inscrits sur les listes de ces bureaux de vote;

"Que ces abus sont intolérables et dangereux, qu'ils sont très préjudiciables aux droits des électeurs et à la bonne renommée de la province de Québec, et qu'ils ne doivent pas demeurer impunis;

"Que nous recommandons respectueusement l'adoption immédiate de toutes les mesures, administratives, législatives ou autres, qui s'imposent, en vue de punir sévèrement les coupables, de prévenir la répétition de pareils abus, d'assurer la fidélité et l'impartialité des listes électorales ainsi que des officiers d'élection et afin de sauvegarder et de protéger les droits et les prérogatives des électeurs, d'empêcher les suppositions de personnes, communément désignées sous le nom de "télégraphes élec-

---

toraux", et de manière à rendre absolument efficaces et complètes les lois concernant les élections.

L'honorable M. Taschereau objecte que l'amendement est irrégulier parce qu'il affirme des faits dont la Chambre n'est pas saisie, parce qu'il se réfère à une affaire pendante devant les tribunaux et parce qu'il tient du pamphlet politique.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Gouin, il est—  
*Ordonné* que le débat soit ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MERCREDI 29 AVRIL 1936

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 154.—Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions.

Bill 98.—Loi relative aux syndics de la paroisse de St-Germain-d'Outremont.

M. Bergeron du comité des règlements, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de St-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de St-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil.

De Samuel David Gameroff, courtier d'immeubles, Morris Samuels, courtier d'assurance et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation Adath Israel Congregation et Community Centre of Outremont.

Votre comité recommande que les délais pour la présentation des bills privés soient prolongés jusqu'au 21 mai courant et les délais pour la réception des rapports sur bills privés, jusqu'au 28 mai inclusivement et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) du comité des bills privés en général, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 108.—Loi constituant en corporation la Villa Saint-Jean de la Lande.

Et avec des amendements les bills suivants:

Bill 116.—Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides.

Bill 85.—Loi refondant la charte de la cité de Magog.

Votre comité recommande que les délais pour la présentation des bills privés soient prolongés jusqu'au 21 mai courant et les délais pour la réception des rapports sur bills privés, jusqu'au 28 mai inclusivement et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

*Ordonné* que M. Dumaine ait la permission de présenter un bill (No 124) intitulé: "Loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Bercovitch ait la permission de présenter un bill (No 80) intitulé: "Loi constituant en corporation Adath Israel Congregation and Community Centre of Outremont".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la question d'ordre de l'honorable M. Taschereau concernant l'amendement de M. Tremblay, proposé le mardi 28 avril courant, à la motion de M. Dumaine, du mercredi 25 mars dernier, proposant:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Québec:

A Son Honneur

le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des chambres.

---

Lequel amendement se lit comme suit:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse actuellement soumise à la considération de la Chambre:

"Toutefois, nous croyons de notre devoir de représenter à votre honneur, qu'il est de notoriété publique que la confection et la revision des listes électorales qui ont servis dans Montréal au scrutin du 25 novembre 1935 ont donné lieu à des milliers de parjures et à l'inscription sur ces listes de milliers de noms fictifs;

"Que le rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie sur les élections générales provinciales de 1935, établit de façon incontestable que, dans le district électoral de Montréal-Saint-Laurent, le nombre des bulletins déposés dans les boîtes à scrutin de plusieurs bureaux de vote a excédé de façon considérable et anormale le nombre des électeurs inscrits sur les listes de ces bureaux de vote;

"Que ces abus sont intolérables et dangereux, qu'ils sont très préjudiciables aux droits des électeurs et à la bonne renommée de la province de Québec, et qu'ils ne doivent pas demeurer impunis;

"Que nous recommandons respectueusement l'adoption immédiate de toutes les mesures, administratives, législatives ou autres, qui s'imposent, en vue de punir sévèrement les coupables, de prévenir la répétition de pareils abus, d'assurer la fidélité et l'impartialité des listes électorales ainsi que des officiers d'élection et afin de sauvegarder et de protéger les droits et les prérogatives des électeurs, d'empêcher les suppositions de personnes, communément désignés sous le nom de "télégraphes électoraux", et de manière à rendre absolument efficaces et complètes les lois concernant les élections".

L'honorable M. Taschereau déclare retirer la question de règlement, qu'il a soulevé le 28 avril courant, au sujet du dit amendement de M. Tremblay.

La Chambre reprend le débat sur ledit amendement.

Et le débat se continue sur l'amendement.

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Fisher, il est—  
*Ordonné* que le débat soit ajourné.

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, le bill suivant:

Bill No 7, intitulé: "Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.

Sur un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

---

Alors, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale au bill suivant:

**7 Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.**

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill.”

---

**Au retour des députés:**

La Chambre reprend le débat sur l'amendement proposé le mardi 28 avril courant par M. Tremblay à la motion de M. Dumaine proposée le mercredi 25 mars dernier:

Que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des chambres.

Lequel amendement se lit comme suit:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse actuellement soumise à la considération de la Chambre:

“Toutefois, nous croyons de notre devoir de représenter à votre honneur, qu'il est de notoriété publique que la confection et la revision des listes électorales qui ont servis dans Montréal au scrutin du 25 novembre 1935 ont donné lieu à des milliers de parjures et à l'inscription sur ces listes de milliers de noms fictifs;

“Que le rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie sur les élections générales provinciales de 1935, établit de façon incontestable que, dans le district électoral de Montréal-Saint-Laurent, le nombre des bulletins déposés dans les boîtes à scrutin de plusieurs bureaux de vote a excédé de façon considérable et anormale le nombre des électeurs inscrits sur les listes de ces bureaux de vote;

“Que ces abus sont intolérables et dangereux, qu'ils sont très préjudiciables aux droits des électeurs et à la bonne renommée de la province de Québec, et qu'ils ne doivent pas demeurer impunis;

“Que nous recommandons respectueusement l'adoption immédiate de toutes les mesures, administratives, législatives ou autres, qui s'imposent, en vue de punir sévèrement les coupables, de prévenir la répétition de pareils abus, d'assurer la fidélité et l'impartialité des listes électorales ainsi que des officiers d'élection et afin de sauvegarder et de protéger les droits et les prérogatives des électeurs, d'empêcher les suppositions de personnes, communément désignées sous le nom de “télégraphes électoraux”, et de manière à rendre absolument efficaces et complètes les lois concernant les élections.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

## POUR

Messieurs :

<i>Auger,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Barré,</i>	<i>Laflour,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Larivière,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Larochelle,</i>
<i>Bélanger,</i>	<i>Larouche,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Lauriault,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Castonguay,</i>	<i>Lesage,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Cliche,</i>	<i>Monk,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Ducharme,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Duguay,</i>	<i>Rocheffort,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Rousseau,</i>
<i>Dussault,</i>	<i>Sauvé,</i>
<i>Élie,</i>	<i>Sherman,</i>
<i>Fisher,</i>	<i>Smart,</i>
<i>Goudreau,</i>	<i>Tardif,</i>
<i>Gouin,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Grégoire,</i>	<i>Trudel.—41.</i>
<i>Hamel,</i>	

## CONTRE

Messieurs :

<i>Authier,</i>	<i>Byrne,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Caron (Hull),</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>
<i>Bercovitch,</i>	<i>Casgrain,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Charbonneau,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Chouinard,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Cohen,</i>

<i>Connors,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Côté (Bonaventure),</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Côté (Gaspé-Nord),</i>	<i>Merleau,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>David,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Rochon,</i>
<i>Farand,</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Francœur,</i>	<i>Stockwell,</i>
<i>Gagnon,</i>	<i>Taschereau (Bellechasse),</i>
<i>Gaudet,</i>	<i>Taschereau (Montmorency),</i>
<i>Gault,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Thurber,</i>
<i>Lamoureux,</i>	<i>Turcotte.—47.</i>
<i>Lapointe,</i>	

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement les bills suivants:

Bill No 75, intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres".

Bill No 93, intitulé: "Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier".

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Ordonné* que M. Casgrain, député du collège électoral de Rivière-du-Loup, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

*Résolu* que le 30 courant, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

*Résolu* que le 30 courant, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

*Question* par M. Pouliot.—Relativement à la section provinciale de l'école des arts domestiques et au sujet des arts domestiques:

Combien la province a-t-elle dépensé, depuis le 1er janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 10 avril 1936?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

\$267,708.29.

*Question* par M. Pouliot.—1. Depuis le 1er janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 10 avril 1936, combien la province a-t-elle payé à ou pour O.-A. Bériau, de Québec:

a) Combien pour gages ou salaires?

b) Combien pour dépenses?

2. Depuis quand ledit O.-A. Bériau est-il à l'emploi de la province?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

1. a. \$26,333.33.

b. \$5,279.95.

2. Du 7 juillet 1906 au 30 avril 1919 au service du Revenu, Département du Trésor; Du 1er octobre 1929 au Ministère de l'Agriculture.

*Question* par M. Pouliot.—Pierre Bériau, de Québec, fils de O.-A. Bériau du même lieu, a-t-il été à l'emploi de la province, depuis le 1er janvier 1929, jusqu'au 10 avril 1936?

Dans l'affirmative:

a. A quel titre?

b. Depuis quand?

c. Combien la province lui a-t-elle payé à quelque titre que ce soit?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

a. Commis.

b. 1er novembre 1930.

c. Salaires \$9,100.00, dépenses de voyage \$4,457.32.

*Réponse* par l'honorable M. Mercier:

a. Dessinateur junior.

b. Du 1er janvier 1928 au 31 octobre 1930.

c. \$1,000.00 par an.

*Question* par M. Pouliot.—Relativement à l'indemnité payée par la province concernant les ruches d'abeilles atteintes de la loque américaine:

1. Combien de cultivateurs du comté de Missisquoi ont obtenu cette indemnité?

2. Quels sont les nom et adresse de chacun desdits cultivateurs?

3. Quelle est l'indemnité payée à chacun desdits cultivateurs?

4. Quel est le nombre de ruches détruites dans chaque cas?

*Réponse par l'honorable M. Godbout :*

1. 4.			
2. 3. et 4.	François Fontaine, N.-D.-de-Stanbridge:	\$ 158.90	41
	Philippe Dupont,	1,067.00	255
	Arcade Charron,	3.92	1
	Édouard Gamache,	55.16	6

*Question par M. Élie.—Du 1er janvier 1935, inclusivement, au 31 décembre 1935, inclusivement, combien Le Journal d'Agriculture a-t-il coûté à la province ?*

*Réponse par l'honorable M. Godbout :*

\$102,320.05.

*Question par M. Élie.—Du 1er janvier 1935, inclusivement, au 31 décembre 1935, inclusivement, relativement aux ponts de péage ci-après, appartenant à la province, quels ont été :*

- a. Les revenus bruts;
- b. Les revenus nets;
1. Du Pont Taschereau, reliant l'Île Perrot à Dorion ?
2. Du Pont Galipeault, reliant l'Île Perrot à l'Île de Montréal ?
3. Du Pont de Batiscan, à St-François-Xavier de Batiscan ?
4. Du Pont de Sorel, reliant Sorel à St-Joseph de Sorel ?
5. Du Pont de St-François, reliant Pierreville à St-François du Lac ?
6. Du Pont de Yamaska, reliant Yamaska-Est à Yamaska-Ouest ?
7. Du Pont de l'Île d'Orléans, reliant l'Île d'Orléans à St-Grégoire, comté de Montmorency ?

*Réponse par l'honorable M. Francœur :*

	a.	b.
	<i>Revenus bruts</i>	<i>Revenus nets</i>
Taschereau.....	\$75,897.43	\$63,532.66
Galipeault.....	86,925.74	74,847.03
Batiscan.....	56,954.01	45,875.77
Sorel.....	16,364.85	3,642.19
St-François.....	8,240.52	1,731.29
Yamaska.....	9,373.48	2,928.38
Île-d'Orléans.....	14,040.90	7,240.94

*Question par M. Élie.—Relativement à la Loi concernant la vente des produits agricoles, 17 Geo. V, chap. 24, depuis le 1er janvier 1935, inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1935, inclusivement :*

- a. Combien la province a-t-elle dépensé ?
- b. Quand a été payé chaque déboursé fait par la province ?
- c. A qui a été payé chaque déboursé ?

*Réponse par l'honorable M. Godbout:*

a.	b.	c.
\$ 280.00	11 janv. 1935.	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
100.00	16 " "	— " " " " " "
1,000.00	18 " "	— " " " " " "
1,372.78	28 " "	—Chs-A. Harrison, Londres.
150.00	25 fév.	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
75.00	28 " "	— " " " " " "
1,072.08	4 mars	—Chs-A. Harrison, Londres.
50.00	9 " "	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
25.00	11 " "	—L'Association Sportive des Employés Civils, Québec.
59.42	15 " "	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
1,723.59	15 " "	—Coopérative Fédérée de Québec, Montréal.
1,216.17	1 avril	—Chs.-A. Harrison, Londres.
50.00	15 " "	—L'Abbé. A. Vachon, Québec.
125.25	23 " "	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
1,435.77	29 " "	—Chs-A. Harrison, Londres.
1,126.48	31 mai	— " " " "
50.00	12 juin	—L'Autorité, Montréal.
1,292.63	19 " "	—Chs-A. Harrison, Londres.
430.67	28 " "	— " " " "
333.33	1 juill	— " " " "
500.00	2 " "	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
282.81	8 " "	— " " " " " "
1,305.41	8 " "	—Chs-A. Harrison, Londres.
1,143.33	29 août	— " " " "
3,639.15	4 sept.	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
943.67	14 " "	—Coopérative des Jardiniers Maratchers de la Province de Québec.
850.92	19 " "	— " " " " " " " "
500.00	28 " "	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
4,000.00	28 " "	—Coopérative Fédérée de Québec, Montréal.
333.34	28 " "	—Chs-A. Harrison, Londres.
776.54	8 oct.	— " " " "
1,500.00	8 " "	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
1,337.51	22 " "	—Chs-A. Harrison, Londres.
952.27	25 " "	—Coopérative des Jardiniers Maratchers de la Prov. de Québec.
333.33	30 " "	—Chs-A. Harrison, Londres.
500.00	6 nov.	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
2,504.10	12 " "	— " " " " " " " "

a.	b.	c.
803.17	21	1935.—Coopérative des Jardiniers Maratchers de la Province de Québec
333.33	29	—Chs-A. Harrison, Londres.
775.87	5 déc.	— “ “ “
175.00	9	—Association des Fabricants de Conserve de la Province de Québec.
1,404.99	16	—Coopérative des Jardiniers Maratchers de la Province de Québec.
333.34	23	—Chs-A. Harrison, Londres.
100.00	30	—Les Producteurs de Sucre d'Erable de Québec, Lévis.
<hr/>		
\$ 37,296.25		

*Question* par M. Cliche.—Relativement aux octrois, subventions ou primes payés par la province aux ou pour les fabriques de produits laitiers, dans le comté de Beauce, depuis le 1er janvier 1931, inclusivement jusqu'au 1er janvier 1936:

a. Quels sont les nom et adresse des personnes auxquelles lesdits octrois, subventions ou primes ont été payés?

b. A combien s'élève le montant de chaque octroi, subvention ou prime?

c. Quand ont été payés par la province chacun desdits octrois, subventions ou primes?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

a.	b.	c.
Soc. de Beurre et Fromage, St-Frédéric . . . . .	\$100.00	30 juin 1931
Henri Jacques, St-Pierre-de-Broughton . . . . .	75.00	3 nov. 1931
Adélarde Bernard, St-Ephrem . . . . .	200.00	7 nov. 1931
La Société d'actionnaires de St-Jules . . . . .	50.00	9 mai 1932
Soc. de Fab. de Beurre et Fromage, St-Simon . . . . .	300.00	26 mai 1932
Fromagerie de Ste-Aurélie . . . . .	100.00	6 déc. 1932
Soc. de Fab. de Beurre et Fromage, St-Simon . . . . .	100.00	21 juin 1933
Soc. de Fab. de Beurre et Fromage, St-Simon . . . . .	100.00	21 juin 1933
Jos. Cliche, St-Georges . . . . .	250.00	6 déc. 1933
Jos.-E. Cloutier, Beauceville-Est . . . . .	100.00	19 avril 1934
Jos.-E. Cloutier, Beauceville-Est . . . . .	100.00	5 juil. 1934
Soc. de Fab. de Beurre et Fromage, St-Simon . . . . .	100.00	18 déc. 1934
Jos.-H. Roy, St-Ephrem . . . . .	410.00	6 fév. 1935
Ephrem Pomerleau, N.-D.-des-Pins . . . . .	75.00	4 mars 1935
Jos.-E. Cloutier, Beauceville-Est . . . . .	63.83	3 juil. 1935
Soc. Coop. Agr. de St-François-Ouest . . . . .	500.00	12 oct. 1935
Jos. Roy, St-Ephrem . . . . .	190.00	6 nov. 1935
A. Perron, Sacré-Cœur-de-Jésus . . . . .	50.00	2 août 1935
Soc. de Fromagerie, St-Philibert . . . . .	50.00	9 oct. 1935
E. Pomerleau, N.-D.-des-Pins . . . . .	100.00	21 nov. 1935

*Question* par M. Élie.—Relativement au Jardin Zoologique de Québec, depuis son institution jusqu'au 18 avril 1936:

A part la somme globale de \$180,928.51 payée par la province, d'après une réponse consignée dans les Journaux de l'Assemblée légis-

lative, en date du 6 février 1934, et la somme globale de \$35,771.61, d'après une autre réponse consignée dans les Journaux de l'Assemblée législative, en date du 29 janvier 1935, combien la province a-t-elle dépensé:

- a. Quant au terrain;
- b. Quant aux constructions;
- c. Quant à l'ameublement et à l'aménagement;
- d. Quant à l'achat d'animaux sauvages;
- e. Quant à l'entretien ?

Réponse par l'honorable M. Rochette:

- a. Rien.
- b. \$4,670.54.
- c. Rien.
- d. \$306.75.
- e. \$27,592.88.

Question par M. Élie.—1. Le gouvernement de cette province, directement ou indirectement, depuis le 11 janvier 1935, inclusivement, a-t-il subventionné la Coopérative Avicole du district des Trois-Rivières ?

Dans l'affirmative:

- a. Quand;
  - b. Pour quelle somme totale ?
2. Ladite Coopérative est-elle en déconfiture ?

Dans l'affirmative:

- c. Depuis quand ?

Réponse par l'honorable M. Godbout:

1.	a.	b.
	19 janvier 1935.....	\$ 200.00
	22 février 1935.....	225.79
	23 février 1935.....	200.00
	24 mars 1935.....	200.00
	8 avril 1935.....	262.50
	13 avril 1935.....	200.00
	14 mars 1935.....	200.00
	26 juin 1935.....	200.00
	29 juillet 1935.....	200.00
	6 septembre 1935.....	1,750.00
	2 octobre 1935.....	200.00
	6 novembre 1935.....	200.00
	23 décembre 1935.....	1,750.00
	24 décembre 1935.....	400.00
	13 février 1936.....	1,900.00
		<hr/>
2.	Elle a cessé ses opérations.	\$8,088.29

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 86) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal".

■ En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 89) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse, dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 77) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Ville de Château-guay".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

---

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses".

Sur la motion de M. Pouliot, secondé par M. Leduc, il est—

*Ordonné* que l'ordre soit révoqué.

*Ordonné* que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 115) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Beauharnois Light, Heat & Power Company".

M. Farand propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

*Résolu* qu'au cours de la présente séance, la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill No 5, intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse".

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 5) intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---



---

**JEUDI 30 AVRIL 1936**

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 120.—Loi concernant la succession de feu James McCready.

*Question* par M. Fisher.—1. Au cours du mois de novembre 1935, le gouvernement a-t-il amélioré une partie du chemin connu sous le nom de rang du bois de la paroisse St-Anicet, comté de Huntingdon?

2. Dans l'affirmative, quel a été le coût de cet amélioration?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

1. Non.

2. Répondu au No 1.

*Question* par M. Fisher.—1. Au cours de l'hiver 1934-35, combien de milles de chemin le gouvernement a-t-il tenu ouverts à l'usage des véhicules-automobiles?

2. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour tenir ces chemins ouverts?

3. Quelle somme d'argent le gouvernement a-t-il exigé des municipalités, par mille, pour ce service?

4. Chaque municipalité a-t-elle payé au gouvernement le montant à elle imposé pour ce service?

5. Dans la négative, quels sont les noms des municipalités et des montants dus dans chaque cas?

6. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions spéciales aux municipalités qui ont entretenu leurs chemins à leur propres frais?

7. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces municipalités et les octrois accordés à chacune d'elles?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

1. 466.61 milles.

2. \$93,855.16.

3. \$125.00 par mille.

4. Non.

5. Comté de Québec: La Petite-Rivière, \$220.00; Ville de Québec-Ouest, \$300.00.

6. Oui.

7. Cité de Thetford-Mines, \$200.00; Ville de Black-Lake, \$98.25; Village de Cowansville, \$100.00; Village de Frelighsburg, \$75.00; Cité des Trois-Rivières, \$349.00; Ville de La Tuque, \$250.00; Ascot Corner, \$250.00; Paroisse de St-Venant-de-Hereford, \$35.00; Ville de Duparquet, \$200.00; Ville de Victoriaville, \$195.44; Ville d'Arthabaska, \$203.39.

*Question* par M. Fisher.—Concernant la route No 9 s'étendant de Laprairie à la frontière des États-Unis :

1. En quelle année ce chemin a-t-il été en premier lieu amélioré ?
2. Quel a été le coût total de l'amélioration de ce chemin ?
3. Des municipalités à travers lesquelles passe ce chemin ont-elles contribué audit travail ?
4. Dans l'affirmative :  
Quelle somme d'argent chaque municipalité a-t-elle fournie ?
5. Le gouvernement maintient-il ce chemin aux frais de la Province ?

*Réponse* par l'honorable M. Côté :

1. De 1912 à 1915.
2. \$772,373.40.
3. et 4. Paroisse de Laprairie, \$6,325.00; Ville de Laprairie, \$1,116.-30; Paroisse de St-Philippe, \$6,493.37; Paroisse de St-Jacques-le-Mineur, \$7,736.36; Paroisse de St-Cyprien-de-Léry, \$6,363.91; Village de Napierville, \$1,354.07; Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, \$1,900.00.
5. Oui.

*Question* par M. Duguay.—Relativement aux travaux de voirie exécutés par la province sur la route Québec-Lac-Saint-Jean, depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 1er janvier 1936 :

1. Des soumissions publiques ont-elles été demandées pour l'exécution desdits travaux ?  
Dans l'affirmative :
  - a. De quelle manière;
  - b. Quels ont été les soumissionnaires;
  - c. Quel a été le montant de chaque soumission;
  - d. A qui fut accordé l'exécution desdits travaux;
  - e. A combien s'élève le coût total payé ou payable par la province pour l'exécution desdits travaux ?

*Réponse* par l'honorable M. Côté :

1. a. Oui. Par la voie des journaux pour les sections Pika et Upika; soumissions privées pour les sections Rivière-aux-Écorces et Lac Merle.
- b. et c. Pour la section Pika :  
J.-Raoul Desbiens, \$67,614.53; D. Desantis Construction Co., \$67,961.60; Joseph Boivin et Arthur Laberge, \$95,427.27; Laganière, Houde & Cie, \$96,577.88; Louis Couture, \$106,840.12; Basile Olivier & A.-Z. Cavette, \$107,029.60; La Cie Routière Lac Saint-Jean-Chicoutimi, \$98,019.40; Célestin Simard, \$85,680.54; Frigon & Cie, \$72,723.31.

Pour la section Upika :

- D. Desantis Construction Co., \$52,365.60; Pierre Bélanger, \$100,796.27; Basile Olivier & A.-Z. Cavette, \$90,091.35; Louis Couture, \$83,291.50; La Cie Routière Lac St-Jean-Chicoutimi, \$78,083.91; Laganière, Houde & Cie, \$75,900.16; Frigon & Cie, \$60,445.56; Célestin Simard, \$57,286.37; J.-Raoul Desbiens, \$71,816.62.

Pour la section Lac Merle :

- D. Desantis Construction Co., \$54,413.56; La Cie Routière Lac St-Jean-Chicoutimi, \$57,605.30; J.-H. Tremblay, \$52,073.23; J.-Raoul Desbiens, \$54,444.90.

Pour la section Rivière-aux-Écorces:

La Cie Routière Lac St-Jean-Chicoutimi, \$65,284.30; D. Desantis Construction Co., \$66,998.03; J.-H. Tremblay, \$68,893.21; J.-Raoul Desbiens, \$67,856.15.

d. Pour la section Pika, à J.-Raoul Desbiens; pour la section Upika, à D. Desantis Construction Co.; pour la section Lac Merle, à J.-H. Tremblay; pour la section Rivière-aux-Écorces, à La Cie Routière Lac St-Jean-Chicoutimi.

e. Le coût total payable est de \$149,348.17.

*Question* par M. Duplessis.—Relativement aux comptes de banque de la province depuis le 24 avril 1935, inclusivement, jusqu'au 21 avril 1936:

1. Lesdits comptes de banque ont-ils été soutirés ?  
Dans l'affirmative:
2. Pendant combien de temps ?
3. Quelle est la moyenne pour laquelle lesdits comptes ont été soutirés pendant ladite période ?
4. Quelle est la somme la plus élevée pour laquelle lesdits comptes ont été soutirés ?
5. A combien se chiffre le total des intérêts payés ou payables par la province, au sujet desdits comptes ?
6. Quel est le taux d'intérêt payé ou payable par la province au sujet desdits comptes ?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

1. Oui.
2. 363 jours.
3. \$7,115,627.29.
4. \$18,055,359.60.
5. \$236,593.63.
6. 4% par année du 24 avril 1935 au 17 juin 1935.  
3 $\frac{3}{4}$ % par année du 17 juin 1935 au 21 avril 1936.

*Question* par M. Smart.—Quelle est l'explication de l'item de \$2,000,000.00 qui apparaît à la cédule A-2 du bilan sous le titre "Fonds d'amortissement placés par la province de Québec";

"Bons du trésor sur demande, Province de Québec, 2 $\frac{1}{4}$ %:

1. Est-ce le même \$2,000,000.00 qui apparaît à la page 15 des comptes publics, sous le titre "Emprunts sur bons du trésor", Trésorier de la Province, S. R., 1925, c. 20 à 21 et arrêté ministériel 1552 du 13 juin 1935 ?

2. Est-ce que ce bon particulier du trésor a été autorisé aux fins d'obtenir de l'argent comptant, et si oui à quelle fin cet argent comptant devait-il être employé, ou a-t-il simplement été émis à l'ordre du trésorier de la province afin d'être déposé dans le fonds d'amortissement général au lieu d'argent comptant ou d'obligations négociables ?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

1. Oui.
2. En raison du petit nombre d'obligations or de la province de Québec sur le marché des bons du trésor sur demande ont été émis à

---

l'ordre du trésorier de la Province pour placement temporaire de divers fonds d'amortissement de la Province au montant de \$2,000,000.00.

L'honorable M. Stockwell transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province :

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1937, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Québec, 30 avril 1936.

E.-L. PATENAUDE.  
(Document de la session No 1).

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Bouchard, il est—

*Ordonné* que le message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit renvoyé au comité des subsides avec le budget qui l'accompagne.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable M. Stockwell propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant mise en délibération, un débat s'élève.

Sur la motion de M. Fisher, secondé par M. Drouin, il est—

*Ordonné* que le débat soit ajourné.

---

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 154) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill (No 5) intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier du bill (No 98) intitulé: "Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 108) intitulé: "Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides".

"En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, d'un projet de résolutions relatives au bill No 5, intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse".

L'honorable M. Bouchard propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, et la motion est adoptée.

L'honorable M. Bouchard informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

(EN COMITÉ)

*Résolu, 1.*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra conclure toute convention avec le gouverneur général en son conseil relative à

---

un système général de pensions de vieillesse dans cette province, conformément aux dispositions de toute loi du Parlement du Canada, déjà édictée ou qui pourra l'être concernant les pensions de vieillesse, et des règlements adoptés en vertu de toute telle loi, et pour le paiement trimestriel par le gouvernement du Canada à la province d'un montant égal à soixante et quinze pour cent ou plus de la somme nette versée par la province pour pensions de vieillesse, durant le trimestre précédent, en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

*Résolu, 2.*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement de pensions de vieillesse aux personnes désignées et selon les conditions statuées par toute loi du Parlement du Canada, déjà édictée ou qui pourra l'être relativement aux pensions de vieillesse et par les règlements adoptés en vertu de toute telle loi.

*Résolu, 3.*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, aux fins de la loi qui accompagne les présentes résolutions, nommer un officier pour chaque municipalité de comté ou pour un groupe de municipalités de comté ou pour tout autre territoire défini.

*Résolu, 4.*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra aussi créer une commission, composée de trois membres, désignée sous le nom de "Commission des pensions de vieillesse, de Québec", laquelle commission siègera et tiendra ses séances à l'endroit ou aux endroits, dans la province, que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera; que l'un des membres de la commission sera nommé président et un autre président suppléant par le lieutenant-gouverneur en conseil; que dans le cas d'absence du président ou de son incapacité d'agir, le président suppléant exercera les attributions du président; que lorsque le président suppléant aura agi pour le président, il sera présumé avoir ainsi agi en l'absence ou à cause de l'incapacité d'agir du président; que la commission décidera à la majorité des voix, et, s'il y a partage des voix, le président aura un vote prépondérant; que deux commissaires formeront quorum, et que, au cas de vacance ou de vacances, parmi les membres de la commission, par décès, destitution ou autrement, ladite commission n'en sera pas pour cela dissoute, mais le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer une ou d'autres personnes pour remplir toute telle vacance ou vacances.

*Résolu, 5.*—Que la rémunération des officiers et des commissaires nommés en vertu des résolutions qui précèdent sera celle que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera et que les dispositions de la résolution 11 s'appliqueront au paiement de telle rémunération.

*Résolu, 6.*—Que, lorsqu'un pensionnaire sera propriétaire d'un intérêt dans un maison d'habitation où il réside et que le ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, pour la couronne aux droits de la province, acceptera un transfert à lui fait de cet intérêt, la pension payable au pensionnaire ne sera soumise à aucune réduction

---

relativement à la valeur annuelle de cet intérêt, mais le ministre pourra, lors du décès du pensionnaire ou lorsqu'il aura cessé de se servir de cette maison d'habitation comme lieu de sa résidence, vendre l'intérêt du pensionnaire dans tel immeuble et retenir, à même le produit de cette vente, le montant de tous les versements effectués au pensionnaire à titre de pension en plus de la somme qu'il aurait reçue si ledit intérêt n'eût pas été transporté au ministre, ainsi que l'intérêt sur lesdits versements au taux de cinq pour cent par année capitalisé annuellement.

*Résolu, 7.*—Que le ministre aura le droit de recouvrer à même la succession d'un pensionnaire décédé, à titre de dette payable par ce dernier à la couronne, la somme des versements de pension remis au pensionnaire, de temps à autre, ainsi que l'intérêt au taux de cinq pour cent par an capitalisé annuellement.

*Résolu, 8.*—Que nulle réclamation ne devra être faite par le ministre pour le recouvrement de cette dette, directement ou indirectement, à même une partie quelconque de la succession d'un pensionnaire qui écherra par testament ou *ab intestat* à tout autre pensionnaire ou à une autre personne qui, depuis la concession de cette pension ou pendant les trois dernières années durant lesquelles cette pension aura été payée, aura régulièrement contribué au soutien du pensionnaire par versements d'argent ou autrement, dans une mesure que le ministre jugera raisonnable en tenant compte de la situation financière de celui qui aura ainsi contribué.

*Résolu, 9.*—Que, sauf lorsqu'ils seront incompatibles avec les dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions, ou de toute loi fédérale de pensions de vieillesse servant de base à un arrangement visé par l'article 2 de la loi qui accompagne les présentes résolutions ou avec les dispositions des règlements adoptés en vertu de toute telle loi, le lieutenant-gouverneur en conseil aura le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'adopter, de temps à autre, tels arrêtés et règlements qu'il estimera nécessaires ou opportuns pour la mise à exécution de ladite loi qui accompagne les présentes résolutions, et que, sans restreindre la généralité des termes ci-dessus, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, pourra adopter des règlements pour :

a. Prescrire la forme et le mode de transmission de la demande de pension et les preuves qui devront accompagner cette dernière;

b. Déterminer la procédure à suivre par et devant l'officier qui considère des demandes de pension en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions et celle par la Commission des pensions de vieillesse, de Québec;

c. Réglementer quant à l'époque et au mode de paiement des pensions accordées en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions; toutefois aucun chèque émis en faveur d'un pensionnaire ne pourra être payé à moins que son endossement ne soit certifié par un ministre du culte, un juge de paix, un membre d'un conseil municipal, ou un commissaire de la Cour supérieure;

d. Pourvoir, en sus de celle prévue à l'article 12 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, à la notification, au cas du décès d'un pensionnaire, ou de tous changements survenus affectant ses droits de pensions;

e. Pourvoir au paiement d'une pension ou partie d'icelle accordée en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions avec le consentement du pensionnaire, à toute personne, association ou corporation qui s'occupe ou est responsable de l'entretien et de la garde de toute personne à qui une telle pension est accordée.

*Résolu, 10.*—Que les employés jugés nécessaires pour le bon fonctionnement de la loi qui accompagne les présentes résolutions pourront être nommés et leur salaire fixé conformément aux dispositions de la Loi du service civil (Statuts refondus, 1925, chapitre 10,) ou de la Loi du service civil extérieur (Statuts refondus, 1925, chapitre 10A,) selon le cas, et que les dispositions de la résolution 11 qui suit s'appliqueront au paiement desdits salaires.

*Résolu, 11.*—Que les montants que la province de Québec pourra être appelée à dépenser en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront pris à même les deniers votés chaque année par la Législature à ces fins, et au cas où ils ne seraient pas votés et au cas où le crédit voté serait insuffisant lesdits montants seront pris à même les fonds consolidés du revenu; que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, s'il le juge à propos aux fins de rembourser le fonds consolidé des montants payés à même ce fonds ou de payer tous ou partie des sommes requises pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions, autoriser le trésorier de la province à contracter un ou des emprunts, au moyen de bons ou de rentes inscrites émises sur le crédit de la province, et que ces bons ou rentes inscrites seront émises au taux d'intérêt, pour le temps, dans la forme et pour le montant que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera et seront payables, intérêts et principal, au temps et aux endroits qu'il indiquera.

*Résolu, 12.*—Que toute personne préposée à l'enregistrement des naissances, mariages ou décès requis par le Code civil doit, pour chaque décès enregistré d'une personne âgée de soixante et dix ans ou plus, aviser le ministre de tel décès dans le délai et en la forme qu'il détermine. Le ministre peut fixer une rémunération pour cet avis.

*Résolu, 13.*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à étendre aux aveugles âgés de plus de quarante ans le bénéfice de la présente loi au cas où le gouvernement fédéral adopterait un amendement à la loi des pensions de vieillesse permettant aux personnes souffrant de cécité totale de réclamer le bénéfice de cette loi dès l'âge de quarante ans révolus.

Résolutions à rapporter.

---

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a adopté plusieurs résolutions.

Ces résolutions sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill (No 5) intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 124) intitulé: "Loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 80) intitulé: "Loi constituant en corporation "Adath Israel Congregation and Community Centre of Outremont".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

## MARDI 5 MAI 1936

Prière.

M. Delagrave propose, secondé par M. Rajotte:

Que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Dame Alice Amyot, épouse de Albert Paquet, écuyer, médecin, dame Gabrielle Amyot, épouse de Henry Bray, financier, tous quatre de la cité de Québec, district de Québec et de Horatio-Euclide-Joseph Amyot, industriel, de la cité de Montréal, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Georges-Élie Amyot, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Et la motion étant mise aux voix la Chambre se divise et l'adopte.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Caron (Isles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a examiné le bill 104.—Loi constituant en corporation de ville La ville du Lac Saint-Joseph et La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph, y a fait certains amendements et a retranché du préambule les paragraphes 5 et 7.

---

M. Casgrain, du comité Spécial Permanent des Comptes Publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre Comité des Comptes Publics s'est réuni ce matin au lieu ordinaire de ses séances et il a décidé de recommander à l'Assemblée législative de l'autoriser:

1. A requérir la comparution des témoins et la communication des pièces et dossiers nécessaires;

2. A employer deux sténographes bilingues pour recueillir les dépositions des témoins qui seront entendus et prendre les autres notes que le comité jugera nécessaires.

Sur la motion de M. Duplessis, il est—

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

De Georges Boisvert et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Baie Comeau.

De Louis-Gonzague Prévost, avocat, Conseil du Roi, Daniel Hillman, ingénieur civil et Geoffrey G. Ommanney, ingénieur civil, tous trois de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de Témiscamingue et Abitibi Railway Company.

De Dame Clara Martin, de la cité de Montréal, district de Montréal, et de Achille Bienvenu, de ladite cité de Montréal, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu.

*Ordonné* que M. Lesage ait la permission de présenter un bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 121) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Larivière ait la permission de présenter un bill (No 122) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer "Temiscamingue & Abitibi Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Caron (Iles de la Madeleine) ait la permission de présenter un bill (No 123) intitulé: "Loi constituant la ville de Baie Comeau."

En conséquence, il présente ce bill.

Et la motion, que le bill soit maintenant lu une première fois est mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Mercier dépose, sur le bureau de la Chambre:

Le vingt-quatrième Rapport de la Commission des Eaux Courantes de Québec 1935.

(*Document de la session No 39*).

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Smart, il est—

*Ordonné* que M. Duplessis ait la permission de présenter un bill (No 161) intitulé: "Loi décrétant le rappel de la Loi 22 Geo. V, chapitre 20, communément appelée "Loi Dillon".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Question* par M. Pouliot.—Combien la province a-t-elle dépensé pour travaux de voirie ou de chemins, dans la paroisse de St-Pierre de Véronne, (Pike River), comté de Missisquoi:

a. Du 1er mai 1935, inclusivement, jusqu'au 31 mai de la même année inclusivement?

b. Du 1er juin 1935, inclusivement, jusqu'au 30 juin de la même année inclusivement?

c. Du 1er juillet 1935, inclusivement, jusqu'au 31 juillet de la même année inclusivement?

d. Du 1er août 1935, inclusivement, jusqu'au 31 août de la même année inclusivement?

e. Du 1er septembre 1935, inclusivement, jusqu'au 30 septembre de la même année inclusivement?

f. Du 1er octobre 1935, inclusivement, jusqu'au 31 octobre de la même année inclusivement?

g. Du 1er novembre 1935, inclusivement, jusqu'au 30 novembre de la même année inclusivement?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

a. \$600.95.

b. \$790.79.

c. \$317.86.

d. \$301.77.

e. \$383.43.

f. \$359.40.

g. \$513.91.

*Question* par M. Duguay.—Depuis le 1er janvier 1931, inclusivement jusqu'au 10 avril 1936, quel est le montant total payé par la province à monsieur Charles Lanctôt, actuellement assistant-procureur-général:

- a. Pour honoraires;
- b. Pour salaires ou émoluments;
- c. Pour frais de voyages;
- d. Quand lesdits voyages ont-ils été faits;
- e. Pour quelles fins lesdits voyages ont-ils été faits?

*Réponse* par l'honorable M. Perrault:

1. Du 1er janvier 1931 au 30 juin 1931:

a. \$2,200.

b. \$3,000.

c. \$638 pour dépenses de voyages au Canada comme ci-après mentionné, et \$2,500 pour représenter la province au Conseil Privé dans les causes suivantes:

*O. Martineau & Sons Ltd and City of Montreal and Another.*

*In re The Regulation and Control of Aeronautics in Canada.*

*In re The Insurance Act of Canada.*

*Corporation of the City of Toronto & The King.*

*In re Silver Brothers—Attorney General for Quebec and Attorney General for Canada.*

*J. F. Lyburn and A. H. Mayland and Others.*

Pour l'exercice finissant le 30 juin 1932:

a. \$6,950.00.

b. \$6,000.00.

c. \$1,665.00.

Pour l'exercice finissant le 30 juin 1933:

a. \$11,379.99.

b. \$6,000.00.

c. \$1,430.00.

Pour l'exercice finissant le 30 juin 1934:

a. \$8,208.65.

b. \$6,000.00.

c. \$1,340.00.

Pour l'exercice finissant le 30 juin 1935:

a. \$4,344.73.

b. \$6,000.00.

c. \$1,180.00.

Du 1er juillet 1935 au 10 avril 1936:

a. \$11,000.00.

b. \$4,500.00.

c. \$1,050.00.

d. et e. M. Lanctôt a voyagé pour les fins de l'administration du département du Procureur-Général, pour plaider devant les tribunaux de la province, devant la Cour Suprême du Canada et au Conseil Privé comme ci-dessus mentionné, et a aussi assisté à des conférences inter-

provinciales à Ottawa et à Toronto. Il est impossible d'indiquer les dates auxquelles ces voyages ont été faits.

*Question* par M. Duguay.—Depuis le 1er janvier 1931, inclusivement jusqu'au 10 avril 1936, quel est le montant total payé par la province à monsieur Aimé Geoffrion, avocat, de Montréal:

- a. Pour honoraires;
- b. Pour frais de voyages;
- c. Quand lesdits voyages ont-ils été faits;
- d. Pour quelles fins lesdits voyages ont-ils été faits ?

*Réponse* par l'honorable M. Perrault:

- a. \$ 5,619.84, du 1er janvier 1931 au 30 juin 1931.
- 17,063.16, pour l'exercice 1931-32.
- 5,000.00, " " 1932-33.
- 5,000.00, " " 1933-34.
- 7,000.00, " " 1934-35.
- 8,182.96, du 1er juillet 1935 au 10 avril, 1936.

b. et c. Les frais de voyages sont compris dans les chiffres ci-dessus, et il est impossible d'indiquer la date des voyages, M. Geoffrion incluant généralement un item dans ses comptes pour déboursés sans mentionner la date de ses voyages.

d. Pour plaider devant les tribunaux de la province, devant la Cour Suprême du Canada et au Conseil Privé, assister à des conférences inter-provinciales, et avoir des consultations à Québec relativement aux affaires légales de la province.

*Question* par M. Tardif.—Relativement aux travaux exécutés pour la construction de ponts ou ponceaux dans la municipalité de Winslow, comté de Frontenac:

- a. Depuis le 1er janvier 1934, jusqu'au 31 décembre 1935, inclusivement ?
- b. Depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 31 décembre 1935, inclusivement ?
1. Des soumissions publiques ont-elles été demandées pour l'exécution desdits travaux, et dans l'affirmative quand ?
2. Par qui ont été exécutés lesdits travaux ?
3. A combien se chiffre le coût total desdits travaux ?
4. Quels ont été par jour les salaires payés à chaque ouvrier ?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

Relativement à trois ponts reconstruits en 1935 dans la municipalité de Winslow-Sud, sur la rivière Legendre, route No 28:

1. Non.
2. MM. A. Gagnon & Frères.
3. \$7,950.00.
4. Un homme, \$0.20 l'heure—Un attelage simple, \$0.30 l'heure—Un attelage double, \$0.40 l'heure.

---

*Question* par M. Tardif.—Relativement aux travaux exécutés par la province, dans la côte dite Saint-Romain, dans la municipalité de Saint-Romain, comté de Frontenac, depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 31 décembre 1935, inclusivement:

1. Des soumissions publiques ont-elles été demandées pour l'exécution desdits travaux, et dans l'affirmative quand?
2. Par qui ont été exécutés lesdits travaux?
3. A combien se chiffre le coût total desdits travaux?
4. Quels ont été par jour les salaires payés à chaque ouvrier?
5. Quand lesdits travaux ont ils été:
  - a. Commencés;
  - b. Terminés?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

1. Non.
2. MM. A. Gagnon & Frères.
3. \$6,340.60.
4. Un homme, \$0.20 l'heure—Un attelage simple, \$0.30 l'heure—Un attelage double, \$0.40 l'heure.
5. a. Au commencement d'octobre 1935; b. Le 19 novembre 1935.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Cliche, secondé par M. Sauvé, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

---

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 120) intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris



Potvin, Ovila.....	Bois non coupé.—Réserve Cantonale.....	35.98
Price Bros & Co., Ltd.....	Rentes foncières 1934-35. Superficie réduite de 2 m. c.....	16.00
Smith Paper Mills Ltd., Howard.....	Réduction accordée sur droits de coupe 1933-34 après paiement.....	2,860.69
Smith Paper Mills Ltd., Howard.....	Rentes foncières 1934-35.—Superficie réduite de 90 m.....	720.00
Tremblay, Adjutor.....	Bois non coupé.—Réserve Cantonale.....	0.16
Tremblay, François.....	Bois non coupé.—Réserve Cantonale.....	0.50
Duncan Ltd., J.-W.....	Infractions 1930-31 N-C.....	\$ 207.00
Price Bros. & Co. Ltd.....	" 1933-34 N-C.....	50.00
		257.00
Price Bros & Co. Ltd.....	" 1933-34.—Entrée de Journal (Cr) à Revenu différé.....	100.00
		157.00
McCrea Wilson Lumber Co. Ltd.....	Résiliation de baux à compter du 1er avril 1934.....	87.22
Osborne, Frederick.....	Annulation de loyer.....	4.00
		<hr/>
		\$ 6,362.05

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité de comté de Témiscouata".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Élie, il est—

*Résolu* qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie authentique de l'arrêté ministériel No 1552, en date du 13 juin 1935, autorisant des prêts sur les bons du trésor.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MERCREDI 6 MAI 1936

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 76.—Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu Dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce.

Et avec des amendements les bills suivants:

Bill 105.—Loi ratifiant un règlement et un contrat faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company, Limited.

Bill 106.—Loi ratifiant une résolution et un contrat passés entre les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company, Limited.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le sixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 110.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Perrault, il est—

*Résolu* qu'à partir de vendredi, le 8 de ce mois, la Chambre tiene une séance le vendredi de trois heures de l'après-midi à onze heures du soir, avec suspension de six à huit heures et demie, et que l'ordre des affaires soit réglé suivant les dispositions du règlement relatives aux séances du mercredi.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 5 mai 1936, pour: Copie authentique de l'arrêté ministériel No 1552, en date du 13 juin 1935, autorisant des prêts sur les bons du trésor.

(Document de la session, No 40.)

*Question* par M. Fisher.—A compter du 1er mai 1928 jusqu'au 31 décembre 1935, inclusivement:

1. Quels sont les noms et les adresses des personnes ayant obtenu des permis du gouvernement pour faire des encans publics dans le district de Beauharnois?

2. Quel est le montant d'argent que chacune de ces personnes a payé chaque année à la province pour ce permis durant cet espace de temps?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

1. Au bureau du revenu, district de Beauharnois.

2.—

(ANNÉE FISCALE)

Noms et adresses:	1928-1929		1929-1930		1930-1931		1931-1932		1932-1933		1933-1934		1934-1935		1935-1936	
	\$	cts.														
Benott, E.-A., Franklin-Centre...	151.75		99.50		142.25		161.75		82.75				99.55		43.82	
Bryson, Alex., Howick.....	74.84		50.00		50.00		50.00		50.00		98.44		50.00		50.00	
Dagenais, E., Beauharnois.....	50.00															
Delisle, H., St-Chrysostôme....	33.36		98.93		29.19		58.92									
Donnelly, F. J. Glenelm.....	207.07		82.57		173.06		62.03		98.80		33.36		37.56		126.18	
Franklin, L. E., Toronto, Ont....											50.00					

Noms et adresses:	1928- 1929	1929- 1930	1930- 1931	1931- 1932	1932- 1933	1933- 1934	1934- 1935	1935- 1936
Gavin, Chas., Kensington.....	121.50	50.00		8.34				
Graham, T. J., Huntingdon.....	200.26	170.32	174.81	50.00		160.00	48.01	
Léger, Narc., St-Ls-de-Gonzague.	50.00	50.00	50.00	50.00				
Poirier, Dan., Valleyfield.....					84.68			
Stringer, Ed. Hemmingford.....		50.00			8.34			
Stewart, W. B., Glenelm.....			25.00					

*Question par M. Smart.*—Les comptes de banque de la Commission des Liqueurs de Québec ont-ils été soutirés depuis le 10 juin, 1935, inclusivement, jusqu'au 30 juin, 1935, inclusivement ?

Dans l'affirmative, de combien pour chaque jour ?

*Réponse par l'honorable M. Stockwell:*

Oui, comme suit:

10 juin 1935.....	\$ 189,072.47
11 " " .....	207,209.38
12 " " .....	138,003.55
13 " " .....	153,795.96
14 " " .....	140,424.25
15 " " .....	Aucun chang.
16 " " .....	" "
17 " " .....	186,861.83
18 " " .....	191,043.33
19 " " .....	56,455.65
20 " " .....	21,903.59
21 " " .....	108,684.81
22 " " .....	Aucun chang.
23 " " .....	" "
24 " " .....	" "
25 " " .....	98,874.25
26 " " .....	38,571.19
27 " " .....	74,694.27
28 " " .....	2,582,561.85
29 " " .....	2,582,561.85
30 " " .....	2,582,561.85

*Question par M. Smart.*—Relativement aux diverses sommes que le gouvernement a reçues de la Commission des Liqueurs, à quelque titre que ce soit, depuis le 1er juin, 1935, inclusivement, au 27 avril, 1936, inclusivement:

1. A quelle date chacune de ces sommes a-t-elle été reçue par le gouvernement de la province ?

2. Quel en était le montant dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1.—	2.—
1 juin 1935.....	\$ 17,257.70
15 " " .....	15,083.45
29 " " .....	2,517,057.60
29 " " .....	8,497.40
20 juil. 1935.....	15,434.50
3 août 1935.....	15,806.40
17 " " .....	18,078.70
31 " " .....	17,806.25
14 sept. 1935.....	21,586.30
28 " " .....	21,132.15
12 oct. 1935.....	21,822.45
25 " " .....	21,791.45
8 nov. 1935.....	19,344.40
22 " " .....	21,148.95
7 déc. 1935.....	21,606.55
21 " " .....	22,086.70
7 jan. 1936.....	41,982.95
16 " " .....	500,000.00
17 " " .....	29,103.75
1 fév. 1936.....	17,503.60
14 " " .....	18,966.65
29 " " .....	20,025.20
14 mars 1936.....	16,032.95
20 " " .....	750,000.00
27 " " .....	15,813.45
11 avril 1936.....	16,789.70
23 " " .....	21,546.70

Question par M. Smart.—Relativement aux diverses sommes que le gouvernement a reçues de la Commission des Liqueurs, à quelque titre que ce soit, depuis le 1er juin, 1934, inclusivement, jusqu'à 30 juin, 1935, inclusivement:

1. A quelle date chacune desdites sommes a-t-elle été reçue par le gouvernement de la province ?

2. Quel en était le montant dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1.—	2.—
9 juin 1934.....	\$ 11,101.05
26 " " .....	11,038.55
30 " " .....	2,500,000.00
9 juil. 1934.....	11,877.20
24 " " .....	11,405.60

---

4 août 1934.....	11,317.15
17 " ".....	12,258.60
7 sept. 1934.....	13,047.25
15 " ".....	14,436.55
29 " ".....	12,967.55
13 oct. 1934.....	12,945.35
26 " ".....	13,675.50
9 nov. 1934.....	12,835.85
23 " ".....	12,648.05
7 déc. 1934.....	11,732.50
29 " ".....	12,850.45
12 jan. 1935.....	25,876.60
23 " ".....	17,660.25
2 fév. 1935.....	11,443.40
16 " ".....	13,957.55
2 mars 1935.....	12,177.80
16 " ".....	12,153.10
2 avril 1935.....	10,423.50
15 " ".....	10,561.40
1 mai 1935.....	1,012,217.25
14 " ".....	6,834.70
18 " ".....	12,739.95
1 juin 1935.....	17,257.70
15 " ".....	15,083.45
29 " ".....	2,517,057.60
29 " ".....	8,497.40

*Question* par M. Smart.—Relativement aux diverses sommes que le gouvernement a reçues de la Commission des Liqueurs, à quelque titre que ce soit, depuis le 1er juin, 1935, inclusivement, jusqu'au 30 juin, 1935, inclusivement:

1. A quelle date chacune de ces sommes a-t-elle été reçue par le gouvernement de la province?
2. Quel en était le montant dans chaque cas?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

1. et 2. Voir réponse à la question précédente.

*Question* par M. Smart.—Relativement aux timbres prévus par le chapitre 32, Statuts de Québec, 22 Geo. V, depuis le 1er juillet, 1934, inclusivement, jusqu'au 1er juillet, 1935, inclusivement:

1. Quelle est la quantité de timbres qui ont été apposés conformément à ladite loi?
2. Quelle somme globale représentent lesdits timbres ainsi apposés?
3. Pour quelle somme totale la Commission des Liqueurs de Québec a-t-elle acheté desdits timbres?
4. Combien la Commission des Liqueurs de Québec a-t-elle payé au Trésor de cette province pour l'achat desdits timbres?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

1. \$5,260,930.00.
2. \$356,101.15.
3. \$356,101.15.
4. \$356,101.15.

*Question* par M. Smart.—Relativement aux timbres prévus par le chapitre 32, Statuts de Québec, 22 Geo. V, depuis le 1er juillet, 1934, inclusivement, jusqu'au 1er juillet, 1935, inclusivement:

1. Combien de timbres ont été imprimés conformément à ladite loi?
2. Pour quelle somme totale?
3. Ladite somme a-t-elle été payée?

Dans l'affirmative:

a. Quand?

b. A-t-elle été payée par la province ou par la Commission des Liqueurs?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

1. 3,875,000.
2. Valeur nominale: \$321,250.00; frais d'impression: \$2,131.25.
3. Oui a. et b. La valeur nominale a été payée par la Commission des Liqueurs de Québec au Trésorier de la Province à différentes dates, après l'apposition des timbres. Les frais d'impressions ont été payés par le trésorier de la province comme suit:

26 juil. 1934.....	\$ 343.75
5 oct. 1934.....	110.00
20 déc. 1934.....	577.50
31 " ".....	220.00
17 mai 1935.....	440.00
22 juin 1935.....	440.00
	\$2,131.25

*Question* par M. Smart.—Référant à l'item de \$9,052.04 qui apparaît à l'état "B.C.", page 6, des comptes publics, comme remboursement en vertu des droits sur les successions:

Quels sont les détails concernant le susdit montant, et quel est le nom de la compagnie ou de l'individu dans chacun des cas ainsi que la raison pour chaque remboursement?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

Les détails de l'item de \$9,052.04 se trouvent aux pages 321 et 322 (version anglaise) des Comptes publics pour 1935, et la raison de chaque remboursement provient de surcharges.

*Question* par M. Smart.—Référant à l'item de \$3,281.82 qui apparaît à l'état "B.C.", page 6 des comptes publics, comme remboursements (sur capital) en vertu des taxes sur les corporations:

---

Quels sont les détails du susdit montant et quel est le nom de la compagnie ou de l'individu dans chacun des cas et la raison de chaque remboursement ?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

Les détails de cet item de \$3,281.82 se trouvent à la page 321 (version anglaise) des comptes publics pour 1935, et la raison de chaque remboursement provient de surcharges.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier, "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 104) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 121) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 122) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Temiscamingue & Abitibi Railway Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

---

La Chambre continue le débat sur la motion qui était en discussion à six heures du soir, ce jour, "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

M. Ducharme propose par voie d'amendement, secondé par M. Beaudry:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill No 5.—Loi concernant les pensions de vieillesse.

Et la motion d'amendement étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR

Messieurs:

<i>Auger,</i>	<i>Hamel,</i>
<i>Barré,</i>	<i>Labbé,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Laflour,</i>
<i>Bégin,</i>	<i>Larivière,</i>
<i>Bélanger,</i>	<i>Larochelle,</i>
<i>Bertrand,</i>	<i>Larouche,</i>
<i>Bourque,</i>	<i>Lauriault,</i>
<i>Castonguay,</i>	<i>Leduc,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Lesage,</i>
<i>Cliche,</i>	<i>Lorrain,</i>
<i>Drouin,</i>	<i>Monk,</i>
<i>Ducharme,</i>	<i>Paquette,</i>
<i>Duguay,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Duplessis,</i>	<i>Rochefort,</i>
<i>Dussault,</i>	<i>Rousseau,</i>
<i>Élie,</i>	<i>Sauvé,</i>
<i>Fisher,</i>	<i>Sherman,</i>
<i>Gault,</i>	<i>Smart,</i>
<i>Goudreau,</i>	<i>Tardif,</i>
<i>Gouin,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Grégoire,</i>	<i>Trudel.—42.</i>

CONTRE

Messieurs:

<i>Authier,</i>	<i>Casgrain,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Charbonneau,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Chouinard,</i>
<i>Bercovitch,</i>	<i>Cohen,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Connors,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Côté (Bonaventure),</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Côté (Gaspé-Nord),</i>
<i>Byrne,</i>	<i>Daniel,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Dansereau,</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>David,</i>

*Delagrave,*  
*Dufour,*  
*Dumaine,*  
*Farand,*  
*Francœur,*  
*Gagnon,*  
*Gaudet,*  
*Godbout,*  
*Lamoureux,*  
*Lapointe,*  
*Lawn,*  
*Mercier,*  
*Merleau,*

*Messier,*  
*Moreault,*  
*Perrault,*  
*Rajotte,*  
*Rochette,*  
*Rochon,*  
*Sabourin,*  
*Stockwell,*  
*Taschereau (Bellechasse),*  
*Taschereau (Montmorency),*  
*Thisdel,*  
*Thurber,*  
*Turcotte.—46.*

L'amendement est ainsi rejeté.

Et le débat se continue sur la motion principale.

Sur la motion de M. Lawn, secondé par M. Merleau, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors la Chambre s'ajourne.

---

#### JEUDI 7 MAI 1936

Prière.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le septième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

Bill 92.—Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.

Bill 83.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.

Sur la motion de M. Bertrand, secondé par M. Smart, il est—

*Ordonné* que M. Bertrand ait la permission de présenter un bill (No 162) intitulé: "Loi pour donner aux victimes d'accident de travail le libre choix du médecin".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

---

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 85) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Magog".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 76) intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 123) intitulé: "Loi constituant la ville de Baie Comeau".

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

---

La Chambre continue le débat sur la motion qui était en discussion à six heures du soir, ce jour, "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Gagnon, secondé par M. Thisdel, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

**VENDREDI 8 MAI 1936**

---

Prière.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, les bills suivants:

Bill 118.—Loi constituant en corporation le Conseil Armorial de la Noblesse de Québec.

Bill 84.—Loi constituant en corporation la ville de Val d'Or.

Votre comité a aussi examiné le bill 103.—Loi érigeant en municipalité de ville la corporation de Victoriaville, y a fait certains amendements et a retranché du préambule le paragraphe 2.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Mercier:

Que M. Bergeron remplace M. Lawn comme membre du comité des comptes publics.

La motion est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. David, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 10) intitulé: "Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. David, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Rochette, secondé par l'honorable M. David, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Rochette ait la permission de présenter un bill (No 14) intitulé: "Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifiée par l'arrêté ministériel No 1729".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

---

*Ordonné* que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 9) intitulé: "Loi modifiant la Loi attribuant certains pouvoirs aux corporations municipales pour venir en aide aux chômeurs".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Bourque, secondé par M. Goudreau, il est—

*Ordonné* que M. Bourque ait la permission de présenter un bill (No 163) intitulé: "Loi donnant certains pouvoirs à la cité de Sherbrooke".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur motion de M. Smart:

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état indiquant: Dans les comptes publics, état "B.C.", page 6, apparaît un montant de \$12,115.95 en remboursement par le département des Mines; 1. Quels sont les noms des individus ou des compagnies à qui ces remboursements ont été faits; 2. Quel est le montant exact remboursé dans chaque cas individuel et pour quelle raison ces remboursements ont-ils été faits dans chaque cas.

L'honorable M. Francœur dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative en date de ce jour, demandant un état indiquant: Dans les comptes publics, état "B.C.", page 6, apparaît un montant de \$12,115.95 en remboursement par le département des Mines: 1. Quels sont les noms des individus ou des compagnies à qui ces remboursements ont été faits; 2. Quel est le montant exact remboursé dans chaque cas individuel et pour quelle raison ces remboursements ont-ils été faits dans chaque cas.

(Document de la session No 41).

*Question* par M. Smart.—Référant à l'item de \$391,081.08 qui apparaît à l'état "B.C.", page 6 des comptes publics, comme remboursements en vertu de la Loi de la taxe sur la gazoline:

Quels sont les détails du susdit montant et quel est le nom de la compagnie ou de l'individu dans chacun des cas et la raison de chaque remboursement?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

Tous les remboursements compris dans l'item \$391,081.08 ont été faits à un grand nombre de personnes répandues dans la Province en conformité de la section 14 telle que remplacée par 21 George V, chapitre 30, section 5, (19 février 1932) de la Loi concernant la gazoline, chapitre 36, Statuts refondus de Québec, 1925, se lisant comme suit:

"14. Tout cultivateur, pêcheur, industriel ou autre personne qui utilise la gazoline pour une autre fin que celle de faire fonctionner un véhicule-automobile pourra être remboursé par le bureau du revenu du droit qu'il a payé et qui a été transmis au bureau du revenu, sur l'achat de la gazoline ainsi utilisée.

Ladite section était en vigueur depuis le premier juillet, 1934 au 18 mai 1935 et a été modifié, devenant en vigueur le 18 mai 1935, en vertu de la section 6 du chapitre 18, 25-26 George V, qui se lit en partie comme suit:

14. Les personnes suivantes ont droit au remboursement de la taxe, savoir:

a. Toute personne dont l'occupation habituelle est celle de fermier, sur la gazoline qu'elle achète et qu'elle emploie *bona fide* dans un tracteur pour l'exécution seulement du travail de la ferme;

b. Toute personne dont l'occupation habituelle est celle de pêcheur, sur la gazoline qu'elle achète et qu'elle emploie *bona fide* pour le fonctionnement d'un bateau servant à la pêche;

c. Toute personne, sur la gazoline achetée et employée par elle *bona fide* au fonctionnement d'un engin stationnaire;

d. Toute personne dont l'occupation habituelle est celle de fabriquer des produits qui requièrent de la gazoline comme un ingrédient, sur la gazoline qu'elle achète et qu'elle emploie *bona fide* comme un ingrédient dans ces produits fabriquées;

e. Toute personne qui se sert de pompe pour combattre les feux de forêts, sur la gazoline qu'elle achète et qu'elle emploie *bona fide* pour cette fin seulement.

*Question* par M. Leduc.—Depuis l'organisation du département des Affaires Municipales de cette province, jusqu'au 30 avril 1936, inclusivement, à part la somme totale de \$264,960.44, mentionnée aux Journaux de l'Assemblée législative 1931-32, page 68, aux Journaux de l'Assemblée législative, 1935, pages 204 et 205, combien a été payé à la province, par les conseils municipaux ou les corporations municipales à l'occasion de tout acte qui doit être fait ou de tout document qui doit être émis, certifié ou approuvé par le ministre des Affaires Municipales ou par un officier de ce département, de même que par le lieutenant-gouverneur en conseil ou par une personne quelconque, en rapport avec les affaires municipales ?

*Réponse* par l'honorable M. Bouchard:  
\$14,234.15.

*Question* par M. Duplessis.—A part la somme de \$36,087.74, payée à la Commission municipale de Québec, à quelque titre que ce soit, par les corporations municipales et scolaires de la province, et la somme de \$35,723.82, due à la Commission municipale de Québec par lesdites corporations, d'après une réponse consignée dans les Journaux de l'Assemblée législative en date du 5 mars 1935:

Depuis le 15 février 1932, jusqu'au 30 avril 1936, inclusivement:

1. Combien a été payé à la Commission Municipale de Québec, à quelque titre que ce soit, par toutes et chacune des corporations municipales et scolaires ?

2. Combien est dû, à quelque titre que ce soit, à la Commission Municipale de Québec, par toutes et chacune des corporations municipales et scolaires ?

*Réponse par l'honorable M. Bouchard:*

1. et 2. Voir colonnes 4 et 5.

Corporations municipales	1	2	3	4	5
	Dû au 1er mars 1935	Charges depuis le 1er mars 1935	Total	Payé du 1er mars 1935 au 30 avril 1936	Dû au 30 avril 1936
Amherst, canton . . . . .		\$ 164.05	\$ 164.05		\$ 164.05
Aylmer, ville . . . . .	\$ 218.40	1,492.95	1,711.35	1,401.45	309.90
St-Augustin, paroisse . . . . .	289.78	279.14	568.92	544.17	24.75
Ste-Anne-de-Chicoutimi, village . . . . .	598.49	493.05	1,091.54		1,091.54
St-Ambroise, paroisse . . . . .	362.62	297.29	659.91		659.91
St-Alexis-de-la-Grande-Baie, village . . . . .	827.34	517.65	1,344.99	597.70	747.29
Bagotville, ville . . . . .	943.52	711.00	1,654.52	714.15	940.37
Black-Lake, ville . . . . .	16.35	353.48	369.83	351.50	18.33
Bégin, canton . . . . .	659.22	314.26	973.48		973.48
Bourget, canton . . . . .	452.77	342.98	795.75		795.75
St-Benoit-Joseph-Labre, village . . . . .	1,610.84	652.72	2,263.56	859.16	1,404.40
Bagot, partie nord-ouest, canton . . . . .	545.43	212.72	758.15		758.15
Bergeronnes, canton . . . . .	10.44	190.22	200.66	68.53	132.13
St-Camille-de-Lellis, paroisse . . . . .	10.44	146.40	156.84	152.67	4.17
St-Cœur-de-Marie, village . . . . .	613.15	344.09	957.24		957.24
Cap-Chat, village . . . . .	370.31	184.74	555.05	517.45	37.60
Chicoutimi, cité . . . . .	2,487.79	1,887.76	4,375.55	2,142.11	2,233.44
Chandler, village . . . . .	223.80	1,028.11	1,251.91	653.14	598.77
Chicoutimi, rurale . . . . .	26.00	345.00	371.00	323.00	48.00
Cap-de-la-Madeleine, cité . . . . .	Cr. 56.46	2,163.23	2,106.77	2,142.12	Cr. 35.35
Delisle, canton . . . . .	1,150.13	381.59	1,531.72		1,531.72
Escoumains, rurale . . . . .	20.65	194.04	214.69	180.89	33.80
St-Fulgence, paroisse . . . . .	570.37	352.25	922.62	181.25	741.37

Corporations municipales	1	2	3	4	5
	Dû au 1er mars 1935	Charges depuis le 1er mars 1935	Total	Payé du 1er mars 1935 au 30 avril 1936	Dû au 30 avril 1936
St-François-de-Pabos, rurale.....	286.77	165.21	451.98	.....	451.98
Greenfield Park, ville.....	3,213.00	1,036.55	4,249.55	.....	4,249.55
Grande-Baie, (rurale).....	63.60	213.50	277.10	262.85	14.25
St-Henri-de-Taillon, paroisse.....	434.62	268.93	703.55	.....	703.55
St-Honoré, paroisse.....	956.56	360.15	1,316.71	.....	1,316.71
St-Joseph-d'Alma, ville.....	249.83	1,318.07	1,567.90	.....	1,567.90
St-Joseph-d'Alma, rurale.....	173.41	595.44	768.85	479.71	289.14
St-Jérôme, village.....	569.23	447.44	1,016.67	.....	1,016.67
St-Joseph-Rivière-Bleue, village.....	953.22	320.54	1,273.76	.....	1,273.76
St-Jérôme, paroisse.....	274.64	396.83	671.47	251.47	420.00
St-Joachim-de-Tourelle, paroisse.....	202.91	184.56	387.47	174.80	212.67
La Sarre, canton.....	19.76	.....	19.76	.....	19.76
Laval-des-Rapides, ville.....	169.15	926.90	1,096.05	1,000.85	95.20
Sainte-Lucie-de-Beaugard (rurale)....	413.54	135.89	549.43	.....	549.43
La Tuque, ville.....	1,931.28	219.61	2,150.89	2,147.75	3.14
Laterrière, village.....	46.00	203.46	249.46	90.46	159.00
Macamic, village.....	74.47	222.71	297.18	228.99	68.19
St-Michel-de-Mistassini, rurale.....	20.75	317.04	337.79	283.52	54.27
Notre-Dame-de-la-Doré, paroisse.....	20.20	328.86	349.06	296.39	52.67
Québec-Ouest, ville.....	1,875.71	382.70	2,258.41	220.55	2,037.86
Rivière-du-Moulin, village.....	26.00	346.99	372.99	80.00	292.99
St-Siméon, village.....	10.44	194.18	204.62	189.90	14.72
Taché, canton.....	88.30	386.39	474.69	.....	474.69
Tremblay, canton.....	26.00	370.15	396.15	373.15	23.00
Villeroy, rurale.....	237.48	178.12	415.60	94.60	321.00
Val-Barrette, village.....	672.69	336.41	1,009.10	.....	1,009.10
Farnham, partie ouest, canton.....	.....	633.88	633.88	410.79	223.09
	24,960.94	23,539.23	48,500.17	17,415.07	31,085.10

Corporations scolaires	Dû au 1er mars 1935	Charges depuis le 1er mars 1935	Total	Payé du 1er mars 1935 au 30 avril 1936	Dû au 30 avril 1936
Ste-Anne-de-Chicoutimi.....	\$ 457.58	\$ 205.50	\$ 663.08	.....	\$ 663.08
Aylmer, ville.....	128.40	843.41	971.81	\$ 550.15	421.66
St-Augustin, paroisse.....	136.13	181.74	317.87	232.33	85.54
Bagotville, ville.....	641.79	280.72	922.51	262.72	659.79
Black-Lake, ville.....	10.44	154.43	164.87	160.70	4.17
Bourget, canton.....	698.95	230.47	929.42	.....	929.42
St-Camille.....	10.43	140.94	151.37	147.21	4.16
Chicoutimi, cité.....	3,427.34	413.00	3,840.34	415.00	3,425.34
St-Cœur-de-Marie, village.....	399.68	215.33	615.01	.....	615.01
Escoumains.....	10.44	194.04	204.48	200.32	4.16
Garnier.....	187.04	173.13	360.17	.....	360.17
St-Honoré, paroisse.....	781.24	167.50	948.74	.....	948.74
Harvey.....	313.54	167.48	481.02	.....	481.02
St-Jérôme, village.....	489.80	393.70	883.50	.....	883.50
St-Jean-l'Evangeliste.....	419.26	196.91	616.17	.....	616.17
St-Joseph-d'Alma, village.....	58.09	492.23	550.32	389.78	160.54
Labrecque, canton.....	388.57	168.63	557.20	.....	557.20
St-Michel-de-Mistassini.....	36.37	308.89	345.26	293.65	51.61
Péribonca.....	105.25	213.04	318.29	282.03	36.26
Québec-Ouest, ville.....	62.46	135.89	198.35	85.60	112.75
St-Rémi-d'Amherst.....	202.90	436.96	639.86	.....	639.86
Royal-Roussillon.....	.....	222.88	222.88	218.72	4.16
Rivière-Bleue.....	891.78	319.27	1,211.05	.....	1,211.05
St-Siméon, village.....	31.24	193.96	225.20	221.03	4.17
Suffolk.....	369.15	10.00	379.15	10.00	369.15
Taché, canton.....	417.34	197.63	614.97	.....	614.97
Villeroy.....	31.21	169.93	201.14	186.48	14.66
	10,706.42	6,827.61	17,534.03	3,655.72	13,878.31
	35,667.36	30,366.84	66,034.20	21,070.79	44,963.41

NOTE:—La différence de \$56.46 pour les montants dus au 1er mars 1935 provient du fait que la Commission municipale devait au Cap-de-la-Madeleine ce montant. Ceci explique pourquoi aucun montant n'a été enregistré dans l'état du 1er mars 1935 comme étant dû par cette municipalité.

## RESUMÉ

	Payé	Dû
Corporations municipales et scolaires.....	21,070.79	44,963.41

*Question* par M. Pouliot.—Monsieur J.-Edmond Robert a-t-il été ou est-il à l'emploi de la province ?

Dans l'affirmative :

- a. Pendant ou depuis combien de temps ;
- b. Quelles étaient ou sont ses fonctions ?
- c. Combien la province lui a-t-elle payé à quelque titre et pour quelle cause que ce soit, jusqu'au 30 avril 1936, inclusivement ?

*Réponse* par l'honorable M. Authier :

Oui.

- a. 3 mai 1922 jusqu'au 31 octobre 1935 et du 1er janvier 1936 à date.
- b. Agent de la Colonisation et d'Immigration.
- c. \$44,530.70, dont \$41,528.22 en salaire et \$3,002.48 en dépenses de voyage.

M. Lauriault propose, secondé par M. Rochefort :

Que cette Chambre émet l'opinion que le Gouvernement devrait :

1. Créer un laboratoire de recherches afin de trouver de nouveaux emplois pour les ressources naturelles ;
  2. Créer un office de renseignements pour nos commerçants et nos industriels ;
  3. Coopérer avec les industriels pour améliorer l'industrie.
- Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Leduc, secondé par M. Tremblay, il est—  
*Ordonné* que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 159) intitulé : "Loi modifiant la Loi concernant le barreau de la province de Québec".

M. Casgrain propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 116) intitulé : "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 105) intitulé : "Loi ratifiant un règlement et un contrat passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la "Donnacona Paper Company, Limited".

---

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 92) intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

## MARDI 12 MAI 1936

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le huitième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 112.—Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.

---

Sur la motion de M. Lauriault, secondé par M. Larivière, il est—  
*Ordonné* que M. Lauriault ait la permission de présenter un bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant le Code civil concernant le privilège des arpenteurs géomètres".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Drouin, secondé par M. Fisher, il est—

*Ordonné* que M. Drouin ait la permission de présenter un bill (No 166) intitulé: "Loi pour protéger l'épargne populaire relativement à l'émission de bons, obligations et débetures pour des fins industrielles et commerciales".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 15) intitulé: "Loi modifiant la Loi des habitations salubres".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 16 avril 1936, pour: Copie de toute correspondance échangée, entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, ainsi que copie de tout document, depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 10 avril 1935, le tout se rapportant au creusage d'un fossé, dans la municipalité de Saint-Bruno, comté du Lac-Saint-Jean, d'après l'acte d'accord portant le No 33-0-65, ainsi que celui portant le No 33-E-1425.  
(*Document de la session No 42.*)

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 16 avril 1936, pour: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, ainsi que copie de tout document, depuis le 1er janvier 1936, jusqu'au 10 avril 1936, le tout se rapportant au creusage d'un fossé, dans la municipalité de Saint-Bruno, comté du Lac-Saint-Jean, d'après l'acte d'accord portant le No 33-0-65, ainsi que celui portant le No 33-E-1425.  
(*Document de la session No 43.*)

*Question* par M. Fisher.—Concernant la route 14, pour la partie s'étendant de la cité de St-Jean à la frontière des États-Unis:

1. En quelle année ce chemin a-t-il été d'abord amélioré comme route générale?

2. Quel en a été le coût total?

3. Combien chaque municipalité a-t-elle fourni?

4. En quelle année ledit chemin a-t-il été reconstruit en ciment?

5. Quelle somme d'argent la province a-t-elle payée pour la reconstruction de ce chemin?

6. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à améliorer ce chemin?

a. Dans l'affirmative, combien coûtera cette amélioration?

b. Quelle sorte de pavage le gouvernement a-t-il l'intention d'employer dans la réfection de ce chemin?

c. Quelle était la largeur de ce chemin lorsqu'il a été recouvert de ciment ?

d. Quelle en sera la largeur lorsqu'il sera terminé ?

Réponse par l'honorable M. Côté:

1. De 1920 à 1924 inclusivement.

2. \$367,472.30.

3. Paroisse de St-Jean, \$8,742.78; Paroisse de St-Blaise, \$4,524.41; Paroisse de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, \$10,466.80; Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, \$4,081.66.

4. En 1927, 1928 et 1929.

5. \$613,959.95.

6. Oui.

a. et b. A l'étude.

c. La chaussée en gravier avait une largeur de 22 pieds.

d. A l'étude.

Question par M. Duplessis.—Le 30 avril 1936, à combien s'élevait le total:

a. Des droits de coupe payables à la province et impayés;

b. De la rente foncière payable à la province et impayée ?

Réponse par l'honorable M. Mercier:

a. Droits de coupe, \$1,294,010.66.

b. Rentes foncières, \$39,647.24.

Question par M. Leduc.—Concernant la somme de \$300,000 prévue par la Loi relative aux passages à niveau, 19 Geo. V, ch. 8, depuis le 9 janvier 1935, inclusivement, jusqu'au 30 avril 1936, inclusivement:

1. Combien la province a-t-elle dépensé ?

2. A combien s'élève le total des contributions assumées par les municipalités, en vertu de l'art. 5, de ladite loi ?

Réponse par l'honorable M. Côté:

1. et 2. Rien.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Larivière, secondé par M. Lauriault, il est—

Ordonné que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 15 avril, 1936, pour: Copies de tout acte de vente ou d'échange, projet de vente ou d'échange, promesse de vente ou d'échange, option de vente ou d'échange relatifs aux biens sur lesquels la province a des droits de coupe, de rente foncière ou de propriété, dans les comtés de Compton et de Wolfe, depuis le 1er mars 1935, jusqu'au 10 avril 1936.

(Document de la session No 44.)

---

*Question* par M. Sauvé.—Depuis le 1er janvier 1920 jusqu'au 30 avril 1936 inclusivement, à part la somme globale de \$5,213,637.88 qui, d'après une réponse du gouvernement en date du 5 mars 1931 et du 11 avril 1935, a été dépensée par la province, sans demande de soumission, à même les crédits du département des Terres et Forêts, pour arpentage :

a. Combien la province a-t-elle payé ou dépensé, à même les crédits du département des Terres et Forêts, pour arpentage ;

b. Quel est le montant total de tous les contrats intervenus entre la province et toute personne, compagnie ou corporation, au sujet d'arpentage ;

c. Tous les contrats ont-ils été accordés sans demande de soumission ?

*Réponse* par l'honorable M. Mercier :

Du 27 mars 1935 au 30 avril 1936.

a. \$425,059.10.

b. \$341,144.47.

c. Oui, suivant la coutume suivie depuis 1867.

*Question* par M. Duplessis.—A partir du 24 février 1935, inclusive-ment, jusqu'au 30 avril 1936, inclusivement :

1. Le gouvernement de cette province a-t-il accordé des réductions quant à la rente foncière payable à cette province ?

Dans l'affirmative :

2. Quand ?

3. A qui ?

4. A combien se chiffre le montant total des réductions ainsi accordées, dans chaque cas ?

*Réponse* par l'honorable M. Mercier :

Aucune réduction n'a été accordée quant à la rente foncière payable pour la location des concessions forestières durant la période mentionnée.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 106) intitulé : "Loi ratifiant une résolution et un contrat passés entre les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la "Donnacona Paper Company, Limited".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

---

*Ordonné* que ledit bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Val d'Or".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le 30 avril dernier "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Caron (Hull), secondé par M. Beaulieu, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors la Chambre s'ajourne.

---

### MERCREDI 13 MAI 1936

Prière.

Sur la motion de M. Thurber, secondé par M. Charbonneau, il est—

*Ordonné* que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition "Des Commissaires d'Écoles pour la municipalité de ville de Montréal-Est dans le comté de Laval, corporation ayant son siège social dans la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une entente intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de ville de Montréal-Est et de Saint-Jules, ratifiant certaines résolutions de ces municipalités, et conférant certains pouvoirs aux Commissaires d'écoles pour la municipalité de Ville de Montréal-Est et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement, le bill suivant:

Bill 150.—Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata.

Et avec des amendements le bill suivant:

Bill 157.—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 109.—Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce, contre l'incendie, de Saint-Hyacinthe.

Votre comité a aussi examiné le bill No 114, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", y a fait certains amendements et a retranché du préambule les paragraphes 1, 3, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Ordonné* que l'ordre adopté jeudi le 7 mai, courant, renvoyant au Comité des Bills Privés en général le bill No 123, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Baie Comeau", soit révoqué.

*Ordonné* que ledit bill soit renvoyé au Comité des Bills Publics en général.

*Question* par M. Sauvé.—Relativement à la ferme de démonstration régie par J.-Emiliani Toupin, dans la municipalité de Saint-Isidore, comté de Laprairie:

1. Quand ladite ferme a-t-elle été instituée?
2. Depuis son institution, jusqu'au 30 avril 1936, inclusivement, combien ladite ferme a-t-elle coûté à la province, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

1er janvier 1924.

2. \$9,409.97.

*Question* par M. Élie.—Relativement aux automobiles utilisées par le département de l'agriculture, à part la somme de \$288,354.24 payée par la province pour achat, réparations, entretien et utilisation desdites automobiles, au 23 mars 1935, d'après une réponse consignée dans les Journaux de l'Assemblée législative en date du 2 avril 1935, à combien s'élève le total des dépenses occasionnées à la province, depuis le 23 mars 1935, jusqu'au 1er janvier 1936:

- a. Pour achat;
- b. Pour les réparations;
- c. Pour l'utilisation?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

a. \$51,930.00.

b. \$17,446.75.

c. \$104,134.73.

*Question* par M. Élie.—A part la somme globale de \$98,866.05, payée par la province à M. Charles-A. Harrison, depuis le 1er juillet 1925, d'après une réponse consignée dans les Journaux de l'Assemblée législative en date du 27 mars 1935:

A combien s'élève le total des argents payés ou payables par la province audit Charles-A. Harrison, à quelque titre et pour quelque raison que ce soit, jusqu'au 30 avril 1936?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

\$18,373.96. Pour salaires de M. Harrison et de ses employés, loyer, et tous autres frais pour le maintien de son bureau.

*Question* par M. Pouliot.—Le 1er janvier 1936:

1. Quel était le nombre des moulins à farine, en cette province?

2. Quels sont le nom et l'adresse des propriétaires de chaque moulin?

*Réponse* par l'honorable M. Bouchard:

Les statistiques sur les moulins à farine de la province de Québec sont compilées et publiées par le Bureau fédéral de la Statistique à Ottawa.

Les renseignements demandés se trouvent contenus dans les deux publications suivantes du Bureau fédéral: "Report on the Flour and Feed Milling Industries in Canada 1934" et "Flour Mills and Grist Mills in Canada", lesquelles sont annexées à la réponse à la présente question et déposées avec cette question.

(Documents de la session Nos 45 et 46).

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Castonguay, secondé par M. Rousseau, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville".

---

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Au cours du débat, l'honorable M. Taschereau dépose sur le bureau de la Chambre:

Une lettre à l'adresse du Premier Ministre, datée de Roberval, le 4 mai 1936 et signée par M. Léonce Lévesque, notaire.

*(Document de la session No 47.)*

Copie d'une déclaration sous serment signée par MM. Léo Tardif et Fernand Brassard, de Roberval, le 30 avril 1936, devant Me Errol Lindsay, notaire.

*(Document de la session No 48.)*

Une déclaration sous serment signée par M. Fernand Brassard, de Roberval, le 4 mai 1936, devant M. R. Boissonneault, protonotaire.

*(Document de la session No 49.)*

Copie d'une lettre à l'adresse du chef de l'opposition, datée de Roberval le 4 mai 1936 et signée par M. Fernand Brassard.

*(Document de la session No 50.)*

Sur la motion de M. Bourque, secondé par M. Élie, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### JEUDI 14 MAI 1936

Prière.

M. Duguay propose, secondé par M. Castonguay:

Que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Le Sun Trust Limitée", demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de Quebec-Saguenay and Chibougamau Railway Company, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:  
Bill 117.—Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée.

Et avec des amendements le bill suivant:

Bill 121.—Loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Monk, secondé par M. Barré, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 112) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 114) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 103) intitulé: "Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Question* par M. Duguay.—Depuis le 1er janvier 1935, inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1935, inclusivement, des primes ou octrois ont-ils été accordés à des personnes de la municipalité de Sainte-Monique dans le comté du Lac Saint-Jean?

Dans l'affirmative:

a. Quelles sont ces personnes;

b. Quelle est la nature de chaque prime ou octroi;

c. A combien s'élève le montant de chaque prime ou octroi?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

a.	b.	c.
A. Gilbert,	Fromagerie,	\$ 125.00
Chs-Eug. Bolduc,	Engrais chimique,	3.50

*Réponse* par l'honorable M. Authier:

a. b. c. Brisson Edmond, primes d'abatis et de labour . . .	\$	100.00
Prescotte Joseph, primes d'abatis et de labour . . .		100.00
Conseil municipal de Ste-Monique, chemin de front lots 10 à 15, rangs XII de Taillon . . . . .		199.98
Jean Maltais, travaux dans la route du rang XII de Taillon . . . . .		300.00
Conseil Municipal de Ste-Monique, ponceau dans la route des rangs XI et XII de Taillon.		150.00
Pitre Gilbert, travaux dans le chemin de front, lots 5 à 9 du rang VIII de Taillon . . . . .		299.60
Siviard Larouche, travaux dans le chemin de front, lots 19 et 20 du rang VII de Taillon . .		100.00
Siviard Larouche, ponceau sur le lot 26 des rangs VI et VII de Taillon . . . . .		99.94
Joseph Prescott, travaux dans le chemin lot 26 du rang VI de Taillon . . . . .		25.00
Ferdinand Fortin, fossé sur les lots 6, 7 et 8 du rang VII de Taillon . . . . .		100.00
Arthur Tremblay, travaux dans le chemin de front lots 15 à 20 du rang VI de Taillon . . . .		799.17
Élie Simard, travaux de chemin, vis-à-vis les lots 8, 9, 10, 11 et 17 à 23 du rang VII de Taillon.		1,500.00
Joseph Gaudreault, travaux de chemin vis-à-vis les lots 15 et 16 du rang VIII de Taillon . . . .		599.87
Elzéar Morel, travaux dans la route du rang X de Taillon . . . . .		1,198.58
Jean Maltais, travaux dans la route du rang XI de Taillon . . . . .		800.00

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Bertrand, secondé par M. Dussault, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### VENDREDI 15 MAI 1936

Prière.

Sur la motion de M. Barré, secondé par M. Monk, il est—

*Ordonné* que M. Barré ait la permission de présenter un bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal concernant les chiens errants".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Bouchard, secondé par l'honorable M. Stockwell, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Bouchard ait la permission de présenter un bill (No 19) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 224 de la cité de Saint-Lambert".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Smart, il est—

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre un état référant à l'item de \$5,320.44 qui apparaît à l'état "B.C.", page 6, des comptes publics, comme remboursements en honoraires payés par divers départements; Quels sont les détails de cet item démontrant par département le montant remboursé par chacun dans chaque cas individuel et la raison de ce remboursement.

L'honorable M. Stockwell dépose, sur le bureau de la Chambre:

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date de ce jour, demandant un état référant à l'item de \$5,320.44 qui apparaît à l'état "B.C.", page 6, des comptes publics comme remboursements en honoraires payés par divers départements; Quels sont les détails de cet item démontrant par département le montant remboursé par chacun dans chaque cas individuel et la raison de ce remboursement.

(Document de la session No 51.)

Question par M. Leduc.—Depuis le 11 mars 1934, inclusivement, jusqu'au 30 avril 1936, inclusivement, quelle quantité:

1. D'huile?
2. De gazoline, a été vendue à la province par chacune des compagnies suivantes:
  - a. Excel Petroleum, Limited?
  - b. Imperial Oil Limited?
  - c. McColl-Frontenac Oil Co. Limited?
3. A quel prix?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

	Excel Petroleum, Limited.	Imperial Oil, Limited.	McColl- Frontenac.	Priz payé par gallon.
<i>Par le Dépt. de la Colonisation:—</i>				
Gazoline.....	Aucune.	15,910 gals.	3,038 gals.	De \$0.187 à \$0.345
Huile combustible.....	"	90	"	Aucune. \$0.13
Huile à moteur.....	"	1,397½	"	88 " De \$0.1175 à \$1.373
<i>Par le service de la chasse et des pêcheries:—</i>				
Gazoline.....	Aucune.	1,411	"	271 " De \$0.21½ à \$0.30
Huile combustible.....	"	3,345	"	12,846 " \$0.13 et 0.14
Huile à moteur.....	"	257	"	1,087 " De \$0.75 à \$1.50
<i>Dépt. des terres et forêts:—</i>				
Gazoline.....	"	90,281¾	"	Aucune. De \$0.195 à \$0.53
Huile.....	"	7,134¾	"	" De \$0.115 à \$1.60
<i>Dépt. de l'Agriculture:—</i>				
Gazoline.....	"	42,953	"	24,840 gals. De \$0.175 à \$0.29
Huile.....	"	2,241.5	"	548 " De \$0.13 à \$1.50
<i>Dépt. des Travaux Publics:—</i>				
Gazoline.....	"	356	"	22 " De \$0.16 à \$0.30
Huile combustible.....	"	758,500	"	Aucune. De \$0.0565 à \$0.0615
Huile à poêle.....	"	5,016½	"	" De \$0.125 à \$0.145
Huile à dynamo.....	"	10	"	1 " De \$0.445 à \$0.60
Huile à gargoyle.....	"	29	"	½ " De \$0.70 à \$1.29
<i>Dépt. de la Voirie:—</i>				
Gazoline.....	1,500 galls.	490,127	"	149,658 " De \$0.19 à \$0.33
Huile à moteur.....	Aucune	9,437½	"	12,304 " De \$0.68 à \$1.60

*Question* par M. Smart.—1. Quel est le montant total des obligations de la province qui ont été vendues depuis le dernier jour de l'année fiscale 1935 ?

2. Quels ont été les montants de chacun des emprunts, le terme de chaque emprunt, le prix de vente et le taux d'intérêt dans chacun des cas ?

3. Est-ce que tous ou chacun de ces emprunts ont été mis à l'enchère publique ou ont-ils été vendus en vertu d'une convention privée et quels ont été les acheteurs dans chaque cas ?

4. Des commissions ont-elles été payées à des courtiers ou à des banquiers et dans l'affirmative à qui et quel en est le montant ?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell :

1. \$15,428,000.

2. \$10,000,000.—2 ans—Au pair et à intérêt couru  $2\frac{1}{4}\%$

5,000,000—3 “ “ “ “ “ “

428,000—25 ans—Au pair et à intérêt couru  $3\frac{1}{2}\%$

Ceci représente le remboursement des emprunts émis en vertu des lois 54 et 59 Victoria, chapitre 2, \$292,000.00 et 6 George V, chapitre 2, 136,400.00 lesquels sont devenus échus le 1er mai, 1936, la balance de \$400.00 ayant été payée à même le fonds des biens en deshérence conformément à la loi.

3. \$15,000,000—Par vente privée à nos banquiers, la Banque de Montréal et la Banque Canadienne Nationale.

428,000—Achetées par le moyen des disponibilités du fonds d'amortissement de la Province.

4. Non.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Rochefort, il est—

*Résolu* QUE CETTE CHAMBRE,

Vu les question et réponse suivantes consignées à la page 95 des *Journaux* de la session de 1931 :

“Question par M. Duplessis: Dans cette province, quelle est la valeur réelle de tous les biens immobiliers appartenant à des compagnies ou corporations industrielles ou commerciales et qui bénéficient: a. d'une exemption de taxes municipales; b. d'une commutation de taxes municipales; c. d'une exemption de taxes scolaires; d. d'une commutation de taxes scolaires ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau: “Le gouvernement l'ignore”.

Vu les question et réponse suivantes consignées à la page 98 des *Journaux* de la session de 1934 :

“Question par M. Duplessis: Relativement à la loi imposant des taxes sur les corporations, compagnies, sociétés, associations, raisons sociales et personnes (S.R.Q., 1925, chap. 26, et ses amendements), à combien s'élève le total des remises ou réductions de taxes ou pénalités imposées par lesdites lois :

“1. Du 1er janvier 1930, inclusivement, au 31 décembre 1930, inclusivement ?

“2. Du 1er janvier 1931, inclusivement, au 31 décembre 1931, inclusivement ?

“3. Du 1er janvier 1932, inclusivement, au 31 décembre 1932, inclusivement ?

“4. Du 1er janvier 1933, inclusivement, au 31 décembre 1933, inclusivement ?

“Réponse par l'honorable M. Stockwell: “Aucune remise des taxes dues n'a été faite durant ces années, mais des ajustements ont été accordés en vertu des dispositions de cette loi. Il est impossible cependant de dire à quelle somme totale ces réductions se sont élevées, car les livres de comptes ne mentionnent au débit que le montant auquel la taxe a été réduite par le lieutenant-gouverneur en conseil.—Aucune pénalité n'a été imposée durant ces années.”

CONSIDÉRANT qu'il importe de connaître de façon précise l'étendue et la valeur des réductions, commutations et exemptions de taxes provinciales, municipales ou scolaires accordées aux compagnies, corporations, sociétés ou associations commerciales ou industrielles ayant des établissements en la province de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il convient de sauvegarder, de protéger et de garantir les droits de la population de notre province;

EXPRIME L'OPINION que le gouvernement de la province devrait, sans délai, prendre des mesures appropriées, pour établir l'étendue et la valeur des réductions, commutations et exemptions de taxes provinciales, municipales ou scolaires accordées aux compagnies, corporations, sociétés ou associations commerciales ou industrielles qui ont des établissements dans la province de Québec, et, sans reconnaître le bien-fondé desdites exemptions, commutations ou réductions de taxes, pour faire décréter que ces compagnies, corporations, sociétés ou associations commerciales ou industrielles ne pourront bénéficier desdits avantages et privilèges à moins de maintenir leurs établissements en fonctionnement régulier et normal, de payer des salaires raisonnables à leurs employés et et d'assurer à ceux-ci de bonnes et justes conditions de travail.”

Sur la motion de M. Duguay, secondé par M. Auger, il est—  
*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1er novembre 1935, inclusivement, jusqu'au 7 mai 1936, entre Joseph Fillion, ex-député, de Saint-Joseph-d'Alma, comté du Lac-St-Jean, et toute personne de la municipalité de St-Bruno, comté du Lac St-Jean, se rapportant au non-ré-engagement de M. René Tremblay, ex-cantonnier, et ayant rapport à la nomination de M. Joseph-Georges Gagnon, cantonnier, de la municipalité de Saint-Bruno, comté du Lac-St-Jean.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 150) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

---

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 157) intitulé "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

---

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 151) intitulé: "Loi relative aux directorats de compagnies".

M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois. Et un débat s'élève.

Au cours du débat M. Drouin, ayant dit qu'il allait nommer les ministres qui sont directeurs de compagnies, L'honorable M. Taschereau objecte que sur une motion de deuxième lecture on doit s'en tenir à la seule discussion du principe du bill.

M. l'Orateur prend la question en délibéré.

---

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 163) intitulé: "Loi donnant certains pouvoirs à la cité de Sherbrooke".

M. Bourque propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 164) intitulé: "Loi modifiant le Code civil concernant le privilège des arpenteurs géomètres."

M. Lauriault propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

---

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 117) intitulé: "Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 121) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 152) intitulé: "Loi modifiant la Loi des accidents du travail, 1931".

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le vendredi 8 mai courant, motion proposée par M. Lauriault.

Il est: *Résolu* que cette Chambre émet l'opinion que le Gouvernement devrait:

1. Créer un laboratoire de recherches afin de trouver de nouveaux emplois pour les ressources naturelles;
2. Créer un office de renseignements pour nos commerçants et nos industriels;
3. Coopérer avec les industriels pour améliorer l'industrie.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

---

M. Tardif propose par voie d'amendement, secondé par M. Barré:  
Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre, tout en étant disposée à voter les crédits nécessaires à Sa Majesté, recommande au Gouvernement d'instituer immédiatement un système de crédit d'urgence pour venir en aide à la classe agricole de cette province."

Et un débat s'élève sur l'amendement.

Sur la motion de M. Gagnon, secondé par M. Thisdel, il est—  
*Ordonné* que le débat soit ajourné sur l'amendement.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

## MARDI 19 MAI 1936

Prière.

Sur la motion de M. Delagrave, secondé par M. Rajotte:

*Ordonné* que les articles 510-511 et 543 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de "Monseigneur Eugène-C. Laflamme, protonotaire-apostolique, archiprêtre du diocèse de Québec, et curé de la paroisse Notre-Dame de la cité de Québec, district de Québec, Jean-Marie Bureau, avocat, de la cité et du district des Trois-Rivières, et le Major Vincent A. Curmi, de la cité de Québec, district de Québec, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation La Fédération des Scouts Catholiques de la province de Québec, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

De Dame Alice Amyot, épouse de Albert Paquet, écuyer, médecin, dame Gabrielle Amyot, épouse de Henry Bray, financier, tous quatre de la cité de Québec, district de Québec, et de Horatio-Euclide-Joseph Amyot, industriel de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Georges-Élie Amyot.

*Ordonné* que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 126) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Georges-Élie Amyot".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Question* par M. Smart.—1. Le Premier-Ministre ou aucun autre membre du gouvernement a-t-il reçu une pétition, de l'une ou de l'autre des organisations catholiques ou protestantes représentant les maî-

tresses d'écoles recevant une pension, protestant contre une réduction importante de leur pension à cause de modifications apportées à la loi des pensions lors de la dernière session de la Législature.

2. Est-il à la connaissance du Gouvernement qu'au nombre de celles recevant des pensions il y a plusieurs femmes maintenant âgées, dont quelques-unes ont enseigné dans les écoles de cette province durant 40 ou 50 ans, et qui durant cette période ont régulièrement souscrit au fonds de pension, et qui aujourd'hui ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins à cause de la pension réduite qui leur est maintenant payée ?

*Réponse* par l'honorable M. David :

1. Oui.
2. Oui.

M. l'Orateur rend la décision suivante sur la question d'ordre soulevée, le 15 mai courant, par l'honorable M. Taschereau relativement à la motion de deuxième lecture du bill (No 151) "Loi relative aux directoirats de compagnies," comme suit :

Lors de l'étude en deuxième lecture d'un projet de loi ayant pour but d'interdire aux ministres de la Couronne de faire partie d'aucun bureau de direction de compagnies ou corporations privées faisant affaires avec le Gouvernement ou étant sous la surveillance de celui-ci, un point d'ordre a été soulevé:—L'honorable député de Québec-est, après avoir fait l'historique de la question et mentionné que le parlement du Canada en avait un jour été saisi, entreprit d'établir des faits particuliers pour tenter d'établir, je suppose, l'opportunité de la mesure. C'est alors qu'on s'est objecté, prétendant appuyer sur l'article 455 que l'honorable député allait laisser la discussion du principe du bill pour en attaquer l'exposé détaillé, ce qui est prohibé.

Il n'y a pas l'ombre d'un doute, en présence du texte de l'article 455 et des décisions des orateurs qui m'ont précédé, qu'à ce stage de la procédure il ne peut et ne doit être question que du principe du bill et qu'il est irrégulier d'entrer dans les détails du projet de loi.

"The second reading" says May, "is the most important stage through which the bill is required to pass for its whole principle is then at issue... though it is not regular on this occasion to discuss, in its several clauses"... "The discussion ought to be confined to matters of principle." "On general principles, public bills ought only to be discussed by members who ought only to urge consideration of public expediency." (Redlich, Vol. III, p. 88.)

Mais dans le cas actuel, la règle a-t-elle été violée? L'honorable député s'en est-il tenu à l'étude du principe de son projet de loi et s'en est-il tenu à des considérations d'intérêt public? Je suis d'opinion que oui, et que le point d'ordre est prématuré. Et en conséquence je le renvoie tout en espérant qu'on saura, au cours de la discussion, s'en tenir au principe du bill et n'avoir en vue que l'intérêt public.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement du vendredi 15 mai courant de M. Tardif à la motion

proposée, le jeudi 30 avril dernier, par l'honorable M. Stockwell, "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Lequel amendement se lit comme suit:

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"CETTE CHAMBRE, tout en étant disposé à voter les crédits nécessaires à Sa Majesté, recommande au Gouvernement d'instituer immédiatement un système de crédit d'urgence pour venir en aide à la classe agricole de cette province."

Et le débat se continue sur l'amendement.

Sur la motion de M. Leduc, secondé par M. Lesage, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

*Sept heures et demie du soir.*

*Question* par M. Élie.—Relativement à l'élargissement et au grave-lage du chemin Bas St-Rémi, à partir de chez M. Émile Lefrançois jusqu'au village de St-Rémi, dans le comté de Napierville.

1. Quelle somme la province a-t-elle dépensée de ce fait ?
2. Quelle somme le gouvernement a-t-il payée à date ?
3. Quelle somme le gouvernement a-t-il convenu de payer à chacun des propriétaires riverains en expropriation pour terrain, déplacement de bâtisses ou autrement ?
4. Quelle somme chacun desdits propriétaires riverains avait-il reçue le 31 décembre 1935 ?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

1. \$11,846.90.
2. \$11,846.90.
3. Aucune, les terrains pour l'élargissement ayant été fournis gratuitement.
4. Répondu au No 3.

*Question* par M. Leduc.—Depuis le 4 avril 1929, date de l'entrée en vigueur du chapitre 32, 19 George V, intitulé: "Loi modifiant la Loi de voirie", et jusqu'au 12 mai 1936 inclusivement, à même la somme de \$17,000,000. qui fait l'objet de ladite loi, combien la province a-t-elle dépensé ?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

\$11,549,291.55.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement les bills suivants :

Bill No 77, intitulé : "Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception".

Bill No 108, intitulé : "Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande".

Bill No 154, intitulé : "Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions".

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur l'amendement proposé, le vendredi 15 mai courant, par M. Tardif à la motion du jeudi 30 avril dernier de l'honorable M. Stockwell, proposant : "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

Lequel amendement se lit comme suit :

"Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants :

"CETTE CHAMBRE, tout en étant disposé à voter les crédits nécessaires à Sa Majesté, recommande au Gouvernement d'instituer immédiatement un système de crédit d'urgence pour venir en aide à la classe agricole de cette province."

Et le débat se continue sur l'amendement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit :

POUR :

Messieurs :

*Auger,*  
*Barré,*  
*Beaudry,*  
*Bégin,*  
*Bélanger,*  
*Bertrand,*  
*Bourque,*  
*Castonguay,*  
*Choquette,*  
*Cliche,*  
*Drouin,*  
*Duguay,*  
*Duplessis,*  
*Dussault,*  
*Élie,*  
*Fisher,*  
*Goudreau,*  
*Gouin,*  
*Grégoire,*  
*Hamel,*

*Labbé,*  
*Laflour,*  
*Larivière,*  
*Larochelle,*  
*Larouche,*  
*Lauriault,*  
*Leduc,*  
*Lesage,*  
*Lorrain,*  
*Monk,*  
*Pouliot,*  
*Rocheport,*  
*Rousseau,*  
*Sauvé,*  
*Sherman,*  
*Smart,*  
*Tardif,*  
*Tremblay,*  
*Trudel,*  
—39.

---

 CONTRE

Messieurs :

<i>Authier,</i>	<i>Farand,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Francœur,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Gagnon,</i>
<i>Bercovitch,</i>	<i>Gaidet,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Gault,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Lamoureux,</i>
<i>Byrne,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>Merleau,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Messier,</i>
<i>Charbonneau,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Cohen,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Côté (Bonaventure),</i>	<i>Rochon,</i>
<i>Côté (Gaspé-Nord),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Stockwell,</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Taschereau (Bellechasse),</i>
<i>David,</i>	<i>Taschereau (Montmorency),</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Dufour,</i>	<i>Thurber,</i>
<i>Dumaine,</i>	<i>Turcotte.—46.</i>

L'amendement est ainsi rejeté.

Et le débat se continue sur la motion principale.

Sur la motion de M. Lafleur, secondé par M. Gault, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

## MERCREDI 20 MAI 1936

Prière.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité recommande de prolonger au 16 juin inclusivement les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 23 juin prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le para-

---

graphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

---

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le dixième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit :

Votre comité recommande de prolonger au 16 juin inclusivement les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 23 juin prochain inclusivement les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du règlement les promoteurs des bills privés, qui profiteront de la prolongation de ces délais.

La motion "Que cette Chambre adopte ledit rapport" étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le rapport est, en conséquence, adopté.

---

L'honorable M. Stockwell transmet à M. l'Orateur et M. l'Orateur lit à la Chambre le message suivant de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur :

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1936, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

E.-L. PATENAUDE.

Québec, le 20 mai 1936. (*Document de la session No 2*).

Sur la motion de l'honorable M. Stockwell, secondé par l'honorable M. Bouchard :

*Résolu* que le message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit renvoyé au comité des subsides, avec le budget supplémentaire qui l'accompagne.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril 1936, pour : copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er mars 1935 inclusivement, jusqu'au 1er septembre 1935. (*Document de la session No 52*.)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril 1936, pour : copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés

---

par le gouvernement de la province depuis le 1er décembre 1935 inclusivement, jusqu'au 12 avril 1936. (*Document de la session No 53.*)

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril 1936, pour: copie authentique de tous les Ordres en conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er septembre 1935 inclusivement, jusqu'au 1er décembre de la même année.

(*Document de la session No 54.*)

---

*Question* par M. Smart.—Relativement à l'item de \$32,000.00 qui apparaît aux comptes publics de 1935 comme dépôt au crédit de la province, à la Banque Royale du Canada, sur lequel l'auditeur général de la province de Québec a attiré l'attention du trésorier provincial, démontrant qu'alors que le bilan du Gouvernement établissait le montant en question comme un actif de la province, la Banque Royale du Canada, succursale de Québec, soutient qu'elle a une réclamation contre le Gouvernement pour ce montant. Ce montant est en suspens depuis 1890, d'après une réponse donnée par le trésorier de la province, telle qu'enregistrée dans les journaux de l'Assemblée législative, en date du 21 mars, 1935.

Quelle action, s'il y en a eu, a été prise par le trésorier de la province, depuis la session de 1935, pour régler ce cas et corriger les comptes publics en conséquence?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

Les officiers en loi du département sont à faire l'étude de la question.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 151) intitulé: "Loi relative aux directorats des compagnies".

M. Drouin propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Caron (Hull), secondé par M. Byrne, il est—*Ordonné* que le débat soit ajourné.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 126) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Georges-Élie Amyot".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

---

*Question* par M. Barré.—1. Le gouvernement est-il en état de dire quel est le nombre de chevaux importés dans cette province, de l'Ontario, des provinces de l'Ouest, ou d'ailleurs, pendant les cinq dernières années ?  
2. Si oui, quel est ce nombre ?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

1. et 2. La préparation de la statistique du commerce relève du Bureau Fédéral de la Statistique à Ottawa.

Il n'est pas à notre connaissance que des chiffres aient été publiés sur ce sujet.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté: Le bill No 87, intitulé: "Loi modifiant la charte de The Sterling Fire Insurance Company" avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 1 est amendé en remplaçant à la onzième ligne le mot: "département", par le mot: "surintendant".
2. L'article suivant est inséré, à la suite de l'article 2, comme article 3:

**3.** L'article 5 de ladite loi est modifié:

- a. En retranchant le mot "mille" à la seconde ligne dudit article;
- b. En ajoutant à la suite dudit article l'alinéa suivant:

"La valeur nominale desdites actions pourra, sans affecter le montant du capital social, être changé en actions de cinq piastres chacune ou de tout multiple de cinq piastres, mais ne dépassant pas cent piastres chacune, pourvu que la chose soit approuvée par au moins les deux tiers en valeur des actionnaires présents, ou représentés par procuration, à une assemblée générale spéciale, convoquée à cet effet, et pourvu aussi que le tout soit ratifié par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du surintendant des assurances."

3. Les articles 3, 4 et 5 deviennent articles 4, 5 et 6.

Aussi le bill No 91, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead" avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 2 est remplacé par le suivant:

**2.** L'article 463 de ladite Loi des cités et villes est remplacé, pour la ville, par le suivant:

**463.** Les propriétaires ou occupants de terrains dans la municipalité, sont tenus de laisser poser des fils aériens ou sous-terrains avec leurs accessoires, y compris les poteaux nécessaires pour les supporter, les tuyaux et conduites en usage ou nécessaires pour l'éclairage, l'approvisionnement de force motrice et de gaz, le service téléphonique ou autres services publics sur, au-dessous ou au-dessus d'une lisière de terrain d'une largeur de deux pieds et demie

---

le long des lignes de côté et d'arrières d'un lot et de tous lots sur lequel ou lesquels de tels terrains peuvent avoir été ou pourront être à l'avenir subdivisés, soit qu'ils appartiennent à la municipalité ou à d'autres, le tout sujet, dans chaque cas, au paiement des dommages réels s'il y en a."

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion, dont elle a été saisie ce jour, proposée par M. Drouin: "que le bill (No 151)—Loi relative aux directorats de compagnies, soit maintenant lu la deuxième fois".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Pouliot, secondé par M. Élie, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Résolu* que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

## MARDI 26 MAI 1936

Prière.

M. Bergeron du comité des règlements, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

De dame Mercédès Laurence et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Céline Laurint alias Laurin, veuve de Antoine Laurence.

De "Le Sun Trust Limitée" demandant l'adoption d'une loi modifiant la charte de Quebec-Saguenay and Chibougamau Railway Company.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de Monseigneur C. Laflamme, protonotaire-apostolique, archiprêtre du diocèse de Québec, et curé de la paroisse de Notre-Dame de la cité de Québec, district de Québec, Jean-Marie Bureau, avocat de la cité et district des Trois-Rivières, et le Major Vincent-A. Curmi, de la cité de Québec, district de Québec, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation La Fédération des Scouts Catholiques de la province de Québec, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition que cette pétition n'a pas été annoncée,

---

que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

*Ordonné* que M. Trudel ait la permission de présenter un bill (No 78) intitulé: "Loi concernant la succession de dame Céline Laurin alias Laurin, veuve de Antoine Laurence.

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Delagrave ait la permission de présenter un bill (No 128) intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts Catholiques de la province de Québec".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Duguay ait la permission de présenter un bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de "Quebec-Saguenay & Chibougamau Railway Co."

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Godbout, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. David ait la permission de présenter un bill (No 20) intitulé: "Loi concernant l'octroi de certains subsides à la ville de Terrebonne pour ses sinistrés".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. Godbout, secondé par l'honorable M. David, il est—

*Ordonné* que l'honorable M. Godbout ait la permission de présenter un bill (No 28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

*Question* par M. Taschereau (Bellechasse).—Quel est le montant total payé par le gouvernement pour achat de plaques d'enregistrement de véhicules-automobiles:

a. Quel est le nom de la compagnie ou des compagnies qui ont fabriqué et vendu au gouvernement de la province ces plaques?

b. Quel est le coût des deux plaques pour l'enregistrement des véhicules-automobiles?

c. Quel est le nombre de plaques que le gouvernement a acheté annuellement au cours de chacune des années fiscales suivantes: 1924-25, 1925-26, 1926-27, 1927-28, 1928-29, 1929-30, 1930-31, 1931-32, 1932-33, 1933-34 et 1934-35, inclusivement?

d. Quel est le montant payé par le gouvernement pour ces plaques durant la même période?

e. Quel est le montant perçu par l'honorable trésorier de la province pour l'enregistrement des véhicules-automobiles sur livraison de ces plaques au public depuis l'année fiscale 1924-25, inclusivement, à 1934-35, inclusivement?

f. Quel est le profit réalisé par le gouvernement sur la vente de ces plaques d'enregistrement de véhicules-automobiles depuis l'année fiscale 1924-25, inclusivement, jusqu'à 1934-35, inclusivement?

Réponse par l'honorable M. Stockwell:

a. Sings of Canada Ltd., Québec.

b. Prix d'achat: pour les années 1924-25 à 1929-30 inclusivement, \$0.20 et \$0.22 la paire suivant le type du véhicule, et \$0.18 la paire durant les années 1930-31 à 1934-35 inclusivement, sans distinction des véhicules automobiles.

c. 1924-25.....	111,780 paires
1925-26.....	113,700 "
1926-27.....	124,700 "
1927-28.....	140,700 "
1928-29.....	164,400 "
1929-30.....	188,400 "
1930-31.....	209,000 "
1931-32.....	206,200 "
1932-33.....	206,500 "
1933-34.....	180,200 "
1934-35.....	186,100 "
Total.....	1,831,680 "

d. 1924-25.....	\$ 29,330.31
1925-26.....	30,296.96
1926-27.....	31,920.74
1927-28.....	37,853.91
1928-29.....	38,306.65
1929-30.....	49,085.10
1930-31.....	43,756.85
1931-32.....	32,654.21
1932-33.....	38,253.69
1933-34.....	31,410.12
1934-35.....	35,975.77
Total.....	\$ 398,844.31

---

e. 1924-25.....	\$ 89,249.00
1925-26.....	104,004.00
1926-27.....	110,634.00
1927-28.....	131,876.00
1928-29.....	152,680.00
1929-30.....	174,687.00
1930-31.....	184,411.00
1931-32.....	183,621.00
1932-33.....	172,003.00
1933-34.....	167,280.00
1934-35.....	173,122.00
Total.....	<u>\$1,643,567.00</u>

f. 1924-25.....	\$ 59,918.69
1925-26.....	73,707.04
1926-27.....	78,713.26
1927-28.....	94,022.09
1928-29.....	114,373.35
1929-30.....	125,601.90
1930-31.....	140,654.15
1931-32.....	150,966.79
1932-33.....	133,749.31
1933-34.....	135,869.88
1934-35.....	137,146.23
Total.....	<u>\$1,244,722.69</u>

*Question* par M. Élie.—Le Gouvernement, aucun de ses ministres ou aucun de ses officiers a-t-il autorisé la construction de routes dans la municipalité de la paroisse ou dans la municipalité du village d'Oka ou de l'Annonciation d'Oka, comté des Deux-Montagnes, pour l'année 1936:

Dans l'affirmative:

a. Qui a donné l'autorisation;

b. Pour quel chemin;

c. A quel coût?

*Réponse* par l'honorable M. Authier:

Non.

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

Non.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

---

Sur la motion de l'honorable M. Perrault, secondé par l'honorable M. Francoeur, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements du Conseil législatif au bill (No 87) intitulé: "Loi modifiant la charte de "The Sterling Fire Insurance Company".

M. Delagrave propose que les amendements soient maintenant lus une première fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, secondé par l'honorable M. Mercier, il est—

*Ordonné* que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 91) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Pouliot, secondé par M. Choquette, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril, 1936, pour copie authentique de tous les ordres en conseil adoptés par le Gouvernement de la province depuis le premier décembre 1935 inclusivement, jusqu'au 12 avril 1936.

*(Document de la session No 55.)*

Réponse à un ordre de l'Assemblée législative, en date du 15 mai 1936, pour: copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, depuis le 1er novembre 1935, inclusivement, jusqu'au 7 mai 1936, entre Joseph Fillion,

---

ex-député, de Saint-Joseph-d'Alma, comté du Lac-St-Jean, et toute personne de la municipalité de St-Bruno, comté du Lac-St-Jean, se rapportant au non-ré-engagement de M. René Tremblay, ex-cantonnier, et ayant rapport à la nomination de M. Joseph-Georges Gagnon, cantonnier, de la municipalité de Saint-Bruno, comté du Lac-St-Jean.

(Document de la session No 56.)

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MERCREDI 27 MAI 1936

Prière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté sans amendement, les bills suivants:

Bill No 86, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal".

Bill No 98, intitulé: "Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont".

Bill No 120, intitulé: "Loi concernant la succession de feu James McCready".

---

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté:

Le bill No 76, intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est amendé en retranchant, aux première et deuxième lignes les mots suivants: "reproduit comme cédule de la présente loi".

La cédule "A" est retranchée.

Aussi le bill No 83, intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 3 est amendé en retranchant, aux quatre premières lignes de la page 3, tous les mots dudit article qui se trouvent à la suite de: "mai, 1936."

2. L'article 4 est amendé:

a. en retranchant, à la sixième ligne, le mot "annuellement";

b. en remplaçant, aux quatorzième et quinzième lignes, les mots: "une taxe spéciale n'excédant pas cinq cents dollars", par les mots: "une taxe spéciale annuelle n'excédant pas deux cent cinquante dollars".

Aussi le bill No 85, intitulé: "Loi refondant la charte de la ville de Magog", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 29 est amendé en corrigeant l'erreur typographique et en remplaçant "locaiare" par le mot "locataire".

2. L'article 30 est amendé en remplaçant, aux dix-huitième et dix-neuvième lignes, les mots: "série d'établissements" par les mots: "série de plus de deux établissements".
3. L'article 31 est amendé en remplaçant, à la quatrième ligne, les mots: "de l'un ou de l'autre sexe", par les mots: "du sexe masculin".
4. L'article 32 est amendé en insérant, à la dix-septième ligne, à la suite du mot: "judiciaires" les mots suivants: "ni aux personnes ou corporations ou compagnies payant certains droits annuels, ou taxes, ou licences, ou permis, si elles sont déjà affectées par l'article 526".
5. L'article 42 est amendé en insérant, à la première ligne, à la suite du mot: "dispositions" les mots suivants: "de la première partie".

Aussi le bill No 89, intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse, dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le préambule est amendé:

a) en remplaçant le deuxième alinéa par ce qui suit:

"Que d'après les dispositions du deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 16 de la loi 15 George V, chapitre 45, tel que modifié par la loi 16 George V, chapitre 47, section 1, tel que remplacé par la loi 17 George V, chapitre 42, section 2 et 18 George V, chapitre 51, section 1, et tel que remplacé par la loi 20 George V, chapitre 60, section 1, et remplacé par la loi 21 George V, chapitre 65, section 2, il est décrété qu'après le paiement effectué, par les autorités municipales à la commission scolaire catholique intéressée, du montant disponible pour les fins scolaires à même la taxe de la liste neutre, le surplus, s'il en reste, doit être remboursé immédiatement aux contribuables inscrits sur la liste neutre, dans la proportion prévue audit alinéa;"

b) en ajoutant, à la suite des mots: "dudit alinéa; et", à la seizième ligne de la page 2, les mots suivants: "que les commissaires d'écoles pour la Côte Notre-Dame-de-Vertu ont aussi besoin de tout le montant de la taxe imposée sur la liste neutre pour rencontrer leurs obligations; et".

2. L'article 1 est remplacé par ce qui suit:

"1. Les dispositions du deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 16 de la loi 15 George V, chapitre 45, tel que modifié par la loi 16 George V, chapitre 47, section 1, tel que remplacé par les lois 17 George V, chapitre 42, section 2 et 18 George V, chapitre 51, section 1, et tel que modifié par la loi 20 George V, chapitre 60, section 1, et remplacé par la loi 21 George V, chapitre 65, section 2, obligeant les municipalités scolaires catholiques à rembourser certaines proportions de la taxe neutre aux corporations qui l'ont payée, ne se sont jamais appliquées et ne s'appliquent pas à la commission scolaire de la Côte Notre-Dame-de-Liesse, ni à la commission scolaire de la Côte Notre-Dame-de-Vertu dans le comté de Jacques-Cartier".

Aussi le bill No 92, intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses" avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 1 est amendé en ajoutant "et 640" à la suite des numéros "637, 638, 639", à la vingt-quatrième ligne de la page 3.

Aussi le bill No 95, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 2 est amendé en remplaçant, à la cinquième ligne, les mots: "ville Châteauguay" par les mots: "ville de Châteauguay".
2. L'article 12 est amendé en insérant, à la douzième ligne, à la suite de l'année 1938, une virgule",

Aussi le bill No 104, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph", avec les amendements suivants:

1. L'article 13 est amendé en remplaçant, à la quatrième ligne, le mot: "six" par le mot: "deux".
2. L'article 14 est amendé en remplaçant, à la cinquième ligne, le mot: "six" par le mot: "deux".

Aussi le bill No 111, intitulé: "Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le titre du bill est amendé en remplaçant les lettres minuscules "a" et "f" dans les mots "apostoliques", "frères" et "franciscains", par des lettres majuscules.
2. Le préambule est amendé en remplaçant, aux lignes 1, 2, 10, 16 et 17, les lettres minuscules "a" et "f" dans les mots: "apostoliques", "frères" et "franciscains", par des lettres majuscules.
3. L'article 2 est amendé:
  - a) en retranchant, aux première et deuxième lignes, les mots: "reproduites dans la cédule de la présente loi";
  - b) en remplaçant, à la deuxième ligne de l'alinéa "15" de la page 3, le mot: "Elzéar" par le mot: "Edgar";
  - c. en ajoutant, à la fin de l'alinéa "19a". de la page 4, à la suite de l'année "1915", un point virgule "(:)";
  - d. en remplaçant, aux deuxième et troisième lignes de l'alinéa "30." de la page 5, "dollors", par le mot: "dollars";
  - e) en remplaçant la lettre minuscule "p" au mot: "province" à la deuxième ligne du chapitre "X" (page 5), par une lettre majuscule.
4. L'article 3 est amendé en remplaçant la lettre minuscule "f" dans le mot: "franciscains" à la quatrième ligne, par une lettre majuscule.

La cédule est retranchée.

Aussi le bill No 116, intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Laval des Rapides", avec l'amendement suivant qu'il la prie d'agréer:

L'article 5 est amendé en retranchant, aux première et deuxième lignes, les mots suivants: "(reproduit comme cédule A de la présente loi)".

La cédule A est retranchée.

---

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 76) intitulé: "Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a adoptés au bill (No 111) intitulé: "Loi modifiant la constitution des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi refondant la charte de la ville de Magog".

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 89) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois".

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 92) intitulé: "Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses".

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay".

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 104) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides".

*Ordonné* que la première lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 126.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Georges-Élie Amyot.

L'honorable M. Francœur, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 79.—Loi modifiant la charte de la Compagnie de Tramways Verchères-Chambly et Laprairie.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité".

M. Monk propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois. Et un débat s'élève.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

POUR:

Messieurs:

*Auger,  
Beaudry,  
Bélanger,  
Castonguay,  
Drouin,  
Duguay,  
Dussault,  
Fisher,  
Gault,  
Gouin,  
Labbé,  
Lafleur,*

*Larivière,  
Larochelle,  
Lauriault,  
Lesage,  
Lorrain,  
Monk,  
Pouliot,  
Rocheffort,  
Sawé,  
Sherman,  
Smart,  
Tremblay.—24.*

## CONTRE :

## Messieurs :

<i>Authier,</i>	<i>Dumaine,</i>
<i>Bastien,</i>	<i>Farand,</i>
<i>Beaulieu,</i>	<i>Francœur,</i>
<i>Bercovitch,</i>	<i>Gagnon,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Gaudet,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Bouthillier,</i>	<i>Lapointe,</i>
<i>Byrne,</i>	<i>Lawn,</i>
<i>Caron (Hull),</i>	<i>Merleau,</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>Messier,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Moreault,</i>
<i>Charbonneau,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Chouinard,</i>	<i>Rajotte,</i>
<i>Cohen,</i>	<i>Rochette,</i>
<i>Connors,</i>	<i>Rochon,</i>
<i>Côté (Bonaventure),</i>	<i>Sabourin,</i>
<i>Côté (Gaspé-Nord),</i>	<i>Stockwell,</i>
<i>Daniel,</i>	<i>Taschereau (Bellechasse),</i>
<i>Dansereau,</i>	<i>Taschereau (Montmorency),</i>
<i>David,</i>	<i>Thisdel,</i>
<i>Delagrave,</i>	<i>Turcotte.—43.</i>
<i>Dufour,</i>	

La motion est ainsi rejetée.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages".

---

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drouin dont elle a été saisie le mercredi le 20 mai courant, proposant "que le bill 151.—Loi relative aux directorats de compagnies soit maintenant lu une deuxième fois".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Pouliot, secondé par M. Dussault, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

#### JEUDI 28 MAI 1936

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 123.—Loi constituant en corporation la ville de la Baie Comeau.

M. Bergeron, du comité des règlements, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

Des commissaires d'écoles pour la municipalité de ville de Montréal-Est dans le comté de Laval, corporation ayant son siège social dans la ville de Montréal-Est, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une entente intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de ville de Montréal-Est et de Saint-Jules, ratifiant certaines résolutions de ces municipalités, et conférant certains pouvoirs aux Commissaires d'écoles pour la municipalité de Ville de Montréal-Est.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsidés).

Et le débat se continue.

---

Sur la motion de M. Leduc, secondé par M. Lesage, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 78) intitulé: "Loi concernant la succession de dame Céline Laurin alias Laurin, veuve de Antoine Laurence".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 127) intitulé: "Loi modifiant la charte de Quebec-Saguenay and Chibougamau Railway Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et autres moyens de communication.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 128) intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés en général.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 83) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine".

M. Monk propose que lesdits amendements soit maintenant lus une première fois.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Larochelle, secondé par M. Rousseau, il est—  
*Ordonné* que le débat soit ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Leduc, secondé par M. Lesage, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

**VENDREDI 29 MAI 1936**

---

Prière.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le treizième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 156.—Loi refondant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

*Ordonné* que M. Thurber ait la permission de présenter un bill (No 125) intitulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Ville de Montréal-Est et de Saint-Jules, ratifiant certaines résolutions de ces municipalités, et conférant certains pouvoirs aux Commissaires d'écoles pour la municipalité de Ville de Montréal-Est".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

*Question* par M. Fisher.—Concernant la loi citée comme Loi des fermes pour les prisonniers libérés, 24 George V, chapitre 47:

1. Des \$100,000 autorisés par la loi, combien a été dépensé à date par le gouvernement?

2. Combien de personnes le gouvernement a-t-il admises sous sa charge sur ces fermes?

3. Où cette ferme est-elle située?

*Réponse* par l'honorable M. Perrault:

1. Aucune somme.

2. et 3. Aucune ferme n'a été établie.

*Question* par M. Élie.—1. La firme "Canadian Commodity Exchange" de Montréal est-elle constituée en corporation?

Dans l'affirmative:

a. Est-ce par lettres patentes provinciales?

b. A quelle date?

2. Quand cette firme a-t-elle commencé ses opérations?

3. En quoi consistent lesdites opérations?

4. Cette firme fait-elle le commerce d'options (futures) de produits agricoles tels que le beurre et le fromage?

5. Cette firme a-t-elle un permis du Ministère de l'Agriculture de notre province pour faire tel commerce d'options?

*Réponse* par l'honorable M. David:

1. Oui.

a. Oui.

- 
- b. Le 24 août 1934 sous le nom de "Montreal Exchange Inc." et par lettres patentes supplémentaires sous le nom de "Canadian Commodity Exchange Inc.," en date du 1er septembre 1934.
2. Ce renseignement n'est pas indiqué au dossier.
  3. Voir Gazettes Officielles Nos 38 et 41 de 1934.
  4. Le ministère de l'Agriculture n'en est pas informé.
  5. Aucun permis n'est requis du ministère de l'Agriculture de cette province.

---

M. Farand propose, secondé par M. Bouthillier:

Que la Chambre vote une adresse demandant: Copie de toutes correspondances entre le gouvernement de cette province et le gouvernement fédéral au sujet de la construction d'un pont sur le fleuve St-Laurent entre Coteau-du-Lac et Valleyfield.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de M. Sauvé, secondé par M. Lauriault, il est—  
*Ordonné* que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Bertrand, il est—

*Résolu* qu'il soit présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse priant Son Honneur de faire déposer sur le bureau de cette Chambre une copie demandant communication d'un état dûment certifié relativement à la somme de \$1,104,787.59 mentionnée à l'état des mandats spéciaux apparaissant, aux pages 19, 20 et 21 des Journaux de l'Assemblée législative pour la session en cours (version française) et indiquant:

1. a) Les nom, prénom et adresse de chacune des personnes auxquelles cette somme, ou partie d'icelle, a été payée;
- b) Les noms et adresses de toutes les corporations privées ou publiques et de toutes les compagnies auxquelles cette somme, ou partie d'icelle, a été payée;
- c) Quand chacun des item composant ladite somme a-t-il été payé;
- d) Au sujet de quoi chacun des item composant ladite somme a-t-il été payé?

---

Sur la motion de M. Élie, secondé par M. Bourque, il est—

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance entre le gouvernement, un de ses membres ou un de ses employés et toutes personnes, depuis le 1er janvier 1935 inclusivement au 1er mai 1936 inclusivement, au sujet du traitement de la vaccination ou de l'abattage du bétail atteint de la maladie communément appelée mammite.

---

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drouin, dont elle a été saisie le mercredi 20 mai courant, proposant "que le bill 151.—Loi relative aux directorats de compagnies soit maintenant lu la deuxième fois".

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Tardif, secondé par M. Labbé, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MARDI 2 JUIN 1936

Prière.

Sur la motion de M. Delagrave, secondé par M. Rajotte, il est—  
*Ordonné* que les articles 510-511 du règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Ladite pétition est, en conséquence, présentée, lue et reçue.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le onzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 128.—Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts Catholiques de la Province de Québec".

*Question* par M. Barré.—1. Depuis quand les employés du ministère de l'Agriculture de Québec font-ils subir l'épreuve du sang aux volailles de certains troupeaux?

2. Combien de volailles ont subi cette épreuve:

a. Chaque année;

b. Au total?

3. Combien de ces volailles ont été abattues dans un délai de 20 jours suivant l'épreuve?

4. Le Ministère de l'Agriculture est-il en état de dire quel est le nombre de poussins d'un jour qui ont été achetés dans l'Ontario au cours de chacune des trois dernières années, par les agriculteurs de la province de Québec?

5. Si oui, combien au cours de chacune de ces trois dernières années?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout:

1. Les épreuves sont faites par des personnes désignées par les couvoirs coopératifs et non par le ministère de l'Agriculture.

2. a. 1928-29.....	650
1929-30.....	17,898
1930-31.....	29,194
1931-32.....	72,668
1932-33.....	69,352
1933-34.....	83,782
1934-35.....	116,292
1935-36.....	137,125

b. 526,961.

3. 47,730 volailles ont réagi d'après les rapports reçus. Les aviculteurs doivent abattre les réactrices dans un délai de cinq (5) jours après la réception du rapport du laboratoire.

4. Non.

5. Non.

*Question* par M. Bégin.—Le Dr Pierre Morissette, fils du Dr Morissette, greffier du Conseil exécutif, est-il à l'emploi du Gouvernement ?

Si oui, depuis quelle année ?

Sinon, retire-t-il des argents du Gouvernement, annuellement ?

Quel montant a-t-il retiré et à quel titre ?

*Réponse* par l'honorable M. Godbout :

1. Non.

2. ....

3. Non.

4. \$51.00, pour divers articles sur l'hygiène maternelle et l'alimentation des enfants, parus dans le "Journal d'Agriculture" de juillet à novembre 1935.

*Question* par M. Cliche.—1. Le gouvernement de la province a-t-il exécuté ou fait exécuter des travaux de peinture au pont de St-Martin, sur la rivière Chaudière, dans le comté de Beauce, depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 1er janvier 1936 ?

Dans l'affirmative :

2. Combien la province a-t-elle dépensé à ce sujet ?

3. Par quel département ces travaux ont-ils été exécutés ?

*Réponse* par l'honorable M. Franceur :

1. Oui.

2. \$1,745.79.

3. Ministère des Travaux Publics.

*Question* par M. Cliche.—1. Le gouvernement de la province a-t-il exécuté ou fait exécuter des travaux de peinture au pont de la Rivière-du-Loup, dans la municipalité de St-Georges de Beauce, depuis le 1er janvier 1930, jusqu'au 1er janvier 1936 ?

Dans l'affirmative :

2. Combien la province a-t-elle dépensé à ce sujet ?

3. Par quel département ces travaux ont-ils été exécutés ?

*Réponse* par l'honorable M. Franceur :

1. Oui.

2. \$1,500.00.

3. A l'automne de 1931, le peinturage a été exécuté à contrat par M. Jos. Baillargeon, de St-Georges, comté de Beauce, sous la surveillance du Ministère des Travaux Publics.

*Question* par M. Cliche.—1. Le gouvernement a-t-il exécuté ou fait exécuter des travaux de peinturage au pont "Fortier", sur la rivière Famine, dans la municipalité de St-Georges de Beauce, depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 1er janvier 1936 ?

Dans l'affirmative:

2. Combien la province a-t-elle dépensé à ce sujet ?
3. Par quel département ces travaux ont-ils été exécutés ?

*Réponse* par l'honorable M. Francœur:

1. Oui.
2. \$2,335.48.
3. Ministère des Travaux Publics.

*Question* par M. Cliche.—1. Le gouvernement a-t-il exécuté ou fait exécuter des travaux de peinturage au pont St-Georges, dans la municipalité de St-Georges de Beauce, depuis le 1er janvier 1935, jusqu'au 1er janvier 1936 ?

Dans l'affirmative:

2. Combien la province a-t-elle dépensé à ce sujet ?
3. Par quel département ces travaux ont-ils été exécutés ?

*Réponse* par l'honorable M. Francœur:

1. Oui.
2. \$3,432.56.
3. Ministère des Travaux Publics.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Delagrave dont elle a été saisie le mardi 26 mai dernier, proposant que les amendements du Conseil législatif apportés au bill 87.—Loi modifiant la charte de "The Sterling Fire Insurance Company" soient maintenant lus la première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 85) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Magog".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Châteauguay" et lesdits amendements sont lus une première fois.

*Ordonné* que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 104) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une première fois.

*Ordonné* que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides", et lesdits amendements sont lus une première fois.

---

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements ont, en conséquence, adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 110) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

La motion "Que l'amendement soit maintenant lu une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu la première fois.

La motion "Que l'amendement soit maintenant lu une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, lu la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant l'amendement" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

L'amendement est, en conséquence, adopté.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de La Compagnie de Tramways Verchères-Chambly et Laprairie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

La Chambre continue le débat sur la motion, qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Tremblay, secondé par M. Lesage, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

---

**MERCREDI 3 JUIN 1936**

Prière.

M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), du comité des bills privés en général, présente le douzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a examiné le bill No 88, intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Granby", et a l'honneur de le rapporter avec certains amendements ainsi que dans le préambule. Votre comité, au sujet de ce bill, désire faire observer à votre honorable Chambre que du consentement unanime des membres de votre comité et de celui des promoteurs les principaux intéressés dans ce bill ont convenu de recommander à votre honorable Chambre que le titre soit changé en celui de "Loi modifiant la charte de la cité de Granby."

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 159.—Loi modifiant la Loi concernant le Barreau de la province de Québec.

Le bill suivant a été retiré:

Bill 163.—Loi donnant certains pouvoirs à la cité de Sherbrooke.

Le bill suivant a été rejeté:

Bill 94.—Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens de la province de Québec.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

---

L'honorable M. David, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre:

Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril 1936, pour: copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er mars 1935 inclusivement, jusqu'au 1er septembre 1935.

(Document de la session No 57.)

Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril 1936, pour: copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er septembre 1935 inclusivement, jusqu'au 1er décembre de la même année.

(Document de la session No 58.)

---

Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 avril 1936, pour: copie authentique de tous les Ordres en Conseil adoptés par le gouvernement de la province depuis le 1er décembre 1935 inclusivement, jusqu'au 12 avril 1936.

(Document de la session No 59.)

*Question* par M. Drouin.—1. Monsieur Eustache Beaudoin, de St-Yvon, comté de Gaspé-Nord, est-il à l'emploi du gouvernement; dans l'affirmative depuis quand, et pour quel département?

2. A-t-il été à l'emploi du gouvernement depuis deux ans et dans l'affirmative pour quel département?

3. A-t-il eu en aucun temps depuis deux ans le pouvoir de signer ou d'autoriser au nom du gouvernement, d'une manière quelconque, directement ou indirectement, le paiement de bons de secours en faveur de nécessiteux ou autres personnes?

4. Avait-il mandat pendant la même période d'autoriser des marchands à avancer des vivres aux nécessiteux?

5. Un nommé Ludger Côté, de St-Yvon, comté de Gaspé-Nord, a-t-il demandé des secours, en vertu des lois de chômage? De quelle manière cette demande a-t-elle été faite? S'est-il servi de formule? A-t-il obtenu ces secours, et dans la négative quelle est la raison pour laquelle il n'en aurait pas obtenu?

*Réponse* par l'honorable M. Stockwell:

1. et 2. Oui. Depuis le 14 octobre 1929, pour le département des Terres et Forêts. Depuis le 4 mai 1936, comme cantonnier au département de la Voirie.

3. et 4. Non.

5. Monsieur Ludger Côté, de St-Yvon, comté de Gaspé-Nord, a signé une formule de demande de secours en juin 1935.

Des secours, cependant, ne lui ont pas été accordés. D'après les renseignements obtenus au cours des enquêtes qui ont été faites, il appert que Monsieur Côté, vu les propriétés qu'il possède et ses diverses sources de revenus, peut subvenir à ses besoins sans l'aide du secours direct.

Il ne peut donc pas être considéré comme nécessiteux au sens de la loi.

*Question* par M. Lesage.—1. Combien le gouvernement de la province a-t-il payé à chacun des officiers-rapporteurs des élections générales provinciales de 1935, pour honoraires, dépenses, frais ou pour toute autre cause que ce soit?

2. A part ces montants, le gouvernement de la province sera-t-il appelé à payer, à même les fonds publics, d'autres sommes à aucun desdits officiers-rapporteurs?

Dans l'affirmative:

a. A qui;

b. Combien;

c. Pourquoi?

## Réponse par l'honorable M. Stockwell:

1. Abitibi:—Jean-Paul Dionne <i>et al.</i> . . . . .	\$ 4,343.21
Argenteuil:—Gaetan Valois <i>et al.</i> . . . . .	1,439.60
Arthabaska:—C.-R. Garneau <i>et al.</i> . . . . .	1,313.00
Bagot:—Gaston Beaudoin <i>et al.</i> . . . . .	833.48
Beauce:—J.-E. Fortin <i>et al.</i> . . . . .	1,874.89
Beauharnois:—R. Lapointe <i>et al.</i> . . . . .	1,033.21
Bellechasse:—J.-O. St-Pierre <i>et al.</i> . . . . .	1,124.44
Berthier:—S. Lafrenière <i>et al.</i> . . . . .	1,043.64
Bonaventure:—E.-J.-S. Verge <i>et al.</i> . . . . .	2,409.31
Brome:—E. Caldwell <i>et al.</i> . . . . .	802.97
Chambly:—L. Racicot <i>et al.</i> . . . . .	1,231.62
Champlain:—J.-A. Veilleux <i>et al.</i> . . . . .	1,298.34
Charlevoix-Saguenay:—B. Maltais <i>et al.</i> . . . . .	6,898.29
Châteauguay:—J. E. McGowan <i>et al.</i> . . . . .	682.96
Chicoutimi:—H.-R. Delisle <i>et al.</i> . . . . .	2,574.60
Compton:—J.-E. Beaudoin <i>et al.</i> . . . . .	1,222.49
Deux-Montagnes:—J.-H. Langlois <i>et al.</i> . . . . .	836.21
Dorchester:—E. Vézina <i>et al.</i> . . . . .	1,522.29
Drummond:—A. Biron <i>et al.</i> . . . . .	1,589.74
Frontenac:—J. Lacombe <i>et al.</i> . . . . .	1,214.65
Gaspé-Nord:—T. Gasse <i>et al.</i> . . . . .	830.27
Gaspé-Sud:—C. Lamb <i>et al.</i> . . . . .	1,819.62
Gatineau:—J.-A. Lafrance <i>et al.</i> . . . . .	1,782.89
Hull:—L. de G. Raby <i>et al.</i> . . . . .	1,498.62
Huntingdon:—J. Snail <i>et al.</i> . . . . .	812.71
Iberville:—J. Boivin <i>et al.</i> . . . . .	175.74
Iles-de-la-Madeleine:—A.-J. Painchaud . . . . .	446.64
Jacques-Cartier:—A. Robert <i>et al.</i> . . . . .	2,231.11
Joliette:—J.-E. Chaput <i>et al.</i> . . . . .	1,455.94
Kamouraska:—J.-X. Pelletier <i>et al.</i> . . . . .	1,146.64
Labelle:—J. Jarry <i>et al.</i> . . . . .	1,080.97
Lac St-Jean:—J. Richard <i>et al.</i> . . . . .	962.98
L'Assomption:—V. Geoffrion <i>et al.</i> . . . . .	676.41
Laval:—P.-A. Longpré <i>et al.</i> . . . . .	5,131.12
Laviolette:—P.-E. Riberdy <i>et al.</i> . . . . .	1,786.22
Lévis:—J.-A. Carrier <i>et al.</i> . . . . .	1,451.57
L'Islet:—J.-N. Bernier <i>et al.</i> . . . . .	936.02
Lotbinière:—J.-A. Auger <i>et al.</i> . . . . .	1,324.22
Maisonneuve:—J.-A. Bourdon <i>et al.</i> . . . . .	5,742.39
Maskinongé:—M. Lesage <i>et al.</i> . . . . .	1,259.17
Matane:—C.-E. Bernier <i>et al.</i> . . . . .	1,410.13
Matapédia:—D.-N. Dubé <i>et al.</i> . . . . .	1,414.65
Mégantic:—P.-A. Roberge <i>et al.</i> . . . . .	1,613.19
Missisquoi:—E. F. Currie <i>et al.</i> . . . . .	1,099.12
Montcalm:—J.-O.-E. Forest <i>et al.</i> . . . . .	816.55
Montmagny:—E. Boulanger <i>et al.</i> . . . . .	956.85
Montmorency:—J.-T. Thurmel <i>et al.</i> . . . . .	871.12

<i>Montréal-Dorion</i> :—E. Latourelle et al. . . . .	3,418.71
<i>Montréal-Laurier</i> :—H. Savard et al. . . . .	2,810.99
<i>Montréal-Mercier</i> :—A. Savard et al. . . . .	5,652.08
<i>Montréal-Ste-Anne</i> :—T. Clark et al. . . . .	2,065.54
<i>Montréal-Ste-Marie</i> :—J. Gagné et al. . . . .	3,974.95
<i>Montréal-St-Georges</i> :—T. Laberge et al. . . . .	1,812.79
<i>Montréal-St-Henri</i> :—H. Francœur et al. . . . .	2,696.58
<i>Montréal-St-Jacques</i> :—N. Gauthier et al. . . . .	2,357.75
<i>Montréal-St-Laurent</i> :—M. Marcus et al. . . . .	1,828.05
<i>Montréal-St-Louis</i> :—L. Crestohl et al. . . . .	741.42
<i>Montréal-Verdun</i> :—A. Robillard et al. . . . .	5,237.50
<i>Napierville-Laprairie</i> :—P. Boucher et al. . . . .	917.09
<i>Nicolet</i> :—A. Simard et al. . . . .	1,671.63
<i>Papineau</i> :—P. Devarennnes et al. . . . .	1,975.03
<i>Pontiac</i> :—T.-H. Mousseau et al. . . . .	1,569.06
<i>Portneuf</i> :—E. Hamel et al. . . . .	1,838.39
<i>Québec</i> :—J.-F. Belleau et al. . . . .	1,572.07
<i>Québec-Centre</i> :—G.-E. Paradis et al. . . . .	1,453.36
<i>Québec-Est</i> :—E. Delâge et al. . . . .	1,717.44
<i>Québec-Ouest</i> :—L. H. Eagan et al. . . . .	684.40
<i>Richelieu</i> :—O. Cousineau. . . . .	170.24
<i>Richmond</i> :—W. J. Ewing et al. . . . .	1,134.73
<i>Rimouski</i> :—C. D'Anjou et al. . . . .	1,441.70
<i>Rivière-du-Loup</i> :—L.-J. Dugal et al. . . . .	1,732.65
<i>Roberval</i> :—J.-É. Moreau et al. . . . .	1,524.78
<i>Rouville</i> :—R. Pelletier et al. . . . .	671.05
<i>St-Hyacinthe</i> :—U. Hébert et al. . . . .	1,203.47
<i>St-Jean</i> :—J.-A. Lussier et al. . . . .	914.85
<i>St-Maurice</i> :—H.-A. Beaudet et al. . . . .	1,411.55
<i>St-Sauveur</i> :—J.-P. Cantin et al. . . . .	1,645.94
<i>Shefford</i> :—H. Grégoire et al. . . . .	1,449.94
<i>Sherbrooke</i> :—E. Olivier et al. . . . .	1,859.53
<i>Soulanges</i> :—A. Rouleau et al. . . . .	685.05
<i>Stanstead</i> :—J.-C. Samson et al. . . . .	1,472.22
<i>Témiscamingue</i> :—A. Piché et al. . . . .	2,354.20
<i>Témiscouata</i> :—W. Morel et al. . . . .	1,260.98
<i>Terrebonne</i> :—A. Lessard et al. . . . .	1,866.60
<i>Trois-Rivières</i> :—A. Lambert et al. . . . .	1,621.45
<i>Vaudreuil</i> :—É. Sauvé et al. . . . .	752.00
<i>Verchères</i> :—M. Laporte et al. . . . .	796.16
<i>Westmount</i> :—P.-J. Leduc et al. . . . .	7,142.03
<i>Wolfe</i> :—D. Manseau et al. . . . .	813.35
<i>Yamaska</i> :—C.-E. Courchesne et al. . . . .	828.00

---

\$ 156,769.10

Moins: 34 dépôts confisqués . . . . . 6,800.00

---

\$ 149,969.10

2. Aucun montant.

M. Fisher propose, secondé par M. Drouin:

Qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de notre province, aucun des ministres, officiers ou employés de ce gouvernement, et toute personne, compagnie ou corporation, depuis le 1er janvier 1929, et se rapportant aux travaux de voirie ou de chemins exécutés dans les limites de la municipalité d'Elgin, comté de Huntingdon, soit aux frais de cette corporation municipale, soit aux frais conjoints de la province et de cette corporation municipale, et concernant le remboursement ou la remise par la province des dépenses occasionnées à cette corporation municipale au sujet desdits travaux ou de tous remboursements ou remises faits par la province au sujet de chemins.

Et un débat s'élève.

Sur la motion de l'honorable M. Côté, secondé par l'honorable M. Authier, il est—

*Ordonné* que le débat soit ajourné.

Sur la motion de M. Smart, secondé par M. Bertrand, il est—

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre: Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de notre province aucun de ses ministres, officiers ou employés et toute personne, compagnie ou corporation, depuis le 1er janvier 1934 et concernant les pensions payables aux instituteurs ou institutrices de cette province et toutes matières relatives à cette question.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 95) intitulé: "Loi modifiant la charte de la ville de Châteauguay" et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 104) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Monk dont elle a été saisie, le jeudi 28 mai dernier, proposant que les amendements apportés par le Conseil législatif au bill 83.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine, soient maintenant lus une première fois.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Duguay, secondé par M. Auger, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant, lequel est lu ainsi qu'il suit :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants :

Bill No 112, intitulé : "Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle".

Bill No 150, intitulé : "Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata."

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 14) intitulé : "Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifiée par l'arrêté ministériel No 1729".

L'honorable M. Rochette propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

---

*Question* par M. Duplessis.—Concernant la Loi relative aux arrêtés en conseil mettant à effet la Loi des terres et forêts, 24 Geo. V, ch. 19, depuis le 20 avril 1934, inclusivement, jusqu'au 12 mai 1936, inclusivement, outre la somme globale de \$54,865.45, mentionnée dans une réponse du gouvernement, Journaux de l'Assemblée législative (8 mars 1935):

A combien se chiffre le total des réductions exceptionnelles accordées par le gouvernement de notre province relativement aux droits de coupe payables à la province ?

*Réponse par l'honorable M. Mercier:*

Le total des réductions exceptionnelles accordées relativement aux droits de coupe est comme suit:

a. Du 20 avril au 31 décembre 1934.....	\$48,211.89
b. Pour l'année 1935.....	99,249.65
c. Du 1er janvier au 12 mai 1936.....	9,467.05

Ce qui fait un total de.....	\$ 156,928.59
et comme il a été déjà rapporté un montant de.....	54,865.56

il demeure un solde de..... \$ 102,063.14  
pour l'ensemble des réductions accordées depuis la réponse du 8 mars 1935.

*Question par M. Duplessis.*—Concernant la Loi relative aux arrêtés en conseil mettant à effet la Loi des terres et forêts, 24 Geo. V, ch. 19, depuis le 20 avril 1934, inclusivement, jusqu'au 12 mai 1936, inclusivement:

1. A qui ont été accordées les réductions exceptionnelles de droits de coupe payables à la province?
2. Quel est le montant total desdites réductions exceptionnelles dans chaque cas?

*Réponse par l'honorable M. Mercier.*

1. et 2. Conformément à la loi 24 Geo. V, chap. 19, il a été accordé des réductions exceptionnelles de droits de coupe comme suit:

## a. Du 20 avril 1934 au 31 décembre 1934:

<i>No.O.c.</i>	<i>Date</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Comté</i>	<i>Montant</i>
1531	22-6-34	Gulf Pulp.	Gaspé.	\$ 1,116.89
1761	19-7-34	Ontario Paper Co.	Saguenay.	27,500.00
2433	30-8-34	Joseph Rioux.	Gaspé-Nord.	100.00
2580	24-9-34	Gulf Pulp.	Saguenay.	9,625.00
2581	24-9-34	Nouvelle Lbr. Co.	Bonaventure.	500.00
2586	24-9-34	Consolidated Pap.	Saguenay.	5,500.00
2594	24-9-34	Bathurst Lbr. Co.	Bonaventure.	750.00
2698	31-9-34	Maritime Ope.	Gaspé-Sud.	900.00
2973	6-12-34	Bathurst Lbr. Co.	Bonaventure.	375.00
3021	13-12-34	J. H. Adams.	Bonaventure.	1,000.00
3022	12-12-34	Frank Huard.	"	470.00
3023	13-12-34	Bathurst Lbr.	"	375.00
				\$48,211.89

*b. Pour l'année 1935:*

<i>No.O.c.</i>	<i>Date</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Comté</i>	<i>Montant</i>
156	18-1-35	Restigouche Co.	Bonaventure.	\$ 2,000.00
158	18-1-35	Howard Smith P.M.	Gaspé-Nord.	214.00
364	12-2-35	Can. International P.	Gaspé-Sud.	1,762.50
457	16-2-35	Frank Huard.	Bonaventure.	470.00
460	16-2-35	Howard Smith P.M.	"	1,000.00
518	26-2-35	Maritime Operating.	"	1,500.00
634	15-3-35	St. Edouard de Pabos.	Gaspé-Sud.	256.50
690	16-3-35	Eugène Cellard.	Bonaventure.	270.00
702	16-3-35	Maritime Operating.	Gaspé-Sud.	258.00
"	"	"	"	517.50
"	"	"	"	210.00
742	26-3-35	Munici. de St-Siméon.	Charlevoix.	8,500.00
744	26-3-35	Rév. P.-L. Garnier.	Saguenay.	202.50
1252	18-5-35	Brown Corporation.	"	540.00
1261	18-5-35	Gulf Pulp & Paper.	"	18.00
1574	20-6-35	R. P. L. Bourque.	Saguenay.	67.50
1576	20-6-35	Canton Latour.	"	675.00
2343	26-8-35	Howard Smith P.M.	Gaspé-Sud.	758.15
2571	13-9-35	Ontario Paper Co.	Saguenay.	35,000.00
2574	13-9-35	Gulf Pulp & Pap.	"	21,000.00
3036	30-10-35	Consolidated Pap.	"	11,000.00
3042	30-10-35	Bathurst & Cascapédia.	Bonaventure.	5,400.00
3045	30-10-35	Price Bros. Co. Ltd.	Saguenay.	1,950.00
3047	30-10-35	Canton de Callières.	Charlevoix.	600.00
3235	29-11-35	Pointe à la Chasse.	Saguenay.	880.00
3386	5-12-35	Maritime Operating.	Gaspé-Sud.	900.00
3567	28-12-35	Gulf Pulp & Paper.	Saguenay.	3,300.00
				\$99,249.65

*c. Du 1er janvier au 12 mai 1936:*

<i>No.O.c.</i>	<i>Date</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Comté</i>	<i>Montant</i>
10	9-1-36	Maritime Operating.	Gaspé-Sud.	\$ 1,750.00
78	17-1-36	Bathurst Lbr. Co.	Bonaventure.	3,900.00
79	17-1-36	Restigouche Lbr.	"	1,350.00
272	7-2-36	Price Brothers.	Charlevoix.	2,160.00
273	7-2-36	"	"	250.00
457	22-2-36	Club Cascapédia.	Bonaventure.	3.05
717	13-3-36	Maritime Operating.	"	Aucun montant
827	20-3-36	Concessions forestières dans Bonaventure.	"	54.00
				\$ 9,467.05

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

**JEUDI 4 JUIN 1936**

Prière.

L'honorable M. Francœur, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le troisième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 122.—Loi constituant en corporation la Compagnie de Chemin de Fer Témiscamingue & Abitibi Railway Company.

---

*Question* par M. Élie.—Depuis le 1er janvier 1930, inclusivement, jusqu'au 30 avril 1936:

1. Quels sont les commissaires qui ont été nommés et constitués en vertu de l'article 44 du chapitre 3 des Statuts Refondus de Québec, 1925, et concernant la régie interne de l'Assemblée législative ?

2. Chacune de ces nominations a-t-elle été communiquée à l'Assemblée législative suivant la loi ?

a. Sinon, pourquoi ?

*Réponse* par l'honorable M. Taschereau:

1. Par l'arrêté ministériel No 2222, du 16 octobre 1930:

L'honorable Alexandre Taschereau, Premier Ministre;  
L'honorable Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts;  
L'honorable G. W. Scott, Trésorier de la Province.

Par l'arrêté ministériel No 2749, du 28 octobre 1931:

L'honorable Alexandre Taschereau, Premier Ministre;  
L'honorable Honoré Mercier, Ministre des Terres et Forêts;  
L'honorable Hector Laferté, Ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries.

Par l'arrêté ministériel No 2239, du 19 septembre, 1934:

L'honorable Louis-Alexandre Taschereau, Premier ministre;  
L'honorable Honoré Mercier, Ministre des Terres et Forêts;  
L'honorable Joseph-Edouard Perrault, Ministre de la Voirie et des Mines.

2. Non, et cela par oubli du secrétaire de la Commission de la régie interne de l'Assemblée Législative.

*Question* par M. Fisher.—Relativement au rapport de l'honorable ministre de la Voirie pour l'année 1935:

1. Combien la Province a-t-elle payé pour les 212 ponts et ponceaux reconstruits ou réparés dans le comté d'Arthabaska ?

2. Combien la Province a-t-elle payé pour les 131 ponts et ponceaux reconstruits ou réparés dans les autres parties de la Province ?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

1. \$33,118.25.
2. \$116,548.68. Le pont de 20' x 10' x 24' rapporté comme construit en 1935, dans le canton Morin, comté d'Argenteuil, n'a pas été fait.

*Question* par M. Hamel.—Relativement au chapitre 34 du statut de Québec, 21 Geo. V, intitulé: "Loi pour promouvoir l'utilisation des produits forestiers", depuis l'entrée en vigueur de ladite loi, savoir depuis le 4 avril 1931 au 24 mai 1936:

- a. Combien la province a-t-elle payé;
- b. Combien la province a-t-elle dépensé;
- c. Quels ont été les commissaires nommés en vertu de ladite loi;
- d. Quels sont les commissaires actuels nommés en vertu de ladite loi;
- e. Depuis quelle date chacun des commissaires actuels est-il entré en fonctions;
- f. Combien la province a-t-elle dépensé pour ou payé à chacun desdits commissaires à quelque titre ou pour quelque cause que ce soit?

*Réponse* par l'honorable M. Mercier:

a. et b. Pour l'exercice 1931-32.....	\$ 10,000.00
"    "    1932-33.....	10,750.45
"    "    1933-34.....	19,567.29
"    "    1934-35.....	24,850.00
Du 1er juillet 1935 au 24 mai 1936...	20,787.53

A la demande de la Canadian Lumbermen's Assn. la Commission des Produits Forestiers a contribué—à même ces montants—au nom de la province de Québec, et comme l'ont fait les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, aux dépenses de différentes missions envoyées en Grande-Bretagne pour promouvoir la vente des bois de sciage de l'Est du Canada, à savoir:

Pour l'exercice 1933-34, Mission Golding.....	\$ 1,700.00
"    "    1934-35, " Fensom.....	5,000.00
"    "    1935-36, " Fensom.....	5,000.00

c. MM. L.-A. Daigle, président; J.-M. Dessureault, vice-prés.; J. S. Bock; W. G. Power et G.-C. Piché.

d. Les mêmes personnes agissent encore comme commissaires.

e. Depuis le 1er octobre 1931.

f. La loi statuant que les commissaires ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services, les seules sommes qui ont été payées aux commissaires le furent pour frais de voyages, à savoir:

	<i>J.-M. Des-</i>				
	<i>G.-C. Piché J. S. Bock L.-A. Daigle sureault W. G. Power</i>				
1931-32.....	\$ 314.50	\$ 235.00	\$ 210.00	\$ 160.00	\$ 105.00
1932-33.....	489.25	267.25	252.00	465.00	500.00
1933-34.....	760.00	235.00	270.00	435.00	295.00
1934-35.....	370.95	210.00	350.00	340.00	1,176.34
1935-36.....	410.30	192.00	230.00	200.00	155.00

Tel que prévu par la loi, le secrétaire M. Piché, reçoit un traitement fixé par arrêté du conseil, et il lui a été payé, à ce titre, les montants suivants:

Exercice 1931-32.....	\$ 900.00
“ 1932-33.....	1,200.00
“ 1933-34.....	1,200.00
“ 1934-35.....	1,200.00
Du 1er juillet 1935 au 24 mai 1936.....	1,100.00

*Question* par M. Sherman.—A part la somme de \$53,653.00 qui a été payée par le gouvernement à même les fonds de la province, à Charles Marquette de Montréal, suivant une réponse du gouvernement en date du 13 mars 1934, consignée aux Journaux de l'Assemblée législative de l'année 1934, page 256, combien la province a-t-elle payé audit Charles Marquette à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, depuis le 1er janvier 1930 inclusivement, jusqu'au 25 mai 1936 inclusivement.

*Réponse* par l'honorable M. Côté:  
\$70,732.70.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: “Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil” (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

*Question* par M. Élie.—Relativement à l'arrêté en conseil en date du 15 d'août 1935, concernant les permis pour chasser les animaux à fourrure dans la province, depuis le 1er septembre 1935 jusqu'au 15 mai 1936:

1. Combien de personnes du comté d'Yamaska ont payé pour ces permis?

2. A qui ces personnes ont-elles payé ces permis?

3. Quelle somme totale a été payée?

*Réponse* par l'honorable M. Rochette:

1. 19.

2. 13 permis payés à Monsieur Hormidas Gagnon, garde-chasse de Notre-Dame-de-Pierreville; 6 permis payés à Monsieur Hector Courchesne, garde-chasse de Pierreville.

3. \$38.00.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 104) intitulé: "Loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph".

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 89) intitulé: "Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois".

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une première fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus une première fois.

La motion "Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion "Que cette Chambre adopte maintenant les amendements" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de La Compagnie de Tramways Verchères-Chambly et Laprairie".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 128) intitulé: "Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts catholiques".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité rapporte que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill.

Sur la motion de M. Duplessis, il est—

*Ordonné* "que le bill soit maintenant lu une troisième fois".

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

---

La Chambre continue le débat sur la motion, qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Tremblay, secondé par M. Lesage, il est—  
*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### VENDREDI 5 JUIN 1936

Prière.

L'honorable M. Francœur, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

Bill 127.—Loi modifiant la charte de Quebec Saguenay and Chibougamau Railway Company.

Sur la motion de M. Caron (Iles-de-la-Madeleine), secondé par M. Casgrain, il est—

*Ordonné* que M. Caron (Iles-de-la-Madeleine) ait la permission de présenter un bill (No 169) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement aux frais de bornage".

En conséquence, il présente ce bill, qui est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Stockwell dépose sur le bureau de la Chambre:  
Rapport sur les Sociétés de Secours Mutuels, 1935.

*(Document de la session No 60.)*

---

*Question* par M. Élie.—Le gouvernement, aucun de ses ministres ou aucun de ses officiers ou employés, a-t-il autorisé la construction ou la réparation ou l'amélioration de chemins publics ou privés dans la municipalité de la paroisse ou dans la municipalité du village d'Oka ou de l'Annonciation d'Oka, comté des Deux-Montagnes, depuis le 1er mai 1935 inclusivement jusqu'au 16 mai 1936:

Dans l'affirmative:

- a. Qui a donné l'autorisation dans chaque cas;
- b. Quand dans chaque cas;
- c. Pour quel chemin;
- d. Quel en est le coût à la province dans chaque cas?

*Réponse* par l'honorable M. Côté:

Le Département de la Voirie a fait des travaux d'entretien dans la paroisse de l'Annonciation, sur la route No 29 et la route Annonciation, au coût de \$1,188.15; aussi dans la Partie Nord de la paroisse de L'Annonciation, sur la route No 29, le chemin St-Joseph, le chemin Ste-Sophie et le chemin de L'Annonciation, au coût de \$5,280.20. Des travaux d'améliorations ont été faits sur la route No 29 à la courbe Avila Lesage, au coût de \$1,114.86.

Les travaux d'entretien ont été commencés au début de la saison par l'ingénieur de division Hébert, en vertu des règlements du Département de la Voirie. Les travaux à la courbe Lesage ont été autorisés par le Ministre de la Voirie dans la semaine du 25 août 1935.

*Réponse* par l'honorable M. Authier:

En autant qu'il s'agit du département de la Colonisation, non.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 157) intitulé: "Loi modifiant le code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages".

M. Chouinard propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

La motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et l'adopte. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 156) intitulé: "Loi refondant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la Province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drouin dont elle a été saisie le mercredi 20 mai dernier, proposant que le bill 151.—"Loi relative aux directorats de compagnies", soit maintenant lu une deuxième fois.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Bélanger, secondé par M. Lorrain, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

---

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 125) intitulé: "Loi ratifiant une entente intervenue entre les Commissaires d'écoles pour la municipalité de Ville de Montréal-Est et de Saint-Jules, ratifiant certaines résolutions de ces municipalités, et conférant certains pouvoirs aux Commissaires d'écoles pour la municipalité de Ville de Montréal-Est".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills publics en général.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

### MARDI 9 JUIN 1936

Prière.

L'honorable M. Francoeur, du comité des chemins de fer et autres moyens de communication, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

Bill 97.—Loi constituant en corporation The Quebec Goldfields Transportation Company.

L'honorable M. Taschereau, du comité des bills publics en général, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel rapport est lu ainsi qu'il suit:

Votre comité a décidé de rapporter avec des amendements, le bill suivant:

Bill 125.—Loi ratifiant une entente intervenue entre les commissaires d'écoles des municipalités de Ville Montréal-Est et de Saint-Jules, ratifiant certaines résolutions de ces municipalités, et conférant certains pouvoirs aux commissaires d'écoles de la municipalité de ville de Montréal-Est.

---

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie, le jeudi 30 avril dernier: "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" (pour que la Chambre se forme en comité des subsides).

Et le débat se continue.

---

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Monk, dont elle a été saisie le jeudi 28 mai dernier, proposant que les amendements apportés par le Conseil législatif au bill 83.—“Loi modifiant la charte de la cité de Lachine soient maintenant lus la première fois.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Tardif, secondé par M. Sherman:

*Résolu* que la Chambre n'accepte pas les amendements du Conseil parcequ'ils nient un principe qu'il appartient plus particulièrement à l'Assemblée législative d'appliquer.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que l'Assemblée législative n'accepte pas leurs amendements.

---

L'ordre du jour appelle la première lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 92) intitulé: “Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses”, et lesdits amendements sont lus une première fois.

La motion “Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois.

La motion “Que cette Chambre adopte maintenant les amendements” est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Les amendements sont, en conséquence, adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

---

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 126) intitulé: “Loi concernant la succession de feu l'honorable Georges-Élie Amyot”.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu une première, une deuxième fois et adopté.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

---

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 88) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Granby".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 122) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Témiscamingue and Abitibi Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "que le bill soit maintenant lu une troisième fois" est mise aux voix et la Chambre se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Sur la motion de M. Duplessis, secondé par M. Smart, il est—

*Ordonné* que, vu que le bill No 111, intitulé: "Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des Frères mineurs ou franciscains", se rapporte à des œuvres de charité et éducationnelles et a pour objet la propagation de la foi, les droits ordinaires et extraordinaires ainsi que les amendes que les promoteurs de ce bill ont payés, leur soient remboursés après déduction faite des frais d'impression et de traduction.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté: le bill No 103, intitulé: "Loi érigeant en municipalité de ville la corporation de Victoriaville", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. L'article 14 est amendé en retranchant à la cinquième ligne, le mot: "clôtures".
2. L'article 22 est amendé en retranchant, aux sixième, septième, huitième et neuvième lignes de la page 8, les mots suivants: "pourvu que la même personne ne puisse être assujettie au paiement de la taxe locative quant aux lieux servant de base à la taxe d'affaires."
3. L'article 26 est amendé en retranchant, aux douzième et treizième lignes, les mots suivants: "ou utiles".
4. L'article 27 est retranché.
5. L'article 28 devient article 27.

---

Aussi le bill No 121, intitulé: "Loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu", avec les amendements suivants qu'il la prie d'agréer:

1. Le préambule est amendé en retranchant, à la vingt et unième ligne de la page 3, le mot: "susdite".

2. L'article 1 est amendé en retranchant, à la deuxième ligne de la page 4, les mots suivants: "(reproduit comme cédule de la présente loi)".

3. L'article 2 est amendé en retranchant, à la septième ligne, le mot: "leur".

4. L'article suivant est inséré, à la suite de l'article 2, comme article 3:

"3. Les frais, déboursés et honoraires encourus pour la préparation et l'adoption de la présente loi seront à la charge de la succession, et les exécuteurs testamentaires et fiduciaires de la succession sont, par les présentes, expressément autorisés à en effectuer le paiement, à même le capital d'icelle".

5. L'article 3 devient l'article 4.

La cédule est retranchée.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 121) intitulé: "Loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (No 103) intitulé: "Loi érigeant en municipalité de ville la corporation de Victoriaville", et lesdits amendements sont lus une première fois.

Sur la motion de M. Gaudet, secondé par M. Côté (Gaspé-Nord), il est—

*Résolu* que cette Chambre accepte les amendements du Conseil législatif mais en en retranchant les alinéas 1, 4 et 5.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers de l'acceptation par l'Assemblée législative desdits amendements, mais tels que modifiés.

La Chambre continue le débat sur la motion, qui était en discussion à six heures du soir, ce jour.

Et le débat se continue.

Sur la motion de M. Tremblay, secondé par M. Lesage, il est—

*Ordonné* que le débat soit de nouveau ajourné.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

---

**MERCREDI 10 JUIN 1936**

Prière.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 5) intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 14, intitulé: "Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifiée par l'arrêté ministériel No 1729".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative que le Conseil législatif a accepté, sans amendement, les amendements de l'Assemblée législative à ses amendements au Bill No 103, intitulé: "Loi érigeant en municipalité de ville la corporation de Victoriaville."

Sur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

- 14 Loi relative à l'extension d'une convention collective de travail ratifiée par l'arrêté ministériel No 1729.
- 75 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres.
- 76 Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce.
- 77 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception.

- 
- 85 Loi refondant la charte de la ville de Magog.
  - 86 Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.
  - 87 Loi modifiant la charte de The Sterling Fire Insurance Company.
  - 89 Loi exemptant les Commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois.
  - 91 Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead.
  - 92 Loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.
  - 93 Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.
  - 95 Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay.
  - 98 Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont.
  - 103 Loi érigeant en municipalité de ville la corporation de Victoriaville.
  - 104 Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph.
  - 108 Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.
  - 111 Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains.
  - 112 Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.
  - 116 Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides.
  - 120 Loi concernant la succession de feu James McCready.
  - 121 Loi concernant la succession de feu Tancrède Bienvenu.
  - 150 Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata.
  - 154 Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Au retour des députés:

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 3) intitulé: “Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche”.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

---

L'ordre du jour appelle la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le Barreau de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la présente séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants, lesquels sont lus ainsi qu'il suit: Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 3, intitulé: "Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche".

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

Bill No 5, intitulé: "Loi concernant les pensions de vieillesse".

---

Sur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la Verge noire, M. l'Orateur et les députés de la Chambre se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, veut bien donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

3 Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche.

5 Loi concernant les pensions de vieillesse.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills".

Au retour des députés:

---

---

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'article 111 du règlement, la Chambre passe à la prise en considération des bills privés.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 84) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Val d'Or".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle de nouveau la prise en considération, en comité plénier, du bill (No 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le Barreau de la province de Québec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

---

*Question* par M. Bégin.—Monsieur Albini Fortier, de St-Honoré, comté de Beauce, a-t-il travaillé pour le gouvernement en 1935?

Si oui, à quel endroit?

Quel a été le total des argents retirés?

*Réponse* par l'honorable M. Franœur:

Non, mais il a reçu indûment du ministère des Travaux publics une somme de \$40.95 qui a été restituée.

---

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 167) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal concernant les chiens errants".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité plénier et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et, alors, la Chambre s'ajourne.

---





## PROCLAMATIONS

---

CANADA,  
Province de Québec,  
(L. S.]

} ES.-L. PATENAUDE

*ÉDOUARD VIII, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes:*

A nos aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT,

**A**TTENDU que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons jugé à propos de dissoudre la présente législature de ladite province;

A CES CAUSES, Nous dissolvons par les présentes ladite législature de la province de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.  
TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE, membre de Notre Conseil privé du Canada, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du Gouvernement, à Québec, le ONZE JUIN, l'an de grâce mil neuf cent trente-six et de notre règne le premier.

Par ordre,

Le greffier de la Couronne en chancellerie à Québec.

L.-P. GEOFFRION.

---

PRÉCIS DE LA DÉCISION PRONONCÉE PAR L'ORATEUR SUR  
DES QUESTIONS D'ORDRE OU DE RÈGLEMENT

---

*Séance du 19 mai 1936.*

Bien que le débat sur une motion de deuxième lecture ne doive porter que sur le principe du bill, il n'est pas irrégulier de parler de l'opportunité d'adopter le projet de loi en discussion.

---

# ÉTAT DES TRAVAUX DE LA SESSION

## 1ÈRE SESSION DE LA 19ÈME LÉGISLATURE

La session s'ouvre le 24 mars 1936.

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Dumaine, secondé par M. Connors.

La dissolution a lieu le 11 juin 1936.

Séances de la Chambre.....	37
Documents déposés en réponse à des Adresses et Ordres de la Chambre (y compris ceux concernant les sessions antérieures).....	60
Bills présentés en premier lieu à l'Assemblée législative.....	81
Bills sanctionnés.....	26
La Chambre en comité plénier.....	75
Avis de Questions.....	73

### RAPPORTS DES COMITÉS

Comité spécial chargé de dresser une liste des députés de chacun des comités permanents.....	1
Bills privés en général.....	12
Bills publics en général.....	15
Chemins de fer et autres moyens de communication.....	5
Règlements.....	13
Comptes publics.....	1
Privilèges et élections.....	1
Agriculture, Immigration et Colonisation.....	1
Industrie et Commerce.....	1
Code municipal.....	1
Impressions législatives.....	1
Bibliothèque.....	1

E. R. ALLEYN,

*Greffier des Archives.*



# INDEX

DES

## Journaux de l'Assemblée législative DE QUÉBEC

1 EDOUARD VIII, 1936

### ACCIDENTS DU TRAVAIL:—

1. Loi des —, 1931. (Voir *BILLS, No 152.*)
2. Loi pour donner aux victimes d'—le choix du médecin. (Voir *BILLS, No 162.*)

ADATH CONGREGATION AND COMMUNITY CENTRE OF OUTREMONT:—  
Loi constituant en corporation —. (Voir *BILLS, No 80.*)

ADRESSE A SA MAJESTÉ LE ROI ÉDOUARD VIII:—Résolution adoptée par l'A. L. qu'une Adresse soit présentée à —, la priant d'agrée l'expression de douleur causée par la mort de George V, 14; qu'un message soit adressé au C. L. pour adhésion, 14; message du C. L. annonçant qu'il a résolu qu'une adresse soit présentée au L.-G. pour faire parvenir au Gouv. Général l'Adresse votée à Sa Majesté; le C. L. demande à L'A. L. son adhésion, 18; message du C. L. qu'il a donné son adhésion à l'Adresse à Sa Majesté, 19; l'A. L. adopte l'adresse du C. L. au L.-G., 19.

ADRESSE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—(Voir ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE; ADRESSE A SA MAJESTÉ; LIEUTENANT-GOUVERNEUR.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE:—Proposée par M. Dumaine, secondé par M. Connors, 14; débat, ajourné, 14; reprise du débat, ajourné, 18, 23, 28, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 39, 42, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 53, 55, 56, 57 et 58; amendement proposé par M.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

Tremblay, 58; question d'ordre par l'honorable M. Taschereau, débat, ajourné sur la question d'ordre, 59; reprise du débat sur quest. d'ordre, 60, l'hon. M. Taschereau la retire; reprise du débat sur l'amend., débat ajourné sur l'amdt., 61; reprise du débat sur l'amdt, 62, mis aux voix, 63; amdt rejeté, 64; motion principale adoptée, 64.

ADRESSES:—(Pour le dépôt de Rapports et de Documents. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

AGRICULTURE:—(Voir SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES.)

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION (Comité de l'):—(Voir COMITÉS.)

AIDE AUX CHÔMEURS:—(Voir CHÔMEURS.)

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE:—(Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; ORATEUR; LIEUTENANT-GOUVERNEUR; SÉANCES.)

AMYOT, GEORGES-ÉLIE:—Loi concernant la succession de feu —. (Voir BILLS, *No 126.*)

APPAREILS SOUS PRESSION:—(Voir INSPECTEUR DES —.)

ARPENTEURS GÉOMÈTRES:—Loi modifiant le Code civil concernant le privilège des —. (Voir BILLS, *No 164.*)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—

Se rend auprès du Lieutenant-Gouverneur, à l'ouverture de la session, 2; pour la sanction de bills (le 29 avril), 62; (10 juin, 166; (10 juin), 168.

Proclamations convoquant l'—, V à IX; pour dissolution, 170.

Séance suspendue, 2, 62; 166; 168.

Ajourne à un autre jour que le jour suivant, 22; ajourne à une date éloignée, 39.

Ajourne sans motion à cet effet, 143.

Ajourne par respect pour décès du père d'un député, 12.

(Voir LIEUTENANT-GOUVERNEUR; SÉANCES; ORATEUR; ADRESSE A SA MAJESTÉ LE ROI ÉDOUARD VIII.)

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES POMPIERS DE MONTRÉAL:—Loi constituant en corporation —. (Voir BILLS, *No 110.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

ASSOCIATION DES CHIROPRACTIENS:—(Voir CHIROPRACTIENS.)

ASSOCIATION DES MARÉCHAUX FERRANTS:—Loi constituant en corporation L'—. (Voir BILLS, *No 102.*)

ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS:—Loi concernant l'—. (Voir BILLS, *No 94.*)

AUTOMOBILES—(Voir VÉHICULES.)

AVOCATS:—(Voir BARREAU.)

**B**AIE COMEAU:—Loi constituant en corporation la ville de la—. (Voir BILLS, *No 123.*)

BARREAU:—

1. Loi du — et l'admission à l'étude de certaines professions. (Voir BILLS, *No 154.*)
2. Loi concernant le — de la province de Québec. (Voir BILLS, *No 159.*)

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT & POWER Co.:—Loi modifiant la charte de la —. (Voir BILLS, *No 115.*)

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE:—

1. (Voir COMITÉS.)
2. Conseillers nommés par le Conseil législatif pour comité mixte de—, 27; députés nommés par l'Assemblée, 28.

BIENVENU, TANCRÈDE:—Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 121.*)

BILLS:—

No 1.—Loi relative à la prestation des serments d'office.—Présentation (M. Taschereau), 6.

No 3.—Loi abrogeant l'article 7 de la Loi de l'observance du dimanche.—Présentation (M. Perrault), 47; 2e lect., renv. à comité pl., comité pl., rapporté, 3e lect., 167. Message du C. L., 168. Sanction, 168. (1 Edouard VIII, c. 4.)

No 5.—Loi concernant les pensions de vieillesse.—Présentation (M. Perrault), 47. Résolutions renv. à comité pl., à présente séance, 71;

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**BILLS:—*Suite.***

comité pl., progrès, 71; de nouveau comité pl., progrès, siégera présente séance, 75; de nouveau comité pl., recommandation du L. G., résolutions rapportées; 1ère, 2e lect., adoption, 76 à 80; rés. renv. au comité pl., chargé d'étudier le bill, 80; à la motion pour se former en comité des subsides, il est proposé en amdt: que la Chambre passe à l'ordre du jour appelant 2e lect. du bill No 5, amdt. mis aux voix, vote, amdt. rejeté, 94, 95; 2e lect. du bill; renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., 166. Message du C. L., 168. Sanction 168. (1 Edouard VIII, c. 1.)

No 6.—Loi modifiant l'article 1289 du Code de procédure civile.—Présentation (M. Perrault), 47.

No 7.—Loi modifiant la Loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.—Présentation (M. Perrault), 47; 2e lect., renv. à comité pl., comité pl., rapporté, 3e lect., 57. Message du C. L., 61. Sanction, 62. (1 Edouard VIII, c. 6.)

No 9.—Loi modifiant la Loi attribuant certains pouvoirs aux corporations municipales pour venir en aide aux chômeurs.—Présentation (M. Bouchard), 98.

No 10.—Loi modifiant la Loi des établissements industriels et commerciaux.—Présentation (M. Rochette), 97.

No 12.—Loi modifiant la Loi du salaire minimum des femmes. Présentation (M. Rochette), 97.

No 14.—Loi relative à l'extension collective de travail ratifiée par l'arrêté ministériel No 1729.—Présentation (M. Rochette), 97; 2e lect. sur div., renv. à comité pl., en comité, rapporté, 3e lect., 153. Message du C. L., 166. Sanction, 166. (1 Edouard VIII, c. 2.)

No 15.—Loi modifiant la Loi des habitations salubres.—Présentation (M. Bouchard), 105.

No 16.—Loi modifiant la Loi concernant le droit de voter aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes.—Présentation (M. Bouchard), 114.

No 19.—Loi ratifiant le règlement No 224 de la cité de Saint-Lambert.—Présentation (M. Bouchard), 114.

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**BILLS:—*Suite.***

No 20.—Loi concernant l'octroi d'un certain subside à la ville de Terrebonne pour ses sinistrés.—Présentation (M. David), 129.

No 28.—Loi modifiant la Loi des sociétés coopératives agricoles.—Présentation (M. Godbout), 129.

No 75.—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres.—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Auger), 30; 2e lect., renv. à comité bills privés, 34; rapporté, 40; comité pl., rapporté, 3e lect., 46. Message du C. L., 64. Sanction, 166. (1 Édouard VIII, c. 25)

No 76.—Loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de feu James Bryce.—Pétition, 24; rapport, 30. Bill présenté (M. Gault), 31; 2e lect., renv. à comité bills publics, 35; rapporté, 87; comité pl., rapporté, 3e lect., 96. Message du C. L. avec amdts; amdts 1er et 2e et adoptés, 133, 136. Sanction, 166. (1 Édouard VIII, c. 22.)

No 77.—Loi modifiant la loi constituant en corporation Les Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception.—Pétition 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Thurber), 33; 2e lect., renv. à comité bills privés, 38; rapporté, 52; comité pl., rapporté, 3e lect., 70. Message du C. L., 123. Sanction, 166. (1 Édouard VIII, c. 20.)

No 78.—Loi concernant la succession de dame Céline Laurint *alias* Laurin, veuve de Antoine Laurence.—Pétition, 33; rapport, 128. Bill présenté (M. Trudel), 129; 2e lect., renv. à comité b. publics, 140.

No 79.—Loi modifiant la charte de La compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie.—Pétition, 22; rapport, 26. Bill présenté (M. Thurber), 26; 2e lect., renv. à comité ch. de fer, 31; rapporté, 137; comité pl., rapporte progrès, 147; de nouveau en comité pl., le comité se lève 159.

No 80.—Loi constituant en corporation Adath Congregation and Community Centre of Outremont.—Susp. règl., pétition prés. et lue, 56; rapport, 59. Bill présenté (M. Bercovitch), 60; 2e lect., renv. à comité bills privés, 80.

No 82.—Loi ratifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement No 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**BILLS:—Suite.**

intervenue entre ladite ville et la *Brown Corporation*.—Pétition, 15; rapport, 25. Bill présenté (M. Ducharme), 26; 2e lect., renv. à comité bills publics, 31; rapporté, 52; comité pl., rapporté, 3e lect., 55.

No 83.—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.—Pétition, 15; rapport, 25. Bill présenté (M. Monk), 27; 2e lect., renv. à comité bills privés, 31; rapporté amendé, 95; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 104; message du C. L. avec amdts, 133; ordre de 1ère lect. proch. séance, 136; l'ordre appelle 1ère lect. des amdts, débat, débat ajourné, 140; reprise du débat, débat de nouveau ajourné, 153; reprise du débat, résolution que la Chambre n'accepte pas amdts du C. L. parce qu'ils nient un principe qui appartient plus particulièrement à l'A.L. d'appliquer, 163.

No 84.—Loi constituant en corporation la ville de Val d'Or.—Régul. susp. Pétition pr. lue sur div. 40; rapport, 44. Bill présenté (M. Caron, Îles de la Madeleine), 45; 2e lect., renv. à comité bills privés, 50; rapporté avec amdt., 97; comité pl., progrès, 108; de nouveau comité pl., rapporte progrès, 169.

No 85.—Loi refondant la charte de la cité de Magog.—Pétition, 22; rapport, 26. Bill présenté (M. Beaudry), 26; 2e lect., référé à comité bills privés, 31; rapporté, 60; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 96. Message du C. L. avec amdts, 133; ordre de 1ère lect. proch. séance, 136; 1ère lect. sur div., 2e lect. sur div., adoption sur div., 146. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 7.)

No 86.—Loi modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.—Pétition, 15; rapport., 26. Bill présenté (M. Fisher), 27; 2e lect., renv. à comité bills privés, 32; rapporté, 40; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 70. Message du C. L., 133. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 10.)

No 87.—Loi amendant la charte de *The Sterling Fire Insurance Company*.—Pétition, 24; rapport, 29. Bill présenté (M. Delagrave), 31; 2e lect., renv. à comité bills publics, 35; rapporté, 40; comité pl., rapporté, 3e lect., 46. Message du C. L. avec amdts, ordre pour 1ère lect. prochaine séance, 127; ordre appelle le lect. des amdts; motion pour le lect., débat, débat ajourné, 132; reprise du débat, 1e lect., 2e lect. et adoption sur division, 146. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 14.)

No 88.—Loi refondant la charte de la cité de Granby.—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Choquette), 30; 2e lect., renv. à comité

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**BILLS:—*Suite.***

bills privés, 34; rapporté avec amdts ainsi que dans préambule; recommande changement dans titre: "Loi modifiant la charte de la cité de Granby"; le rapport est adopté par la Chambre, 148; comité pl., rapporté; 3e lect. sur div., 164.

No 89.—Loi exemptant les commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois.—Pétition, 15; rapport, 26. Bill présenté (M. Monk), 27; 2e lect., renv. à comité bills publics, 32; rapporté, 52; comité pl., rapporté, 3e lect., 70. Message du C. L. avec amdts, 134; ordre de 1e lect. proch. séance, 136; 1e lect. sur div., 2e lect. sur div. adoption sur div., 159. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 17.)

No 90.—Loi modifiant la charte de la ville de Lachute.—Pétition, 22; rapport, 26. Bill présenté (M. Dansereau), 26; 2e lect., renv. à comité bills privés, 38.

No 91.—Loi modifiant la charte de la ville de Hampstead.—Pétition, 15; rapport, 26. Bill présenté (M. Fisher), 27; 2e lect. renv. à comité bills privés, 32; rapporté, 40; comité pl., rapporté progrès, 50; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div. 55. Message du C. L. avec amdts; ordre pour 1e lect. proch. séance, 127; l'ordre appelle 1ère lect. des amdts; 1e, 2e lect. et adoption, 132. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 12.)

No 92.—Loi distayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.—Pétition, 15; rapport, 25. Bill présenté (M. Delagrave), 26; 2e lect., renv. à comité bills privés, 31; rapporté, 54; comité pl.; ordre révoqué, renv. de nouveau à comité bills privés, 71; rapp. avec amdt., 95; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 104. Message du C. L. avec amdts, 135; ordre de 1e lect. proch. séance, 136; 1e lect., 2e lect. sur div., adoption sur division, 163. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 15.)

No 93.—Loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.—Pétition, 15; rapport, 25. Bill présenté (M. Farand), 27; 2e lect., renv. à comité bills publics, 31; rapporté, 40; comité pl., rapporté, 3e lect., 46. Message du C. L., 64. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 26.)

No 94.—Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens de la province de Québec.—Pétition, 29; rapport, 36. Bill présenté (M. Caron, Hull), 37; 2e lect., renv. à comité bills publics, 43; rapporté rejeté, 148.

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**BILLS:—*Suite.***

No 95.—Loi modifiant la charte de la ville Châteauguay.—Pétition, 22; rapport, 20. Bill présenté (M. Thurber), 27; 2e lect., renv. à comité bills privés, 34; rapporté, 52; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 70. Message du C. L. avec amdts, 135; ordre de 1e lect. prochaine séance, 136; 1e lect., ordre de 2e lect. proch. séance, 146; 2e lect. et adoption, 152. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 11.)

No 97.—Loi constituant en corporation *The Quebec Goldfields Transportation Company*.—Pétition, 24; rapport, 37. Bill présenté (M. Merleau), 37; 2e lect., renv. à comité des ch. de fer, 43; rapporté avec des amdts, 162.

No 98.—Loi relative aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont.—Pétition, 29; rapport, 36. Bill présenté (M. Thurber), 37; 2e lect., renv. à comité bills publics, 44; rapporté, 59; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 76. Message du C. L., 133. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 16.)

No 99.—Loi exemptant de cotisations certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix.—Pétition, 29; rapport, 36. Bill présenté (M. Lesage), 37; 2e lect., renv. à comité bills publics, 43;

No 100.—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.—Pétition, 33; rapport, 81. Bill présenté (M. Lesage), 81; 2e lect. renv. à comité bills privés, 93.

No 101.—Loi ratifiant un règlement et certaines résolutions, concernant l'évaluation et la taxation des biens de la *Three Rivers Grain & Elevator Company, Limited*.—Pétition, 24; rapport, 29. Bill présenté (M. Dumaine), 30; 2e lect. sur div. renv. à comité bills publics, 35; rapporté, 54.

No 102.—Loi constituant en corporation "L'Association des maréchaux ferrants de la province de Québec".—Pétition, 23; rapport, 29. Bill présenté (M. Delagrave), 31; 2e lect. div. renv. à comité bills privés, 35; rapporté préambule non prouvé, 40.

No 103.—Loi érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville.—Règl. susp. pétition, 33; lue, 36; rapport, 41. Bill présenté (M. Gaudet), 41; 2e lect., renv. à comité bills privés, 46; rapporté avec certains amdts et retranché du préambule parag. 2; 97; comité pl., rapporte progrès, 110; de nouveau en comité pl., rapporté, 3e lect., sur div.,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**BILLS:—Suite.**

112. Message du C.L. avec amdts, 164; 1<sup>e</sup> lect., résolution que cette Chambre accepte les amdts du C.L. mais en en retranchant les alinéas 1, 4 et 5, 165; Message du C. L. acceptant amdts de l'A. L., 166. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 8.)

No 104.—Loi constituant en coporation de ville “La ville du Lac Saint-Joseph” et “La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph”.—Pétition, 29; rapport, 41. Bill présenté (M. Taschereau, Bellechasse), 41; 2<sup>e</sup> lect., renv. à comité bills privés, 46; rapporté avec amdts et a retranché du préambule parag. 5 et 7; 80; comité pl., rapporté, 3<sup>e</sup> lect. sur div., 93. Message du C. L. avec amdts, 135; ordre de 1<sup>e</sup> lect. proch. séance, 137; 1<sup>e</sup> lect. sur div., 146; 2<sup>e</sup> lect. sur div., 152; adoption sur div., 159. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 13.)

No 105.—Loi ratifiant un règlement et un contrat faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la *Donnacona Paper Company, Limited*.—Pétition, 33; rapport, 37. Bill présenté (M. Delagrave), 37; 2<sup>e</sup> lect., renv. à comité bills publics, 43; rapporté amend. 87; comité pl., rapporté, 3<sup>e</sup> lect. sur div., 104.

No 106.—Loi ratifiant une résolution et un contrat passés entre les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la *Donnacona Paper Company, Limited*. Pétition, 33; rapport, 36. Bill présenté (M. Delagrave), 37; 2<sup>e</sup> lect., renv. à comité bills publics, 43; rapporté amend. 87; comité pl., fait rapport, la Chambre renv. de nouveau à comité bills publics, 107.

No 108.—Loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.—Pétition, 29; rapport, 41. Bill présenté (M. Bouthillier), 41; 2<sup>e</sup> lect., renv. à comité bills privés, 47; rapporté, 60; comité pl. rapporté, 3<sup>e</sup> lect., 76. Message du C. L., 123. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 18.)

No 109.—Loi concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle du Commerce, contre l'incendie de Saint-Hyacinthe.—Pétition, 24; rapport, 37. Bill présenté (M. Dumaine), 37; 2<sup>e</sup> lect., renv. à comité bills privés, 43; rapporté, 109.

No 110.—Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association de Bienfaisance des pompiers de Montréal.—Pétition, 24; rapport, 40. Bill présenté (M. Lesage), 41; 2<sup>e</sup> lect., renv. à comité bills privés, 47;

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: “Documents de la Session” et “Questions”.

---

---

**BILLS:—Suite.**

rapporté amd., 88; comité pl., rapporte progrès, 138; de nouveau en comité pl., rapporté avec un amdt.; 1ère lect. sur div., 2e lect. sur div., adoption sur div.; 3e lect. du bill, 147.

No 111.—Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des Frères mineurs ou franciscains.—Pétition, 24; rapport, 30. Bill présenté (M. Duplessis), 30; 2e lect., renv. à comité bills privés, 34; rapporté, 52; comité pl., rapporté, 3e lect., 56. Message du C. L. avec amdts, 135; 1ère, 2e lect. et adoption des madts, 136. Remboursement des droits ordinaires et extraordinaires, 164. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 19.)

No 112.—Loi concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.—Régl. susp. pétition pré. lue, 36; rapport, 41. Bill présenté (M. Leduc), 41; 2e lect., renv. à comité bills privés, 47; rapporté avec amdts, 104; comité pl., rapporté, 3e lect., 112. Message du C. L., 153. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 23.)

No 113.—Loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression.—Pétition, 15; rapport, 30. Bill présenté (M. Connors), 30; 2e lect., renv. à comité bills privés, 38.

No 114.—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.—Susp. régl. pétition pré. lue, 36; rapport, 41. Bill présenté (M. Lafleur), 41; 2e lect., renv. à comité bills privés, 46; rapporte avec amdts et a retranché du préambule plusieurs parag., 109; comité pl., rapporté, 3e lect., 112.

No 115.—Loi modifiant la charte de la *Beauharnois Light, Heat & Power, Company*.—Pétition, 33; rapport, 54. Bill présenté (M. Farand), 54; 2e lect. sur div., renv. à comité bills privés, 71.

No 116.—Loi modifiant la charte de la ville de Laval des Rapides.—Pétition, 22; rapport, 44. Bill présenté (M. Rochon), 44; 2e lect., renv. à comité bills privés, 48; rapporté, 60; comité pl., progrès, 76; de nouveau en comité pl., rapporte progrès, 85; de nouveau en comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 103. Message du C. L. avec amdts, 135; ordre de 1ère lect. proch. séance, 137; 1ère lect., 2e lect. sur div., 147; adoption sur div., 147. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 9.)

No 117.—Loi ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils, Limitée.—Pétition, 15; rapport, 41. Bill présenté (M. Casgrain), 49;

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**BILLS:—*Suite.***

2e lect., renv. à comité bills publics, 53; rapporté, 112; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 119.

No 118.—Loi constituant en corporation le Conseil armorial de la Noblesse de Québec.—Pétition, 24; rapport, 52. Bill présenté (M. Messier), 54; 2e lect. sur div., renv. à comité bills privés, 58; rapporté avec amdt., 97.

No 119.—Loi modifiant la loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun.—Pétition, 24; rapport, 52. Bill présenté (M. Thurber), 54; 2e lect. sur div., renv. à comité bills privés, 58.

No 120.—Loi concernant la succession de feu James McCready.—Régl., susp. pétition, 33; lue, 36; rapport, 44. Bill présenté (M. Smart), 44; 2e lect., renv. à comité bills publics, 50; rapporté, 72; comité pl., rapporté, 3e lect., 85. Message du C. L., 133. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 24.)

No 121.—Loi concernant la succession de feu Tancrède Bienvenu.—Régl. susp., pétition prés. lue, sur div., 49; rapport, 81. Bill présenté (M. Thurber), 81; 2e lect. renv. à comité b. publics, 93; rapporté avec amdt., 112; comité pl., rapporté, 3e lect., 119. Message du C. L. avec amdt., 165; 1ère lect. 2e lect., et adoption, 165. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 21.)

No 122.—Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer *Temiscamingue and Abitibi Railway Company*.—Régl. susp., pétition prés. lue, sur div., 51; rapport, 81. Bill présenté (M. Larivière,) 81; 2e lect. renv. à comité ch. de fer, 93; rapporté avec amdt., 156; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 164.

No 123 —Loi constituant en corporation la ville de la Baie Comeau.—Pétition, 33; rapport, 81. Bill présenté (M. Caron, Iles de la Madeleine), 82; 1ère lec. sur div., 82; 2e lect. sur div., renv. à comité b. privés, 96; ordre révoqué, renv. à comité b. publics, 109; rapporté avec amdt., 139.

No 124.—Loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil. Régl., susp., pétition prés. et lue, 56; rapport, 59. Bill présenté (M. Dumaine), 60; 2e lect., renv. à comité bills publics, 80.

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**BILLS:—*Suite.***

No 125.—Loi ratifiant une entente intervenue entre les commissaires d'écoles des municipalités de ville de Montréal-Est et de Saint-Jules, ratifiant certaines résolutions de ces municipalités, et conférant certains pouvoirs aux commissaires d'écoles de la municipalité de ville de Montréal-Est. Régl. susp. pétition présentée et lue, 108; rapport, 139. Bill présenté (M. Thurber), 141; 2e lect. renv. à comité b. publics, 162; rapporté avec des amdts, 162.

No 126.—Loi concernant la succession de feu l'honorable Georges-Élie Amyot—Régl. susp. pétition présentée et lue sur div., 80; rapport, 120. Bill présenté (M. Delagrave), 120; 2e lect. renv. à comité b. publics, 126; rapporté avec amdts, 137; comité pl., rapporté, 3e lect., 163.

No 127.—Loi modifiant la charte de *Quebec-Saguenay and Chibougamau Railway Company*.—Régl. susp., pétition prés. et lue sur div., 111; rapport, 128. Bill présenté (M. Duguay), 129; 2e lect., renv. à comité des ch. de fer, 140; rapporté, 160.

No 128.—Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec—Régl. susp., pétition présentée et lue, 120; rapport, 128. Bill présenté (M. Delagrave), 129; 2e lect., renv. à comité b. privés, 140; rapporté avec des amdts, 143; comité pl., rapporte qu'il n'a pas terminé l'examen du bill; motion pour 3e lect., 3e lect., 159.

No 150.—Loi modifiant la Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata.—Présentation (M. Casgrain), 50; 2e lect., renv. à comité bills publics, 87; rapporté, 108; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 117. Message du C. L., 153. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 3.)

No 151.—Loi relative aux directorats de compagnies.—Présentation (M. Drouin), 48; ordre appelle 2e lect., motion pour 2e lect., débat; au cours du débat M. Drouin ayant dit qu'il allait nommer les ministres qui sont directeurs de compagnies; l'hon. M. Taschereau soulève question d'ordre que sur motion de 2e lect. on doit s'en tenir à la seule discussion du principe du bill; l'Orateur délibère, 118; l'Orateur rend décision, renvoie point d'ordre, 121; l'ordre appelle 2e lect., motion pour 2e lect., débat; débat ajourné, 126; reprise du débat, débat de nouveau ajourné, 128; reprise du débat, débat de nouveau ajourné, 139, reprise du débat, débat de nouveau ajourné 143, 161.

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**BILLS:—*Suite.***

No 152.—Loi modifiant la Loi des accidents du travail 1931.—Présentation (M. Caron, Iles de la Madeleine), 48; 2e lect. sur div., renv. à comité b. publics, 119.

No 153.—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules automobiles relativement à certains véhicules.—Présentation (M. Caron, Iles de la Madeleine), 51.

No 154.—Loi modifiant la Loi du barreau et la Loi de l'admission à l'étude de certaines professions.—Présentation (M. Casgrain), 52; 2e lect., sur div., renv. à comité bills publics, 57; rapporté, 59; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 75. Message du C. L., 123. Sanction, 167. (1 Édouard VIII, c. 5.)

No 156.—Loi refondant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.—Présentation (M. Rochon), 52; 2e lect. sur div. renv. à comité bills publics, 86; rapporté avec amdts, 141; comité pl., rapporté, 3e lect. sur div., 161.

No 157.—Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages.—Présentation, (M. Chouinard), 55; 2e lect. sur div., renv. à comité bills publics, 86; rapporté avec amdts, 109; comité pl., rapporté progrès, 118; de nouveau en comité pl., rapporté, ordre de 3e lect. proch. séance, 139; 3e lect. sur div., 161.

No 158.—Loi modifiant la Loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité.—Présentation (M. Monk), 57; l'ordre appelle 2e lect., motion pour 2e lect., débat, vote, motion rejetée, 137, 138.

No 159.—Loi modifiant la Loi concernant le Barreau de la province de Québec.—Présentation (M. Casgrain), 57; 2e lect. sur div., renv. à comité des b. publics, 103; rapporté avec amdts, 148; comité pl., rapporte progrès; siègera présente séance, 168; de nouveau en comité pl. rapporte progrès, 169.

No 161.—Loi décrétant le rappel de la loi 22 George V, chapitre 20, communément appelée "Loi Dillon".—Présentation (M. Duplessis), 82.

No 162.—Loi pour donner aux victimes d'accident de travail le libre choix du médecin.—Présentation (M. Bertrand), 95.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---



---

**BILLS:—*Suite.***

No 163.—Loi donnant certains pouvoirs à la cité de Sherbrooke.—Présentation (M. Bourque), 98; 2e lect. sur div. renv. à comité b. publics, 118; rapporté retiré, 148.

No 164.—Loi modifiant le Code civil concernant le privilège des arpenteurs géomètres.—Présentation (M. Lauriault), 104; 2e lect. sur div., renv. à Comité b. publics, 118.

No 166.—Loi pour protéger l'épargne populaire relativement à l'émission de bons, obligations et débetures pour des fins industrielles et commerciales. Présentation (M. Drouin), 105.

No 167.—Loi modifiant le Code municipal concernant les chiens errants.—Présentation (M. Barré), 114, 2e lect., renv. à comité pl.; comité pl., rapporte progrès, 169.

No 169.—Loi modifiant le Code civil relativement aux frais de bornage.—Présentation (M. Caron, Iles-de-la-Madeleine), 160.

**BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—**

Présentation d'un bill *pro forma*, avant la prise en considération du discours du trône, 6.

Pétition, 12; lue et reçue, 15.

Ordre que art. 510 et 511 du règl. soient susp. et pétition présentée, 33; lue et reçue, 36.

Ordre que art. 510, 511 et 543 du règl. soient susp. et pétition soit présentée, lue et reçue, 36; même motion, mais adoptée sur division, 40.

Première lecture d'un bill, sur div., 82; deuxième lecture sur division, 96.

Deuxième lecture, renvoi à comité, 43.

Deuxième lecture, renvoi à comité sur div., 57.

Première lecture sur div. 82; deuxième lect. sur div., 96; renv. à comité des b. privés, 96; ordre révoqué, renv. à comité des b. publics, 109.

L'ordre du jour appelle deuxième lect., motion pour 2e lect., débat, vote, motion rejetée, 137, 138.

Deuxième lect., renv. à comité pl., rapporte progrès, 169.

Deuxième lect., renvoi à comité pl., rapporté, 3e lect., 167.

Troisième lecture sur div., 161.

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite***

- Comité pl. rapporte qu'il n'a pas terminé étude, motion que le bill soit lu 3e fois, 3e lect., 159.
- Sur la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, il est proposé en amdt: que la Chambre passe à l'ordre du jour appelant 2e lect. du bill No 5; l'amdt est mis aux voix, rejeté, 94, 95.
- Comité pl. rapporte progrès, 138; de nouveau en comité pl., rapporté avec un amdt.; 1ère lect. sur div., 2e lect. sur div., adoption sur div.; 3e lect. du bill, 147.
- De nouveau en comité pl., rapporté, ordre de 3e lect. prochaine séance, 139.
- La Chambre prolonge délais pour présentation de bills privés et réception de rapports sur bills privés, 30.
- Comité des bills privés et des règlements prolongent délais pour présentation de bills privés et réception de rapports sur bills privés, 60, 124, 125.
- Bill privé rapporté du comité des bills privés, avec amendements au texte et au préambule et recommande de changer titre, 148.
- Bill privé rapporté par comité des bills privés, préambule non prouvé, 40; avec amendements et paragraphes retranchés du préambule, 80, 97.
- Bill public rapporté retiré par comité des bills publics, 148.
- Bill privé rapporté rejeté par comité des bills publics, 148.
- La Chambre révoque l'ordre qui renvoyait un bill privé au comité des bills privés, pour ensuite le renvoyer au comité des bills publics, 109.
- La Chambre révoque l'ordre d'étudier un bill privé en comité plénier pour le renvoyer de nouveau au comité des bills privés, 71.
- Le comité plénier se lève, lors de l'étude d'un bill, 159.
- Le comité plénier rapporte que le travail avance (progrès) et siègera à la présente séance, 168.
- Message du C. L., rapportant bill avec amdts; 1ère, 2e lect. et adoptés, 133, 136.
- Message du C. L. rapportant bill avec amdts; 133; ordre de 1ère lect. pro. séance, 136; l'ordre du jour appelle 1ère lect. des amdts, débat, ajourné, 140; reprise du débat, de nouveau ajourné, 153; reprise du débat, résolution adoptée que la Chambre n'accepte pas amdts du C. L. parce qu'ils nient un principe qui appartient plus particulièrement à l'A. L. d'appliquer, 163.
- Message du C. L. avec amdts, 133; ordre de 1ère lect. pro. séance, 136; 1ère lect. sur div., 2e lect., sur div., adoption sur div., 146.

**BILLS (PROCÉDURES INCIDENTES):—*Suite***

Message du C. L. avec amdts, 135; ordre de 1ère lect. pro. séance, 137; 1ère lect. sur div., 146; 2e lect. sur div., 152; adoption sur div., 159.

Message du C. L. acceptant amdts de l'A. L. 166.

Sanction, 62, 166, 168.

Remboursement des droits ordinaires et extraordinaires, 164.

**BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)**

**BILLS PUBLICS EN GÉNÉRAL (Comité des):—(Voir COMITÉS.)**

**BONS, OBLIGATIONS ET DÉBENTURES:—Loi pour protéger l'épargne relative à l'émission des—pour fins industrielles ou commerciales. (Voir BILLS, No 166.)**

**BORNAGE:—(Voir FRAIS DE—.)**

**BROWN CORPORATION:—(Voir LA TUQUE.)**

**BRYCE, JAMES:—Loi validant titre d'une propriété vendue par héritiers de Mary Ellen Harrison, veuve—. (Voir BILLS, No 76.)**

**BUDGET:—(Voir SUBSIDES; MANDATS SPÉCIAUX.)**

**CASGRAIN, LÉON:—M.—, député de Rivière-du-Loup, est nommé président des comités pléniers de la Chambre, 64. (Voir ORATEUR-SUPPLÉANT.)**

**CHAMARD, JOHN McLEAN:—Loi concernant le Collège des chirurgiens-dentistes et—. (Voir BILLS, No 75.)**

**CHATEAUGUAY:—Loi modifiant la charte de la ville—. (Voir BILLS, No 95.)**

**CHEMINS DE FER ET AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION (Comité des):—(Voir COMITÉS).**

**CHIENS ERRANTS:—Loi modifiant le Code municipal concernant les— (Voir BILLS, No 167.)**

**CHIROPATICIENS:—Loi constituant en corporation l'Association des—. (Voir BILLS, No 94.)**

**CHIRURGIENS DENTISTES:—(Voir CHAMARD, JOHN McLEAN.)**

—  
Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

**CHÔMEURS:—**

Loi concernant les corporations municipales et l'aide aux—. (Voir BILLS, No 9.)

**CODE CIVIL:—**

1. Loi modifiant le— concernant le privilège des arpenteurs géomètres. (Voir BILLS, No 164.)
2. Loi modifiant le— relativement aux frais de bornage. (Voir BILLS, No 169.)

**CODE DE PROCÉDURE CIVILE:—**

1. Loi modifiant art. 1289 du—. (Voir BILLS, No 6.)
2. Loi modifiant le— concernant la saisissabilité de certains traitements. (Voir BILLS, No 157.)

**CODE MUNICIPAL:—**

Loi modifiant le— concernant les chiens errants. (Voir BILLS, No 167.)

**COLLÈGE DES CHIRURGIENS DENTISTES:—(Voir CHAMARD.)****COMITÉS:—**

*Comités permanents*, institués, 10.

*Comité spécial* nommé et chargé de préparer la liste des membres, des différents comités permanents, 10; 1er rapport donnant les noms des députés choisis pour faire partie des comités des Règlements et du Comité des bills privés, 12; 2e rapport donnant les noms des députés des comités des Chemins de fer, des Comptes Publics, des Bills publics, des Industries et du Commerce, des Privilèges et Elections, du Code Municipal, de l'Agriculture, 15; concours, 17.

Rapport du Comité des Elections des Présidents des Comités permanents, 24 et 25; concours 25.

*Agriculture, immigration et colonisation:—*Aucun rapport.

*Bibliothèque:—*Comité mixte de la—nommé par l'Assemblée, 28; par le Conseil, 27.

*Bills privés en général:—*1er rapport, 40; 2e 52; 3e, 54; 4e (délais prolongés), 60; 5e, 80; 6e, 88; 7e, 95; 8e, 97; 9e, 109; 10e, (délais prolongés), adopté sur div., 125; 11e, 143; 12e, 148. Nom de M. Larouche ajouté, 26.

*Bills publics en général:—*1er rapport; 2e, 40; 3e, 51; 4e, 54; 5e, 59; 6e, 72; 7e, 87; 8e, 104; 9e, 108; 10e, 111; 11e, 137; 12e, 139; 13e, 141; 14e, 148; 15e, 162.

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

COMITÉS:—*Suite*

*Chemins de fer et autres moyens de communication*:—1er rapport; 2e, 137; 3e, 156; 4e, 160; 5e, 162. Nom de M. Larouche ajouté, 26.

*Code municipal*:—Aucun rapport.

*Comptes publics*:—1er rapport, 81. Motion pour que M. Bergeron remplace M. Lawn, adopté sur div., 97.

*Impressions législatives*:—Comité mixte des—et nommé par l'Assemblée, 28; par le Conseil, 49.

*Industries et commerce*:—Aucun rapport.

*Privilèges et élections*:—Aucun rapport.

*Règlements*:—1er rapport, 25; 2e, 29; 3e, 36; 4e, 40; 5e, 44; 6e, 52; 7e, 54; 8e, (délais prolongés), 59; 9e, 81; 10e, 120; 11e, (délais prolongés), 124; 12e, 128; 13e, 129.

*Subsides*:—(Voir au mot: SUBSIDES.)

*Voies et moyens*:—(Voir VOIES ET MOYENS.)

*Comités de la Chambre*:—M. Casgrain, député de Rivière-du-Loup, est nommé président, 64.

*Comité* prolonge délais pour présentation de bills privés et réception de rapports sur bills privés, 60, 124, 125.

*Comité* des bills privés rapporte un bill avec amendements au texte et au préambule et recommande de changer le titre, 148.

*Comité* des bills privés rapporte bill avec préambule non prouvé, 40; avec amendements et a retranché du préambule un paragraphe, 80; 97.

*La Chambre* révoque l'ordre qui renvoyait un bill au comité des bills privés pour ensuite le renvoyer au comité des bills publics, 109.

*La Chambre* révoque l'ordre d'étudier un bill au Comité plénier pour le renvoyer de nouveau au comité des bills privés, 71.

*Comité* des bills publics rapporte un bill retiré, 148.

*Comité* des bills publics rapporte un bill rejeté, 148.

*Comité* plénier se lève, lors de l'étude d'un bill, 159.

*Comité* plénier rapporte que le travail avance (progrès), et siégera présente séance, 168.

(Voir BILLS, PROCÉDURES INCIDENTES.)

COMMERCE:—(Voir ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.)

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE VERDUN:—(Voir VERDUN.)

COMMUTATIONS DE TAXES:—(Voir EXEMPTIONS DE—.)

COMPAGNIES:—(Voir DIRECTORATS DE—.)

—  
Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE:—**

Loi concernant la—, contre l'incendie, de Saint-Hyacinthe.—(Voir **BILLS, No 109.**)

**COMPAGNIE DE TRAMWAYS:—(Voir CHAMBLY-VERCHÈRES ET LAPRAIRIE.)****COMPTES PUBLICS:—**

1. Motion: Que M. Bergeron remplace M. Lawn comme membre du—. Motion adoptée, sur div., 97.
2. (Voir **COMITÉS.**)

**CONSEIL ARMORIAL DE LA NOBLESSE DE QUÉBEC:—**

Loi constituant en corporation—. (Voir **BILLS, No 118.**)

**CONSEIL LÉGISLATIF:—**

1. *Messages au Conseil:*

Désignant les députés qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 28; des impressions, 28.

Que les amds du Conseil apportés par lui à un bill ont été adoptés par l'Assemblée, 165.

Que les amds du C.L. sont acceptés, mais en en retranchant des alinéas, 165.

2. *Messages du Conseil:*

Désignant les conseillers qui feront partie des comités mixtes de la bibliothèque, 27; des impressions, 49.

Adoptant des bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 127, 166.

3. (Voir **BILLS (Procédures incidentes); ADRESSE A SA MAJESTÉ.**)

**CONTRATS COLLECTIFS:—(Voir EXTENSION COLLECTIVE DE TRAVAIL.)****CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL:—(Voir EXTENSION COLLECTIVE.)****CORPORATIONS MUNICIPALES:—(Voir CHÔMEURS.)****CÔTE N.-D.-DE-LIESSE:—(Voir NOTRE-DAME—.)****CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES:—Loi suspendant l'exigibilité de certaines—. (Voir **BILLS, No 7.**)**

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**DÉBENTURES:**—(Voir BONS.)

**DÉCISIONS DE L'ORATEUR:**—(Voir ORATEUR; QUESTIONS D'ORDRE; PRÉCIS DES—.)

**DÉLAIS PROLONGÉS:**—Rapports de comités pour—, adoptés par la Chambre, 60, 124, 125. La Chambre prolonge délais, 30. (Voir RÈGLEMENTS DE LA CHAMBRE; COMITÉS.)

**DÉPUTÉS:**—Liste des—XVII;—prennent leur siège, 1; invités par L. G. à se rendre à la salle du C. L., 1;—se rendent au C. L., 2; invités par L. G. à se choisir un Orateur, 2; retournent à l'A. L., 2; retournent au C. L., 3; certaines vacances créées par démission de—, 4; rapport sur élections générales et partielles, 10;—se rendent au C. L. pour sanction de bills, 62; 166, 168. (Voir SÉANCES.)

**DETTES HYPOTHÉCAIRES:**—(Voir CRÉANCES.)

**DIMANCHE:**—Loi aborgeant art. 7 de l'observance du—. (Voir BILLS, No 3.)

**DIRECTORATS DE COMPAGNIES:**—Loi relative aux—. (Voir BILLS, No 151.)

**DISCOURS DU TRÔNE:**—A l'ouverture de la session, 6; motion pour prise en considération du—, 10. (Voir ADRESSE EN RÉPONSE AU—.)

**DISSOLUTION DES CHAMBRE:**—Proclamation, 170.

**DIVISION TERRITORIALE:**—(Voir TÉMISCOUATA.)

**DOCUMENTS DE LA SESSION:**—

---

*Accidents du travail:*—(Voir Commission des—.)

*Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce:*—Rapport du Ministre des—de la Province de Québec, 1934-35. Déposé, 22. (No 30.)

*Agriculture:*—

1. Rapport du Ministre de l'—pour l'année finissant le 30 juin 1935. Déposé, 13. (No 18.)
2. (Voir *Mérite agricole.*)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

*Aide aux Chômeurs:*—(Voir *Chômage.*)

*Annuaire statistique:*—L'—de 1935. Déposé, 22. (*No 33.*)

*Archiviste:*—Rapport de l'—de la province de Québec pour 1934-1935. Déposé, 11. (*No 5.*)

*Arrêté ministériel, No 1552:*—Copie de l'—, 13 juin 1935, autorisant prêts sur bons du trésor. Résolu, 87; déposé, 88. (*No 40.*) (Voir *Ordres en Conseil.*)

*Assistance publique:*—Rapport du Directeur de l'—pour l'année finissant le 30 juin 1935. Déposé, 11. (*No 6.*)

*Assurances:*—(Voir *Compagnies d'—; Sociétés de Secours Mutuels.*)

*Auditeur de la province:*—(Voir *Mandats spéciaux; Comptes publics.*)

*Bétail atteint de mammite:*—Correspondance depuis 1er jan. 1935 au 1er mai 1936, au sujet de la vaccination ou abattage du—.

Ordonné, 142.

*Bibliothèque, rapport 1935 (no. 61)*

*Brassard, Fernand:*—

1. Déclarations sous serment signées par M.—de Roberval, 30 avril et 4 mai 1936, devant Me Errol Lindsay et M. R. Boissonneault, protonotaire. Déposées au cours du débat sur les subsides, 111. (*Nos 48 et 49.*)

2. Lettre au chef de l'opposition, datée de Roberval 4 mai 1936 et signée par M.—, déposée au cours du débat sur les subsides, 111. (*No 50.*)

*Budget:*—Des dépenses pour 1937. Déposé, 75. (*No 1.*) (Voir *Mandats spéciaux; SUBSIDES.*)

*Budget supplémentaire:*—Des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1936, Déposé, 125. (*No 2.*)

*Caisses populaires:*—Caises Populaires, 1934. Sociétés coopératives agricoles, 1934. Déposé, 13. (*No 24.*)

*Cautionnements:*—État des—fournis par les Officiers du Gouvernement (y compris les huissiers), chapitre 9, article 41, S. R. Q., 1925. Déposé, 22. (*No 32.*)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

*Chasse*:—(Voir *Travaux publics et—*.)

*Chemins de fer* —(Voir *Compagnies de—*.)

*Chômage*:—(Voir *Commission du—*.)

*Colonisation*:—Rapport du Ministre de la —, province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1935. Déposé, 13. (No 25.)

*Commerce*:—(Voir *Affaires municipales, etc.*)

*Commission des Accidents du travail*:—Huitième rapport annuel de la — de Québec. Déposé, 13. (No 27.)

*Commission des Eaux Courantes de Québec*:—Le vingt-quatrième rapport de la —, 1935, page 82. (No 39.)

*Commission des liqueurs*:—Rapport annuel 1934-1935. Déposé, 42. (No 35.)

*Commission des produits forestiers (no 16A)*  
*Commission des Services publics*:—Vingt-sixième rapport annuel de la — de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1935. Déposé, 13. (No 17.)

*Commission du Chômage*:—Rapport de la — de Montréal, le 16 mars 1936. Déposé, 42. (No 34.)

*Compagnies d'assurance*:—Rapport sur les —, Québec, 1935. Déposé, 13. (No 20.)

*Compagnies de chemins de fer*:—

1. Rapports des — pour l'année expirée le 31 décembre 1934, article 4, chapitre 31. S.R.Q., 1925. Déposé, 45. (No 36.)
2. Statistiques des — au 31 déc. 1934, art. 187, c. 230. S.R.Q., 1925. Déposé, 45. (No 37.)

*Compagnies de Fidéicomis*:—Compagnies de Fidéicomis, états de comptes annuels pour l'année finissant le 31 décembre 1934. Déposé, 13. (No 21.)

*Comptes publics*:—État des — pour l'exercice finissant le 30 juin 1935. Déposé, 22. (No 31.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**DOCUMENTS DE LA SESSION:—Suite.**

*Compton et Wolfe:*—Vente, option ou échange relatifs aux biens sur lesquels la province a des droits de coupe dans les comtés de —, depuis 1er mars 1935 au 10 avril 1936. Ordonné, 42; déposé, 106. (No 44.)

*Corporations scolaires:*—

1. État financier des — pour l'année finissant le 30 juin 1934. Déposé, 13. (No 23.)
2. (Voir *Instruction publique.*)

*Démographie:*—(Voir *Hygiène.*)

*Députés:*—Liste des — élus aux élections générales de 1935, pages X, XI et page 1. (No 15.)

*Droits de coupe:*—(Voir *Compton et Wolfe.*)

*Eaux courantes:*—(Voir *Commission des —.*)

*Écoles:*—(Voir *Corporations scolaires; Instruction publique; Statistiques.*)

*Élections générales, 1935:*—Rapport sur les — et sur les élections partielles tenues pendant la dix-huitième législature (1931-1935). Déposé, 10. (No 14.)

*Élections partielles (1931-1935):*—Rapport des —, déposé, 10. (No 14.)

*Elgin, comté d'Huntingdon:*—Correspondance depuis 1er jan. 1929, se rapportant aux travaux de voirie ou chemins dans municipalité d'—, soit aux frais de la municipalité ou de la province et le remboursement des dépenses. Motion proposée, débat ajourné, 152.

*Enseignement:*—

1. Statistiques de l'— pour 1934-35. Déposé, 13. (No 22.)
2. (Voir *Corporations scolaires, Instruction publique.*)

*Fidécimmis:*—(Voir *Compagnies de —.*)

*Gagnon, Joseph-Georges:*—Correspondance depuis 1er nov. 1935 au 7 mai 1936, entre Joseph Fillion, ex-député de St-Joseph

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

d'Alma et toute personne de St-Bruno (Lac St-Jean), se rapportant au non-réengagement de René Tremblay et à la nomination de —. Ordonné, 117; déposé, 132. (No 56.)

*Horticulture*:—(Voir *Agriculture*.)

*Hygiène*:—Treizième rapport du Service provincial d'—1934-35, et de la Démographie pour 1934. Déposé, 11. (No 8.)

*Imprimeur du roi*:—Rapport de l'—. Présenté, 11. (No 4.)

*Industrie*:—(Voir *Affaires municipales, etc.*)

*Industrie laitière, 1934 (18A)*  
*Instituteurs et Institutrices*:—(Voir *Pensions aux* —.)

*Instruction publique*:—

1. Rapport du Surintendant de l'— pour 1934-35. Déposé, 11. (No 10.)

2. État financier du Surintendant de l'— pour l'exercice finissant le 30 juin 1935. Déposé, 11. (No 7.)

3. (Voir *Corporations scolaires; Statistiques; Enseignement*.)

*Lévesque, Léonce*:—Lettre au Premier Ministre, datée de Roberval, 4 mai 1936, par M. —, notaire, déposé au cours du débat sur les subsides, 111. (No 47.)

*Liqueurs*:—(Voir *Commission des* —.)

*Mammite*:—(Voir *Bétail atteint de* —.)

*Mandats spéciaux*:—

1. Déposés, p. 19, 20, 21. (No 28.)

2. État relatif à \$1,104,787.59 mentionné aux—, pages 19, 20 et 21 des Journaux de l'Assemblée législative pour la session en cours et indiquant: nom et adresse des personnes et corporations auxquelles cette somme a été payée; quand et au sujet de quoi. Résolu 142.

*Mérite agricole*:—Le—, 1935. Déposé, 13. (No 19.)

*Mines*:—Rapport du ministre des—1934-35. Déposé 11. (No 12.)  
(Voir *Voirie*.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

*Moulins à farine*:—En réponse à une question sur les—: au 1er jan. 1936 quel nombre des—en cette province, nom et adresse des propriétaires; l'honorable M. Bouchard dépose deux publications du Bureau fédéral: "Report on the Flour and Feed Milling Industries in Canada 1934" et "Flour Mills and Grist Mills in Canada, p. 110. (Nos 45 et 46.) (Voir QUESTIONS: *Moulins à farine.*), 110.

*Municipalités*:—(Voir *Affaires municipales; Chômeurs; Corporations scolaires; Statistiques; Voirie.*)

*Nominations dans le Service civil*:—Rapports du Conseil exécutif concernant—. Déposé, 11. (No 3.)

*Officiers publics*:—(Voir *Cautionnements; Nominations dans le service civil.*)

*Officiers-rapporteurs*:—Liste des—aux élections générales de 1935, page XVII et page 2. (No 15.)

*Ordres en Conseil*:—

1. Copie des—depuis 1er sept. au 1er déc. 1935. Résolu, 42; déposé, 126. (No 54.); supplémentaire, 148. (No 58.)
2. Copie des—depuis 1er mars au 1er sept. 1935. Résolu, 42; déposé, 125, (No 52); supplémentaire, 148. (No 57.)
3. Copie des—depuis 1er déc. 1935 au 12 avril 1936. Résolu, 42; déposé, 125. (No 53); supplémentaire, 132, (No 55), supplémentaire, 149. (No 59.)
4. (Voir *Arrêté Ministériel.*)

*Pêcheries*:—(Voir *Travaux publics et—.*)

*Pensions aux instituteurs ou institutrices*:—Correspondance depuis 1er janv. 1934 concernant les—et toutes matières y relatives. Ordonné, 152.

*Pomologie, 1934 (no. 180)*  
*Pont sur le St-Laurent, entre Côteau-du-Lac et Valleyfield*:—Correspondance avec gouv. fédéral au sujet de la construction d'un—. Adresse proposée; débat ajourné, 142.

*Registraire*:—(Voir *Secrétaire et—.*)

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.*

*Remboursement de \$12,115.95 par dept. mines:—État indiquant: Dans comptes publics, état "B.C.", page 6, apparaît \$12,115.95 en remboursement par département des Mines; noms des individus à qui ils ont été faits; montant exact remboursé dans chaque cas et raison. Ordonné, 98; déposé, 98. (No 41.)*

*Remboursements en honoraires payés:—État référant à l'item de \$5,320.44 (Etat "B.C." p. 6, comptes publics) comme—par divers départements; détails démontrant par dépt. montant remboursé dans chaque cas. Ordonné, 114; déposé, 115. (No 51.)*

*Routes:—(Voir Colonisation; Voirie; Chemins.)*

*Saint-Bruno:—*

1. Correspondance depuis 1er jan. 1935 au 10 avril 1936, se rapportant au creusage d'un fossé à—(Lac St-Jean), d'après acte d'accord No 33-0-65 et 33-E-1425. Ordonné, 45; déposé, 105. (Nos 42 et 43.)
2. (Voir Gagnon, Joseph-Georges.)

*Secours aux chômeurs:—(Voir Commissions du Chômage.)*

*Secours directs:—(Voir Commission du Chômage.)*

*Secours mutuels:—(Voir Sociétés de—.)*

*Secrétaire et registraire:—Quarante-neuvième rapport du—1934-35. Déposé, 11. (No 9.)*

*Service civil:—(Voir Nominations; Cautionnements.)*

*Service provincial d'hygiène:—(Voir Hygiène.)*

*Services publics:—(Voir Commission des —.)*

*Sociétés Coopératives agricoles:—(Voir Caisses populaires.)*

*Société de Québec, plantes (no 186)  
Sociétés de Secours Mutuels:—Rapport sur les —, 1935, 49. (No 38.)*

*Sociétés de Secours Mutuels, 1935:—Rapport sur les —, 160. (No 60.)*

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

DOCUMENTS DE LA SESSION:—*Suite.**Statistiques:—*

1. Municipales pour 1934. Déposé, 22. (*No 29.*)
2. Annuaire Statistique, 1935. Déposé 22. (*No 33.*)
3. De l'Enseignement pour 1934-35. Déposé, 13. (*No 22.*)
4. Des Compagnies de chemin de fer, pour 1934. Déposé, 45. (*No 37.*)

*Statuts:—*(Voir *Imprimeur du roi.*)

*Subsides:—*(Voir *Budget; Subsidés.*)

*Tardif, Léo et Brassard, Fernand:—*Déclaration sous serment par MM. —, de Roberval, 30 avril 1936, devant Me Errol Lindsay, notaire, déposée au cours du débat sur les subsides, 111. (*No 48.*)

*Travail:—*

1. Rapport du Ministre du —, pour l'année finissant le 30 juin 1935. Déposé, 13. (*No 26.*)
2. (Voir *Commission des Accidents du —.*)

*Travaux publics, Chasse et Pêcheries:—*Rapport général du Ministre des — pour l'année finissant le 30 juin 1935. Déposé, 11. (*No 13.*)

*Terres et forêts:—*Rapport du Ministre des — pour l'année expirée le 30 juin 1935. Déposé, 12. (*No 16.*)

*Tremblay, René:—*(Voir *Gagnon, Joseph-Georges.*)

*Voirie:—*

1. Rapport du ministre de la — pour 1935. Déposé, 11. (*No 11.*)
2. (Voir *Elgin.*)

*Wolfe et Compton:—*(Voir *Compton et Wolfe.*)

**DONNACONA:—**Loi ratifiant un règlement et contrat entre la corporation municipale de Donnacona, et entre les commissaires d'écoles et la *Donnacona Paper Company, Limited.* (Voir **BILLS, Nos 105 et 106.**)

**DONNACONA PAPER CO., LTD:—**(Voir **DONNACONA.**)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

**DROIT DE VOTER:**—(Voir ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES.)

**DROIT DE VOTE DES FEMMES:**—Loi électorale relativement au—et à leur éligibilité. (Voir BILLS, *No 158.*)

**DUGAS, L'HONORABLE M. LUCIEN:**—(Voir ORATEUR.)

**ELECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES:**—Loi concernant le droit de voter aux—nonobstant le non-paiement des taxes. (Voir BILLS, *No 16.*)

**ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX:**—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 10.*)

**EXEMPTIONS, COMMUTATIONS OU RÉDUCTIONS DE TAXES:**—Motion que cette Chambre exprime l'opinion que le gouv. devrait, sans délai, établir la valeur des—provinciales, municipales ou scolaires accordées aux compagnies ou corporations commerciales ou industrielles, et faire décréter que celles-ci ne bénéficient de ces avantages à moins de payer des salaires raisonnables, etc; motion adoptée, 116.

**EXTENSION COLLECTIVE DE TRAVAIL:**—Loi relative à l'—et l'arrêté No 1729. (Voir BILLS, *No 14.*)

**FÉDÉRATION DES SCOUTS CATHOLIQUES:**—Loi constituant en corporation la—de la province de Québec. (Voir BILLS, *No 128.*)

**FEMMES:**—

1. Loi relative au droit de vote des—et à leur éligibilité. (Voir BILLS, *No 158.*)
2. Loi du salaire minimum des—. (Voir BILLS, *No 12.*)

**FRAIS DE BORNAGE:**—Loi modifiant le Code civil relativement aux—. (Voir BILLS, *No 169.*)

**FRÈRES MINEURS OU FRANCISCAINS:**—Loi modifiant la constitution des Syndics apostoliques des—. (Voir BILLS, *No 111.*)

**GRANBY:**—

Loi concernant la cité—. (Voir BILLS, *No 88.*)

**GREFFIER DE LA CHAMBRE:**—

Le—déclare M. Lucien Dugas, député de Joliette, élu Orateur, 2;  
le—dépose Liste des députés élus à l'Élection générale de 1935; 1, 2.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—Proclamations signées par— V, VI et VII et, (à la fin du volume) I, II et III.

Mandats adressés au—lui enjoignant d'émettre brefs portant convocation des collèges électoraux de Hull, Laviolette, Montréal-Sainte-Anne, Pontiac et Témiscamingue, 4.

Le Greffier de la Chambre dépose Liste des députés élus que lui a remise le—, 1, 2.

**H**ABITATIONS SALUBRES:—

Loi des—. (Voir *BILLS*, No 15.)

**H**AMPSTEAD:—

Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir *BILLS*, No 91.)

**H**ARNOIS & FILS, ERNEST, LTÉE:—(Voir *JOLIETTE*.)

**H**ARRISON, MARY ELLEN:—(Voir *BRYCE*.)

**H**YPOTHÈQUES:—(Voir *CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES*.)

**I**MPRESSIONS LÉGISLATIVES (COMITÉ DES.)—(Voir *COMITÉS*.)

**I**NDUSTRIES:—(Voir *COMITÉS*; *ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS*.)

**I**NSPECTEURS D'APPAREILS SOUS PRESSION:—

Loi constituant en corporation les—. (Voir *BILLS*, No 113.)

**J**OLIETTE:—

Loi ratifiant règlement de la cité de— relativement à une subvention à Ernest Harnois & Fils, Limitée. (Voir *BILLS*, No 117.)

**L**ABELLE, EUSÈBE:—

Loi concernant la succession de feu—. (Voir *BILLS*, No 112.)

**L**ABORATOIRE DE RECHERCHES POUR LES RESSOURCES NATURELLES:—

Motion: Que cette Chambre émet l'opinion que le Gouvernement devrait créer un—; un office de renseignements pour nos commerçants et nos industriels. Motion proposée, débat ajourné, 103; reprise du débat, motion adoptée, 119.

**L**ACHINE:—

Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir *BILLS*, No 83.)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

**LACHUTE:—**

Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir *BILLS, No 90.*)

**LAC SAINT-JOSEPH:—**

Loi constituant en corporation de ville "La ville du— et la municipalité scolaire de la ville du—. (Voir *BILLS, No 104.*)

**LA TUQUE:—**

Loi ratifiant charte de la ville de—et règlement 229, ainsi que contrat avec la *Brown Corporation*. (Voir *BILLS, No 82.*)

**LAURENCE, ANTOINE:—**

Loi concernant la succession de dame Céline Laurint *alias* Laurin, veuve de—. (Voir *BILLS, No 78.*)

**LAVAL-DES-RAPIDES:—**

Loi modifiant la charte de la ville de—. (Voir *BILLS, No 116.*)

**LIEUTENANT-GOUVERNEUR:—**

Discours du—à l'ouverture de la session, 7; prise en considération du discours du—, 10; motion pour adresse en réponse au discours du trône, 13; (Voir *ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.*)

Requiert la présence des députés dans la salle des séances du Conseil à l'ouverture de la session, 1; pour la sanction de bills: 62, 166, 168.

Transmission du rapport de l'imprimeur du Roi, 10.

Transmission du budget, 75; du budget supplémentaire, 125.

Transmission de rapports concernant certaines nominations dans le service civil, 11.

Adresse au—. (Voir *ADRESSE A SA MAJESTÉ LE ROI.*)

**LIMOGES-MARIËR, MARIETTE ET JEANNINE:—**

Loi concernant l'adoption de—. (Voir *BILLS, No 93.*)

**LOI 22 GEO. V, c. 20:—(Voir LOI DILLON.)****LOI DILLON:—**

Loi décrétant le rappel de 22 George V, c. 20, appelée—. (Voir *BILLS, No 161.*)

**MAGOG:—**

Loi concernant la cité de—. (Voir *BILLS, No 85.*)

**MANDATS SPÉCIAUX:—DÉPÔT, 19, 20, 21.**

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

MARÉCHAUX FERRANTS:—(Voir L'ASSOCIATION DES—.)

MCCREADY, JAMES:—

Loi concernant la succession de—. (Voir BILLS, *No 120.*)

MINISTRES A LA DIRECTION DE COMPAGNIES:—(Voir BILLS, *No 151.*)

MONTRÉAL:—

Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 100.*)

MONTRÉAL-EST:—

Loi ratifiant entente entre commissaires d'écoles de— et de Saint-Jules, et conférant pouvoirs aux commissaires d'écoles de—. (Voir BILLS, *No 125.*)

MONT-ROYAL:—

Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 86.*)

MORATOIRE:—(Voir CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES.)

NOTIFICATIONS REÇUES PAR L'ORATEUR:—Relativement aux districts électoraux de Témiscamingue, 4; Pontiac, 4; Lavolette, 5; Hull, 5; Montréal-Sainte-Anne, 6.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE:—Loi exemptant les commissaires d'écoles de la Côte — de l'application de certaines lois. (Voir BILLS, *No 89.*)

OBLIGATIONS:—(Voir BONS et DÉBENTURES.)

OBSERVANCE DU DIMANCHE:—Loi relative à l'—. (Voir BILLS, *No 3.*)

OFFICIERS-RAPPORTEURS:—Liste des députés et des —, élections générales de 1935, XVII.

OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS:—Loi refondant la charte de l'Association des —. (Voir BILLS, *No 156.*)

ORATEUR:—

Donne lecture du discours du trône prononcé à l'ouverture de la session, 6;

Rend décision sur des questions d'ordre; prend questions en délibéré, 118; rend décision, 121. (Voir QUESTIONS D'ORDRE.—)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

**ORATEUR:—*Suite***

Précis des décisions de l'—, 171.

Communique à la Chambre les notifications reçues en rapport avec vacances créées dans certains sièges électoraux, 4.

M. Lucien Dugas, député de Joliette, est élu Orateur, 2.

L'— se rend avec les députés à la barre du Conseil législatif, 3; a réclamé droits et privilèges, 3.

Se rend au C. L. pour sanctions de bills, 62, 166, 168.

M. l'—dépose Rapport sur les élections générales de 1935, et élections partielles (1931-1935), 10.

Transmet le rapport de l'Imprimeur du roi, 10.

Transmet les rapports du Conseil exécutif concernant certaines nominations, 11.

**ORATEUR-SUPPLÉANT:—**(Voir CASGRAIN, LÉON; PRÉSIDENT DES COMITÉS.)

**ORDRES DE LA CHAMBRE:—**

Ordre révoqué et bill renvoyé de nouveau au comité des bills privés, 71.

Ordre qui renvoyait un bill privé au comité des b. privés est révoqué, pour ensuite renvoyer le bill au comité des b. publics, 109.

(Voir QUESTIONS D'ORDRE; RÈGLEMENTS DE LA CHAMBRE.)

**ORDRES DU JOUR:—**Ordonnant le dépôt de documents sur le bureau de la Chambre. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION.)

**P**ENSIONS DE VIEILLESSE:—Loi concernant les —. (Voir BILLS, No 5.)

**PÉTITION:—**

1. De la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte; présentée, lue et reçue, 143.

2. (Voir BILLS-PROCÉDURES INCIDENTES; DÉLAIS PROLONGÉS.)

**POMPIERS DE MONTRÉAL:—**(Voir L'ASSOCIATION DES —.)

**PRÉCIS DES DÉCISIONS DE L'ORATEUR:—**(171). (Voir ORATEUR.)

**PRÉSIDENT DES COMITÉS:—**M. Casgrain, député de Rivière-du-Loup, est nommé —, 64.

**POINTS D'ORDRE:—**(Voir QUESTIONS D'ORDRE.)

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS (Comité des):—(Voir COMITÉS.)

PROCÉDURE:—(Voir QUESTIONS D'ORDRE; CODE DE PROCÉDURE; BILLS.)

PROCLAMATIONS:—Convocation de la Législature et de la dissolution des Chambres, V à IX et page 170.

QUÉBEC:—Pétition de la cité de —, 143.

QUEBEC GOLDFIELDS TRANSPORTATION Co.:—(Voir BILLS, No 97.)

QUEBEC SAGUENAY AND CHIBOUGAMAU RY. Co.:—Loi modifiant la charte de —. (Voir BILLS, No 127.)

QUESTIONS (ET RÉPONSES):—

*Abeilles:*—(Voir *Ruches d'—*.)

*Affaires municipales:*—Depuis l'organisation du département des—, jusqu'au 30 avril 1936, à part la somme de \$264,960.44, mentionnée aux journaux de l'Assemblée législative 1931-32, page 68, à ceux de 1935, pages 204 et 205, combien payé à la province, par les conseils municipaux ou les corporations municipales à l'occasion de tout acte qui doit être émis, certifié ou approuvé par le ministre des—, 99.

*Agriculture:*—(Voir *Épreuve du sang aux volailles; Arts domestiques; Automobiles; Coopérative Avicole; Ruches d'Abeilles; Produits agricoles; Produits laitiers.*)

*Amélioration aux chemins:*—(Voir *Voirie.*)

*Animaux à fourrure:*—Relativement à l'arrêté en conseil du 15 août 1935, concernant les permis pour chasser les—du 1er septembre 1935 au 15 mai 1936: Combien de personnes du comté d'Yamaska ont payé pour ces permis, à qui ont-elles payé, 158.

*Annonciation d'Oka:*—(Voir *Oka.*)

*Arpentage:*—Du 1er janvier 1920 au 30 avril 1936, à part \$5,213,-637.88, (réponse du 5 mars 1931, et du 11 avril 1935), qui a été dépensée,

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**QUESTIONS:—*Suite.***

sans soumission, à même crédits des Terres et Forêts, pour—: Combien payé ou dépensé, montant total de contracts intervenus au sujet d'—, 107.

*Arts domestiques*:—Relativement à l'école des—, combien dépensé, depuis janvier 1929, au 10 avril 1936, 65.

*Automobiles (agriculture)*:—Relativement aux—du département de l'agriculture, à part \$288,354.24 payé pour achat, réparations, etc. desdites—au 23 mars 1935, (réponse Journaux de l'Assemblée législative, 2 avril 1935), à combien total dépenses du 23 mars 1935 au 1er janvier 1936: pour achat, réparations; utilisation, 109.

*Banque*:—(Voir *Comptes de—*.)

*Banque Royale du Canada*:—Relativement \$32,000.00 (comptes publics de 1935, dépôt de la province, à la—, comme un actif); montant en suspens depuis 1890, d'après réponse (Journaux du 21 mars, 1935), quelle action a été prise pour régler ce cas, 126.

*Beaudoin, Eustache*:—Monsieur—, de St-Yvon, comté Gaspé-Nord, est-il à l'emploi du gouvernement; depuis quand, et pour quel département; l'a-t-il été depuis deux ans; a-t-il eu le pouvoir d'autoriser le paiement de bons de secours; un Ludger Côté a-t-il demandé des secours, s'est-il servi de formule, 149.

*Beauharnois*:—(Voir *Encans publics*.)

*Bériaud, O.-A.*:—Depuis janvier 1929 au 10 avril 1936, combien payé à—, salaires, dépenses, depuis quand à l'emploi de la province, 65.

*Bériaud, Pierre*:—M.—, fils de O.-A. Bériaud, a-t-il été à l'emploi de la province, depuis janvier 1929 au 10 avril 1936, à quel titre, depuis quand, combien lui a-t-il été payé, 65.

*Bons du trésor*:—(Voir *Fonds d'amortissements*.)

*Canadian Commodity Exchange*:—La firme — de Montréal est-elle en corporation, par lettres patentes, date, quand commencé opérations, fait-elle commerce d'options (futures) de produits agricoles tels que le beurre et le fromage, a-t-elle permis du Ministère de l'Agriculture, 141.

*Chemins*:—(Voir *Voirie, Routes*.)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**QUESTIONS:—Suite.**

*Chemins d'hiver*:—1. Au cours de l'hiver 1934-35, combien de milles de — le gouvernement a-t-il tenu ouverts à l'usage des véhicules-automobiles, coût, somme exigée par le gouvernement des municipalités, noms des municipalités et montants dus, a-t-il accordé subventions spéciales, 72; 2. (Voir *Voirie*.)

*Chevaux*:—Quel est le nombre de — importés de l'Ontario, des provinces de l'ouest, ou d'ailleurs, pendant les cinq dernières années, 127.

*Commission des liqueurs*:—1. Relativement aux diverses sommes que le gouvernement a reçues de la —, à quelque titre que ce soit, du 1er juin 1935 au 27 avril 1936, à quelle date chacune de ces sommes a-t-elle été reçue par le gouvernement, le montant dans chaque cas, 89; 2. Même question du 1er juin 1934 au 30 juin 1935, 90; 3. Même question du 1er juin au 30 juin 1935, 91; 4. Les comptes de banque de la — ont-ils été soutirés du 10 juin au 30 juin 1935, de combien pour chaque jour, 89; 5. Relativement aux timbres prévus par 22 Geo. V, ch. 32, depuis 1er juillet 1934 au 1er juillet 1935, quelle quantité apposée conformément à ladite loi, somme globale, quelle somme totale la — a-t-elle achetée, combien la — a-t-elle payé au Trésor pour achat desdits timbres, 91; 6. Relativement aux timbres prévus par 22 Geo. V, ch. 32, 1er juillet 1934 au 1er juillet 1935, combien de timbres imprimés conformément à ladite loi, quelle somme totale, somme a-t-elle été payée, quand, a-t-elle été payée par la —, 92.

*Commission des produits forestiers*:—(Voir *Produits forestiers*.)

*Commission de régie interne*:—(Voir *Régie Interne de l'A. L.*)

*Commission Municipale*:—A part \$36,087.74, payé à la —, à quelque titre que ce soit, par les corporations municipales et scolaires, et \$35,723.82, dû à la — par lesdites corporations, (d'après réponse dans *Journaux de l'Assemblée législative* du 5 mars 1935), du 15 février 1932 au 30 avril 1936, combien a été payé et combien dû à la —, par chacune des corporations municipales et scolaires, 99.

*Comptes de banque*:—1. Relativement aux — de la province depuis le 24 avril 1935 au 21 avril 1936, ont-ils été soutirés, combien de temps, moyenne soutirée, somme la plus élevée soutirée, total des intérêts payés, taux d'intérêt, 74; 2. (Voir *Commission des liqueurs*.)

*Coopérative Avicole de Trois-Rivières*:—Le gouvernement depuis 11 janvier 1935, a-t-il subventionné la —, quand, quelle somme totale, est-elle en déconfiture, depuis quand, 69.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**QUESTIONS:—Suite.**

*Corporations:—(Voir Remboursements des taxes sur les —.)*

*Côté, Ludger:—(Voir Beaudoin, Eustache.)*

*Droits de coupe:—1. Le 30 avril 1936, à combien s'élevait total des—; de la rente foncière, 106; 2. Concernant les arrêtés en conseil et la Loi des terres et forêts, 24 Geo. V, ch. 19, du 20 avril 1934 au 12 mai 1936, outre \$54,865.45, (Journaux Assemblée 8 mars 1935): A combien total des réductions exceptionnelles accordées aux—, payables à la province, 153; 3. Concernant les arrêtés en conseil et la Loi des terres et forêts, 24 Geo. V, ch. 19, du 20 avril 1934 au 12 mai 1936, à qui accordées les réductions exceptionnelles—, quel montant total dans chaque cas, 154.*

*Droits sur les successions:—(Voir Remboursements des—.)*

*École des Arts domestiques:—(Voir Arts domestiques.)*

*Emprunts:—(Voir Obligations.)*

*Encans publics:—Du 1er mai 1928 au 31 décembre 1935, noms et adresses des personnes ayant obtenu permis pour faire des—dans district de Beauharnois, montant que chacun a payé, chaque année, à la province pour ce permis, 88.*

*Épreuve du sang aux volailles:—Depuis quand les employés de l'Agriculture font-ils subir l'—, combien ont subi cette épreuve, chaque année, au total; Combien ont été abattues dans un délai de 20 jours suivant l'épreuve, quel est le nombre de poussins d'un jour achetés dans l'Ontario au cours de chacune des trois dernières années, 143.*

*Excel Petroleum, Ltd:—(Voir Huile.)*

*Fabriques de produits laitiers:—(Voir Produits laitiers.)*

*Fermes pour prisonniers libérés:—Concernant la Loi des—, 24 George V, ch. 47: des \$100,000 autorisés, combien dépensé à date, combien de personnes admises sur ces fermes, où situées, 141.*

*Fonds d'amortissement:—Quelle explication de \$2,000,000.00, cédule A-2 du bilan, sous titre—placés par la province; Bons du trésor sur demande, 2½%: Est-ce le même montant qui apparaît à la page 15 des*

---

**Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".**

QUESTIONS:—*Suite.*

comptes publics, sous titre "Emprunts sur bons du trésor", S. R., 1925, c. 20 à 21 et arrêté ministériel 1552 du 13 juin 1935; ce bon particulier a-t-il été autorisé aux fins d'obtenir de l'argent comptant, 74. (Voir DOCUMENTS DE LA SESSION: *Arrêté ministériel, No. 1552. Fonds d'amortissement.*)

*Fortier, Albini*:—M.—, de Saint-Honoré, comté Beauce, a-t-il travaillé pour le gouv. en 1935, à quel endroit, total des argents retirés, 169.

*Fortier, rivière Famine* (Saint-Georges de Beauce):—Le gouvernement a-t-il exécuté des travaux de peinture au pont—, du 1er janvier 1935 au 1er janvier 1936, combien dépensé, par quel département travaux exécutés, 145.

*Gazoline*:—(Voir *Huile; Remboursements sur la Taxe de la—.*)

*Geoffrion, Aimé*:—Depuis 1er janvier 1931, au 10 avril 1936, quel montant total payé par la province à monsieur—, avocat de Montréal: pour honoraires; frais de voyages; quand lesdits voyages ont-ils été faits; pour quelles fins lesdits voyages ont-ils été faits, 84.

*Harrison, Charles-A.*:—A part \$98,866.05, payé à M.—du 1er juillet 1925, (réponse dans Journaux de l'Assemblée législative, 27 mars 1935): A combien total payé audit—, à quelque titre que ce soit, au 30 avril 1936, 110.

*Huile*:—Du 11 mars 1934, au 30 avril 1936, quelle quantité: d'huile, de gazoline, vendue à la province par chacune des compagnies: Excel Petroleum, Limited, Imperial Oil Limited, McColl-Frontenac Oil Co. Limited; à quel prix, 115.

*Imperial Oil, Ltd.*:—(Voir *Huile.*)

*Impression*:—(Voir *Journal d'Agriculture.*)

*Jardin Zoologique*:—Relativement au — de Québec, depuis son institution jusqu'au 18 avril 1936, à part la somme globale de \$180,928.51 payée (d'après réponse du 6 février 1934) et somme globale de \$35,771.61 (d'après réponse du 29 janvier 1935), combien la province a-t-elle dépensé: quant au terrain, aux constructions, à l'ameublement et à l'aménagement, à l'achat d'animaux sauvages, à l'entretien, 68.

*Journal de l'Agriculture*:—Du 1er juillet au 31 décembre 1935, combien *Le* — a-t-il coûté, 66.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**QUESTIONS:—Suite.**

*Lanctôt, Charles:*—Depuis 1er janvier 1931 au 10 avril 1936, quel montant total payé par la province à monsieur —, actuellement assistant-procureur-général: pour honoraires, salaires, frais de voyages, quand lesdits voyages ont-ils été faits, pour quelles fins lesdits voyages ont-ils été faits, 83.

*Liqueurs:*—(Voir *Commission des —*.)

*Loi 17 Geo. V, ch. 24:*—(Voir *Produits agricoles*.)

*Loi 19 Geo. V, c. 8:*—(Voir *Passages à niveau*.)

*Loi 19 Geo. V, ch. 32:*—(Voir *Voirie*.)

*Loi 21 Geo. V, c. 34:*—(Voir *Produits forestiers*.)

*Loi 22 Geo. V, ch. 32:*—(Voir *Commission des liqueurs*.)

*Loi 24 Geo. V, ch. 19:*—(Voir *Droits de coupe*.)

*Loi 24 Geo. V, ch. 47:*—(Voir *Fermes pour prisonniers libérés*.)

*Loi de la voirie:*—(Voir *Voirie*.)

*Maîtresses d'écoles:*—(Voir *Pension des —*.)

*Marquette, Charles:*—A part \$53,653.00 payé par le gouvernement à — de Montréal (réponse du 13 mars 1934, *Journaux de l'Assemblée législative*, page 256), combien payé audit — du 1er janvier 1930 au 25 mai 1936, 158.

*McColl-Frontenac Oil Co., Ltd.:*—(Voir *Huile*.)

*Morissette, Pierre:*—Le Dr —, fils du Dr Morissette, greffier du Conseil exécutif, est-il à l'emploi du gouvernement, depuis quelle année, quel montant retiré et à quel titre, 144.

*Moulins à farine:*—1. Le 1er janvier 1936: Quel nombre des —, en cette province; Quels nom et adresse des propriétaires, 110; 2. (Voir aussi DOCUMENTS DE LA SESSION: *Moulins à farine*.)

*Municipalités:*—(Voir *Affaires municipales*.)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**QUESTIONS:—*Suite.***

*Obligations:*—Quel montant total des — de la province vendues depuis la fin de l'année fiscale 1935, montants des emprunts, terme, prix et taux d'intérêt, ces emprunts ont-ils été vendus à l'enchère ou vente privée, commissions ont-elles été payées, 116.

*Officiers-rapporteurs:*—Combien le gouvernement a-t-il payé à chacun des — des élections générales de 1935, pour honoraires, dépenses, frais ou autre cause, à part ces montants, le gouvernement aura-t-il à payer d'autres sommes, 149.

*Oka:*—1. Le gouvernement a-t-il autorisé la construction de routes dans—ou dans l'Annonciation d'Oka, comté Deux-Montagnes, pour 1936: Qui a donné l'autorisation, pour quel chemin, à quel coût, 131; 2. Le gouvernement a-t-il autorisé construction de chemins dans — ou l'Annonciation d'Oka, comté Deux-Montagnes, du 1er mai 1935 au 16 mai 1936: qui a donné l'autorisation, quand, pour quel chemin, quel en est le coût, 160.

*Passages à niveau:*—Concernant \$300,000 prévu par Loi relative aux —, 19 Geo. V, ch. 8, du 9 janvier 1935 au 30 avril 1936, combien la province a-t-elle dépensé; total des contributions assumées par les municipalités, 106.

*Pension des maîtresses d'écoles:*—Le Premier Ministre a-t-il reçu pétition des —, catholiques ou protestantes, protestant contre réduction de leur pension, est-il à la connaissance qu'il y a plusieurs femmes âgées, ayant 40 ou 50 ans d'enseignement, et qui ont régulièrement souscrit au fonds de pension, 120.

*Permis de chasse:*—(Voir *Animaux à fourrure.*)

*Pike River:*—(Voir *Saint-Pierre.*)

*Plaques d'enregistrement de véhicules automobiles:*—Quel montant total payé pour achat de—: Quelle compagnie qui a vendu ces—; coût des deux plaques; nombre de plaques que le gouvernement a acheté annuellement au cours de chacune des années 1924-25, 1925-26, 1926-27, 1927-28, 1928-29, 1929-30, 1930-31, 1931-32, 1932-33, 1933-34 et 1934-35, montant payé; montant perçu par trésorier de la province pour l'enregistrement des véhicules-automobiles sur livraison de ces plaques au public depuis l'année fiscale 1924-25 à 1934-35, quel profit réalisé, 129.

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**QUESTIONS:—Suite.**

*Pont de la Rivière du Loup:—(Voir Rivière du Loup.)*

*Pont de Saint-Martin:—(Voir Saint-Martin.)*

*Pont Fortier:—(Voir Fortier.)*

*Pont Saint-Georges:—(Voir Saint-Georges.)*

*Ponts et ponceaux:—(Voir Voirie; Winslow.)*

*Ponts de péage:—Du 1er janvier au 31 décembre 1935, relativement aux—de la province, quels revenus bruts; nets; des—Taschereau; Galipeault; Batiscan; Sorel; St-François; Yamaska, L'Île d'Orléans, 66.*

*Produits agricoles:—Relativement à la Loi concernant la vente des—, 17 Geo. V, chap. 24, depuis janvier au 31 décembre 1935, combien la province a-t-elle dépensé, quand et à qui a été payé chaque déboursé, 66.*

*Produits forestiers:—Relativement au ch. 34, 21 Geo. V, "Loi pour promouvoir l'utilisation des—", depuis le 4 avril 1931 au 24 mai 1936: combien la province a-t-elle payé; dépensé; quels ont été commissaires nommés; commissaires actuels; quelle date commissaires actuels en fonctions; combien payé à chacun, 157.*

*Produits laitiers:—Relativement aux octrois payés par la province aux fabriques de—, comté de Beauce, depuis 1er janvier 1931 au 1er janvier 1936; les nom et adresse des personnes auxquelles octrois ont été payés, montant de chaque octroi, quand payés, 68.*

*Régie interne de l'Assemblée législative:—Du 1er janvier 1930, au 30 avril 1936, quels sont les commissaires nommés en vertu de l'article 44, ch. 3 des Statuts Refondus de Québec, 1925, et concernant la—, chacune de ces nominations a-t-elle été communiquée à l'Assemblée législative, 156.*

*Remboursements des droits sur les successions:—Référant à \$9,052.04, état "B.C.", page 6, des comptes publics, comme—, quels sont les détails, quel nom de la compagnie ou de l'individu dans chacun des cas ainsi que raison, 92.*

*Remboursements de la Taxe sur la gasoline:—Référant à \$391,081.08, état "B.C." page 6 des comptes publics, comme—, quels détails, quel nom de la compagnie ou de l'individu dans chacun des cas et la raison, 98.*

**Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".**

---

---

QUESTIONS:—*Suite.*

*Remboursements des Taxes sur Corporations*:—Référant à \$3,281.82, état "B.C.", page 6 des comptes publics, comme —, quels détails, quel nom de la compagnie ou de l'individu dans chacun des cas et la raison, 92.

*Remboursements par dépt. Terres et Forêts*:—Dans comptes publics, état "B.C.", page 6, montant de \$6,362.05 comme —, noms des compagnies à qui faits, montant exact remboursé, quelle raison, 86.

*Rente foncière*:—A partir du 24 février 1935, au 30 avril 1936: Le gouvernement a-t-il accordé des réductions quant à la —, quand, à qui, à combien total des réductions accordées, 107; 2. (Voir *Droits de coupe.*)

*Rivière-du-Loup (Saint-Georges de Beauce)*:—Le gouvernement a-t-il exécuté des travaux de peinture au pont de la —, du 1er janvier 1930, au 1er janvier 1936, combien dépensé, par quel département travaux exécutés, 144.

*Robert, J.-Edmond*:—Monsieur — est-il à l'emploi de la province, depuis combien de temps, ses fonctions, combien payé à quelque titre que ce soit, au 30 avril 1936, 103.

*Route No 9 (La Prairie à la frontière des États-Unis)*:—Concernant —, quelle année ce chemin a-t-il été en premier lieu amélioré, coût total de l'amélioration, municipalités ont-elles contribué, quelle somme fournie par municipalité, gouvernement maintient-il ce chemin, 73.

*Route 14*:—Concernant la —, pour partie de St-Jean à la frontière des États-Unis: En quelle année améliorée, coût total, combien chaque municipalité fourni, en quelle année reconstruite en ciment, somme payée, est-ce l'intention de continuer à améliorer, etc., 105.

*Route Québec-Lac-Saint-Jean*:—Relativement aux travaux de voirie exécutés sur la —, depuis 1er janvier 1935 au 1er janvier 1936: soumissions publiques ont-elles été demandées, de quelle manière, quels ont été les soumissionnaires, montant de chaque soumission, à qui fut accordé l'exécution desdits travaux, coût total payé, 73.

*Routes*:—(Voir Voirie.)

*Ruches d'abeilles*:—Relativement à l'indemnité payée concernant les — atteintes de la loque américaine: combien de cultivateurs du comté de Missisquoi l'ont obtenue, nom et adresse de chacun, quelle indemnité, nombre de —, 65.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

QUESTIONS:—*Suite.*

*Saint-Anicet*:—En novembre 1935, le gouvernement a-t-il amélioré chemin connu sous nom rang du bois de St-Anicet, comté de Huntingdon, coût, 72.

*Saint-Georges (Beauce)*:—Le gouvernement a-t-il exécuté des travaux de peinture au pont de —, du 1er janvier 1935 au 1er janvier 1936, combien la province dépensé, par quel département ces travaux ont-ils été exécutés, 145.

*Saint-Honoré*:—(Voir *Fortier, Albini.*)

*Saint-Isidore*:—(Voir *Toupin, J.-Emiliani.*)

*Saint-Martin*:—Le gouvernement a-t-il exécuté travaux de peinture au pont —, sur Rivière Chaudière, comté Beauce, du 1er janvier 1935 au 1er janvier 1936, combien dépensé, par quel département travaux exécutés, 144.

*Sainte-Monique*:—Du 1er janvier 1935 au 31 décembre 1935, des primes ou octrois ont-ils été accordés à des personnes de —, comté Lac-Saint-Jean, quelles sont ces personnes, quelle nature de chaque prime, à combien s'élève chaque prime ou octroi, 113.

*Saint-Pierre de Vérone (Pike River)*:—Combien dépensé pour travaux de voirie ou chemins, dans —, comté Missisquoi, du 1er mai au 30 nov. 1935, 82.

*Saint-Rémi*:—Relativement à l'élargissement du chemin Bas —, entre M. Emile Lefrançois jusqu'au village, comté Napierville, quelle somme dépensée, payée à date, quelle somme gouvernement convenu payer à chacun des propriétaires riverains, quelle somme reçue le 31 décembre 1935, 122.

*Saint-Romain*:—Relativement aux travaux exécutés par la province, à —, comté Frontenac, de janvier au 31 décembre 1935, des soumissions publiques ont-elles été demandées, quand, par qui travaux exécutés, coût total, par jour salaires payés, quand travaux commencés, terminés, 85.

*Statuts refondus, 1925, ch. 3, art. 44*:—(Voir *Régie interne de l'A. L.*)

*Successions*:—(Voir *Remboursements des droits sur les—.*)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**QUESTIONS:—Suite.**

*Taxe sur la gazoline:—*(Voir *Remboursements sur la —.*)

*Taxes sur les corporations:—*(Voir *Remboursements des —.*)

*Terres et forêts:—*(Voir *Arpentage; Droits de coupe; Remboursement par—.*)

*Timbres:—*(Voir *Commission des liqueurs.*)

*Toupin, J.-Emiliani:—*Relativement à la ferme de démonstration régie par—, dans Saint-Isidore, comté Laprairie: quand ferme instituée; au 30 avril 1936, combien ferme coûté, 109.

*Véhicules automobiles:—*(Voir *Plaques d'enregistrement de—.*)

*Voirie:—*Du 4 avril 1929, (date de 19 George V, ch. 32: "Loi modifiant la loi de voirie", et jusqu'au 12 mai 1936, à même \$17,000,000. qui fait l'objet de ladite loi, combien la province a-t-elle dépensé, 122. Relativement au rapport de la—pour 1935: combien payé pour 212 ponts et ponceaux dans comté d'Arthabaska, combien pour les 131 dans les autres parties de la Province, 156; (Voir *Saint-Anicet; Chemins; Routes; Saint-Rémi; Route 14; Oka; Marquette, Charles; St-Pierre de Vernone.*)

*Volailles:—*(Voir *Épreuve du sang aux—.*)

*Winslow:—*Relativement aux travaux de construction de ponts, dans Winslow, comté Frontenac: Depuis 1er janvier 1934, au 31 décembre 1935; de janvier au 31 décembre 1935, des soumissions publiques ont-elles été demandées, quand, par qui travaux exécutés; coût total; par jour salaires payés, 84.

**QUESTIONS D'ORDRE:—**

Point d'ordre soulevé par l'honorable M. Taschereau, sur l'amendement de M. Tremblay à la motion de M. Dumaine sur l'adresse en réponse au discours du Trône; M. Taschereau objecte que l'amendement est irrégulier parce qu'il affirme des faits dont la Chambre n'est pas saisie, parcequ'il se réfère à une affaire pendante devant les tribunaux et parce qu'il tient du pamphlet politique. Un débat s'élève; ajourné sur le point d'ordre, 59; reprise du débat, 60, l'hon. M. Taschereau le retire, 61.

Point d'ordre soulevé par l'honorable M. Taschereau sur la motion de M. Drouin de 2e lect. du bill 151 "Loi relative aux directo-

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**QUESTIONS D'ORDRE:—*Suite.***

rats de compagnies"; au cours du débat, M. Drouin ayant dit qu'il allait nommer les ministres qui sont directeurs de compagnies, M. Taschereau objecte que sur une motion de 2e lect. on doit s'en tenir à la seule discussion du principe du bill; M. l'Orateur prend la question en délibéré, 118; l'Orateur rend sa décision, il déclare le point d'ordre prématuré, le renvoie tout en espérant qu'on saura s'en tenir au principe du bill et n'avoir en vue que l'intérêt public, 121.

**R**ECHERCHES POUR LES RESSOURCES NATURELLES:—  
 (Voir LABORATOIRE DE—.)

RÈGLEMENT (Comité des):—(Voir COMITÉS; QUESTIONS D'ORDRE.)

**RÈGLEMENTS DE LA CHAMBRE:—**

1. Résolution modifiant—, 17.
2. Voir BILLS, Procédures incidentes; PÉTITION.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS:—(Voir QUESTIONS ET—.)

**S**AINTE-GERMAIN D'OUTREMONT:—Loi relative aux syndics de la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 98.*)

**S**AINTE-HYACINTHE:—

1. Loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de—. (Voir BILLS, *No 124.*)
2. (Voir COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE.)

**S**AINTE-JEAN-DE-LA-CROIX:—Loi exemptant de cotisations partie de la paroisse de—. (Voir BILLS, *No 99.*)

**S**AINTE-JULES:—(Voir MONTRÉAL-EST.)

**S**AINTE-LAMBERT:—Loi ratifiant règlement 224 de—. (Voir BILLS, *No 19.*)

**S**AISSABILITÉ DE TRAITEMENTS:—(Voir BILLS, *No 157.*)

**S**ALAIRE MINIMUM DES FEMMES:—Loi relative au—. (Voir BILLS, *No 12.*)

**S**ANCTION DES BILLS:—Le 29 avril, 62; le 10 juin 166; le 10 juin, 168.

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

SCOUTS CATHOLIQUES:—(Voir FÉDÉRATION DES—.)

SÉANCES:—

Ajournement de la Chambre par sympathie à l'occasion du deuil qui vient de frapper M. Arthur Larouche, député de Chicoutimi, 12.

Règlement de l'Assemblée législative amendé; spécifie que les— auront lieu le mardi, le mercredi et le jeudi de 3 hrs à 11 hrs du soir; et le vendredi de 11 hrs du matin à 1 hr de l'après-midi, 17.

Résolution: qu'à partir de vendredi 8 mai la Chambre tiene séance le vendredi de 3 hrs à 11 hrs du soir, 88.

Séance ajournée du mercredi 8 avril au mardi 14 avril, 39.

Séance ajournée du jeudi au mardi suivant, 48; du vendredi au mardi suivant, 104.

(Voir ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; ORATEUR.)

SÉMINAIRE DE QUÉBEC:—Loi distrayant des terres du—, de certaines municipalités et paroisses. (Voir BILLS, *No 92.*)

SERMENTS D'OFFICE:—Loi relative à la prestation des—. (Voir BILLS, *No 1.*)

SESSION:—Ouverture, 24 mars 1936, 1; dernière séance de la—, 10 juin 1936, 166.

SHERBROOKE:—Loi donnant certains pouvoirs à la cité de—. (Voir BILLS, *No 163.*)

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES:—Loi modifiant la Loi des—. (Voir BILLS, *No 28.*)

SŒURS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION:—Loi concernant Les—. (Voir BILLS, *No 77.*)

STERLING FIRE INSURANCE Co.:—Loi amendant la Charte de—. (Voir BILLS, *No 87.*)

SUBSIDES:—

Dépôt du budget de l'exercice 1937, et renvoi à comité des—, 75. (*No 1.*)

Dépôt du budget supplémentaire pour 1936, et renvoi à comité des—, 125. (*No 2.*)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

**SUBSIDES:—*Suite.***

Résolution que la Chambre se forme en comité des—, le 30 avril 1936, 64; en comité de voie et moyens, 64.

Motion que la Chambre se forme en comité des subsides, débat, débat ajourné, 75; reprise du débat, débat ajourné, 85; 86; reprise du débat (6 hrs), le débat se continue sur la motion qui était en discussion à 6 hrs, amdt proposé (*M. Ducharme*): que la Chambre passe à l'ordre du jour appelant la 2e lecture du bill No 5: "Loi concernant la pension de vieillesse", vote, amendement rejeté, 84, 95; débat se continue sur la motion principale, débat ajourné, 95; reprise du débat (6 hrs), 95; débat se continue, ajourné, 96; reprise du débat, ajourné, 106; reprise du débat, ajourné, 108; 110; reprise du débat, (au cours du débat l'honorable M. Taschereau dépose documents Nos 47, 48, 49 et 50), débat ajourné, 111; reprise du débat, ajourné, 112; 114; reprise du débat, amdt proposé (*M. Tardif*), débat, débat ajourné sur l'amendement, 119, 120; reprise du débat sur l'amdt, débat ajourné, 121, 122; reprise du débat, vote sur l'amdt, amdt rejeté, débat continue sur motion principale, débat ajourné, 123, 124; reprise du débat, ajourné, 131, 132; 139; 139; 140; 143; reprise du débat, (6 hrs), 145, débat continue, ajourné, 147; reprise du débat, ajourné, 153; reprise du débat (6 hrs), 158, débat se continue, ajourné, 160; reprise du débat (6 hrs), 162, débat se continue, ajourné 165.

AMENDEMENTS:

(*M. Ducharme*):

Que cette Chambre passe maintenant à l'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill No 5.—Loi concernant les pensions de vieillesse.

(*M. Tardif*):

"Cette Chambre, tout en étant disposée à voter les crédits nécessaires à Sa Majesté, recommande au Gouvernement d'instituer immédiatement un système de crédit d'urgence pour venir en aide à la classe agricole de cette province."

SUFFRAGE FÉMININ:—(Voir FEMMES.)

SYNDICS APOSTOLIQUES DES FRÈRES MINEURS:—(Voir FRÈRES MINEURS.)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

**TAXES:—**

(Voir EXEMPTIONS, COMMUTATIONS OU RÉDUCTIONS DE—.)

**TÉMISCAMINGUE AND ABITIBI RAILWAY Co:—**

Loi constituant en corporation la—. (Voir BILLS, *No 122.*)

**TÉMISCOUATA:—**

Loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de—. (Voir BILLS, *No 150.*)

**TERREBONNE:—**Loi concernant un subside à la ville de—. (Voir BILLS, *No 20.*)

**THREE RIVERS GRAIN & ELEVATOR Co., LTD:—**

Loi ratifiant règlement concernant évaluation des biens de la—. (Voir BILLS, *No 101.*)

**TRAVAIL:—**(Voir ACCIDENTS DU—; CONTRATS COLLECTIFS.)

**TRAVAUX DE LA SESSION:—**Tableau des—172.

**VAL D'OR:—**

Loi concernant la ville de—. (Voir BILLS, *No 84.*)

**VÉHICULES AUTOMOBILES:—**

Loi modifiant art. 27 de la Loi des—relativement à certains véhicules. (Voir BILLS, *No 153.*)

**VERCHÈRES-CHAMBLY ET LAPRAIRIE:—**

Loi concernant la Cie de tramways—. (Voir BILLS, *No 79.*)

**VERDUN:—**

1. Loi modifiant la charte de la cité de—. (Voir BILLS, *No 114.*)
2. Loi concernant la Commission des écoles catholiques de—. (Voir BILLS, *No 119.*)

**VICTORIAVILLE:—**

Loi érigeant en municipalité de cité la ville de—. (Voir BILLS, *No 103.*)

**VIEILLESSE:—**(Voir PENSIONS DE—.)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---

---

**VILLA SAINT-JEAN DE LA LANDE:—**

Loi constituant en corporation La—. (Voir *BILLS, No 108.*)

**VOIES ET MOYENS:—**

1. Constitution du comité des—64, formation en comité des—64.
2. (Voir *SUBSIDES.*)

**VOTE:—**(Voir *FEMMES; DROIT DE VOTE; DROIT DE VOTER.*)

---

Pour les Documents de la session et les Questions, voir aux mots: "Documents de la Session" et "Questions".

---